



PROGRAMME 2012

Les clés de Votre Liberté

www.mld.be



Le Mouvement pour la Liberté et la Démocratie se veut avant tout un mouvement résolument tourné vers les citoyens que nous souhaitons écouter, respecter et défendre. S'il est vrai que la seule préoccupation des partis traditionnels est de conserver leur pouvoir, notre unique projet est au contraire de vous le rendre !

Notre pays a résolument besoin d'une rénovation en profondeur de ses institutions et de sa mentalité. La participation actuelle met en péril le bon fonctionnement de notre pays. Cela fait maintenant trop longtemps que notre pays stagne du fait de l'irresponsabilité et de l'égoïsme enfantin des partis établis. Il est déplorable de constater que nos hommes et femmes politiques censés apporter des solutions aux difficultés concrètes de la population créent aujourd'hui plus de problèmes qu'ils n'en règlent.

Le temps est venu de redonner la parole aux citoyens et de mener une politique du bon sens.

Ainsi, le MLD entend défendre des thèses populaires et prône les valeurs démocrates et humanistes d'égalité, de responsabilité et de justice.

Nous souhaitons mener une politique ferme et ambitieuse afin de redonner à notre pays son prestige d'antan.

Même si nous considérons cette distinction totalement dépassée, le MLD se positionne comme un parti de droite démocrate qui souhaite porter en son sein de nombreuses revendications sociales car la gauche n'a pas le monopole de la solidarité ni du cœur !

Le MLD souhaite, grâce à votre soutien et à votre aide, changer le centre de gravité en Wallonie et à Bruxelles. Il est temps en effet d'opter pour des politiques plus ambitieuses, de restaurer la sécurité sur l'ensemble du territoire, d'opter pour une immigration plus responsable, de réclamer l'intégration des personnes d'origine étrangère, de refuser clairement et fermement les replis identitaires, communautaires ou religieux, de redonner à notre enseignement ses lettres de noblesse, de promouvoir l'entrepreneuriat et les idées libérales en refusant l'assistanat tant répandu dans nos régions pour offrir ainsi à tous les Belges un avenir de qualité.

L'avenir de notre pays est entre VOS mains, vous pouvez être les acteurs du changement et de la rénovation qui offrira à la Belgique, l'avenir qu'elle mérite, l'avenir que vos enfants méritent !

Grâce à vous, le MLD entend construire la Belgique de demain !

Laurent LOUIS
Président | Fondateur du MLD

Table des matières

Introduction	p.2
1. Institutionnel et bonne gouvernance	p.4
2. Justice et sécurité	p.11
3. Emploi et esprit d'entreprendre	p.23
4. Solidarité	p.37
5. Commerce et consommation	p.40
6. Condition féminine	p.44
7. Famille	p.49
8. Enseignement	p.52
9. Logement	p.59
10. Transports	p.63
11. Médias et presse	p.69
12. Asile et immigration	p.70
13. Environnement, agriculture et bien-être	p.84
14. Bien-être animal	p.90
15. Europe	p.93
Nos priorités	p.95

1. Institutionnel et bonne gouvernance

Construire ensemble la Belgique de demain

Persuadé que l'union fera toujours la force, le MLD entend défendre l'unité de notre pays tout en soutenant une réforme de l'Etat donnant plus de responsabilités aux Régions.

La Belgique connaît une crise institutionnelle profonde. Pendant de trop nombreuses années, l'absence de volonté du côté francophone de travailler à une réforme de l'Etat demandée par la Flandre a mené à une radicalisation des positions. Le MLD comprend parfaitement la volonté flamande de sortir des politiques d'assistantat imposées par les partis de centre-gauche francophones qui creusent jours après jours les finances publiques de notre pays. Le MLD est par contre persuadé que la solution se trouve non pas dans les replis communautaires mais bien dans un changement profond de gouvernance en Wallonie et à Bruxelles qui ne pourra passer que par un changement de centre de gravité politique. Il est grand temps que nos Régions optent pour des politiques plus ambitieuses et sortent de l'assistantat. Si Bruxelles et la Wallonie s'engagent dans cette voie, il ne fait nul doute que la Flandre reverra à la baisse ses revendications.

Simplifier l'Etat belge

La proposition phare du MLD est de fusionner les Communautés et les Régions pour ne plus former qu'une seule institution tout en supprimant les institutions provinciales et la fonction de Gouverneur de Province. Il y aura ainsi moins de gouvernements et moins d'institutions politiques. Le MLD propose un système belge basé sur un niveau fédéral et 3 Régions. Pour ce faire, il convient de transférer et d'intégrer les responsabilités, les compétences et les prestations des Communautés, des Provinces et des Comités de Concertation aux Régions et d'abolir toutes ces structures bien souvent inutiles.

Notre pays a besoin d'un partage clair des compétences. Dans un but d'efficacité, les matières comme les Finances, la Défense, la Sécurité sociale, les Affaires intérieures et étrangères doivent rester au niveau fédéral. Il convient aussi de re-fédéraliser certaines compétences comme le Commerce extérieur mais aussi l'Environnement, l'Energie ou l'Agriculture puisque les décisions les plus importantes en la matière se prennent au niveau européen et qu'il est primordial que la Belgique y parle d'une seule voix.

Par contre, des matières comme l'Economie, l'Emploi, la Santé, la Culture, l'Enseignement, l'Innovation, la Recherche, la Mobilité doivent pouvoir être totalement régionalisées.

Le MLD propose aussi d'instaurer une hiérarchie des normes. Il n'est pas normal que les Régions puissent prendre des décisions contraires à la législation fédérale.

Bruxelles : Région Métropole et capitale de l'Europe

A côté de cela, le MLD est favorable à la création d'une grande Région bilingue de Bruxelles Métropole englobant les 19 communes bruxelloises, le Brabant wallon et le Brabant flamand.



Bruxelles est une métropole (« *Wereldstad* »). La « Globalization and World Cities Study Group & Network » (GaWC) de l'université britannique *Loughborough University* place Bruxelles parmi les métropoles de deuxième niveau (métropoles du niveau Béta). Bruxelles y côtoie ainsi les villes de Madrid, de Mexico et de São Paulo.

En Espagne, Madrid est la capitale de la Communauté autonome de Madrid ainsi que la capitale du pays. La Communauté autonome de Madrid (*Comunidad de Madrid*) est l'une des 17 communautés autonomes de l'Espagne, se composant de la province de Madrid. La communauté autonome de Madrid et la province de Madrid ont donc des territoires communs, ce qui peut être décrit par l'appellation « communauté mono-provinciale ». Parmi les raisons de sa constitution en communauté autonome se trouvent les grandes différences économique et démographique entre la province de Madrid et les autres provinces environnantes, mais aussi le fait qu'elle héberge la capitale de l'État espagnol.

Les mêmes raisons doivent nous animer pour la création d'une « **Région de Bruxelles Métropole** ».

Bruxelles a un rayonnement très important et sa zone d'influence dépasse largement le cadre des 19 Communes qui composent actuellement la Région de Bruxelles-Capitale. Bruxelles, de par sa qualité de Capitale du pays mais également de l'Europe est connue dans le monde entier et sa renommée dépasse même celle de notre pays.

Cependant, nous constatons dans les faits, que Bruxelles, enfermée dans son cadre actuel, ne dispose pas des moyens de ses ambitions légitimes. **Bruxelles apparaît trop souvent comme une sous-région qui doit en permanence adopter une position de « mendiant ». Notre pays se doit de mettre en valeur sa région centrale, antre du multiculturalisme et symbole de l'unité de notre pays.**

Mais avant d'opter pour un tel système moderne, nous devons accepter **la scission pure et simple de BHV et la suppression des communes à facilités** qui constituent une inégalité entre les belges. Il est temps de réaffirmer le caractère flamand de ces communes.

Il convient donc de mettre un terme au statut particulier des communes à facilités. Ces communes à facilités sont depuis trop longtemps la cause de tensions communautaires dépassées qui empêchent le pays de mettre à profit ses réelles capacités.

Elles sont en outre créatrices de privilèges pour une infime partie de la population.

Cependant cessons de parler de plan B, cessons de vouloir à tout prix fixer et déterminer les frontières de 2 États fictifs qui n'existeront jamais. **Dans un pays qui entend conserver son unité, il est temps de passer au dessus des clivages Nord-Sud afin de nous construire un avenir commun de qualité et de mettre tout en œuvre afin que notre pays exploite au mieux ses énormes capacités.**

Ainsi quand les tensions communautaires seront apaisées par la scission de BHV et la suppression des facilités, le MLD est persuadé qu'il sera possible de rassembler le Nord et le Sud afin de construire un projet ambitieux mais correspondant tout simplement à la réalité sur le terrain. **Dans un pays uni et qui veut le rester, rien ne devrait pouvoir empêcher la volonté d'offrir plus de droits à ses habitants.**

Il conviendra donc d'élargir la Région de Bruxelles-Capitale et de remplacer celle-ci par une véritable Région de Bruxelles Métropole.

La Région de Bruxelles Métropole comprendrait l'ancienne province du Brabant, c'est-à-dire l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale et les provinces du Brabant wallon et du Brabant flamand. **Cette région serait bilingue (français/néerlandais), ce qui devrait mettre un terme aux querelles commu-**

nautaires incessantes tout en garantissant le caractère flamand des communes du Brabant flamand et des ex-communes à facilités. Ainsi, il ne serait pas admis que des Conseils communaux se déroulent en français et en néerlandais car seul le néerlandais serait d'application. Les habitants de ce nouvel espace pourraient recevoir leurs documents administratifs en français ou en néerlandais comme cela devrait être le cas sur l'ensemble du territoire. **Il conviendrait bien entendu d'encourager le bilinguisme au sein de toutes les administrations publiques (administration communale, police, services de secours) de ce nouvel espace moderne.**

Les liens et surtout les échanges entre les citoyens de cette Région de Bruxelles Métropole seraient ainsi améliorés et facilités. Tant la Région flamande que la Région wallonne accepteraient de perdre une partie plus ou moins équivalente de leur territoire au profit de la nouvelle Région de Bruxelles Métropole.

De par ce fait, le refinancement de Bruxelles serait totalement assuré en récupérant 2 des provinces les plus riches du Royaume mais le poids des néerlandophones à Bruxelles serait également revu puisque cette nouvelle Région serait composée à 50% d'élus francophones et à 50% d'élus néerlandophones.

Ainsi, la Région wallonne comprendrait les provinces de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur. La Région flamande comprendrait les provinces d'Anvers, de Flandre occidentale, de Flandre orientale et de Limbourg.

Dans cet espace « Bruxelles Métropole », le MLD propose l'instauration du principe de « l'unilinguisme des agents et du bilinguisme des services ». Il est inutile que toutes les personnes engagées soient bilingues, il faut juste que le service puisse y être rendu dans les 2 langues de cette Région, si besoin en est.

Des institutions belges modernes

Le MLD soutient bien entendu le **maintien du pouvoir du Roi dans son état actuel.** Notre souverain et les membres de sa famille exercent leurs fonctions du mieux possible et sont aujourd'hui encore les garants et les symboles de l'unité du pays. **Le MLD entend cependant limiter les dotations royales au Souverain** (jusqu'à sa mort et donc aussi en cas d'abdication et à sa veuve), **au Prince héritier et au second descendant en ordre de succession.** Ces mesures ne seront effectives qu'après le règne d'Albert II.

Le MLD est également favorable à la **modernisation de nos institutions.** Ainsi, nous sommes résolument pour la **suppression du Sénat** dont le rôle aujourd'hui est presque inexistant si ce n'est la possibilité qu'il offre aux partis politiques d'offrir des sièges supplémentaires à leurs représentants. La seule Chambre des Représentants est, selon nous, à même de garantir la politique fédérale.

Consultation populaire et référendum : écouter le citoyen

Le MLD a également l'ambition de redonner la parole aux citoyens. Cela passe par différentes mesures concrètes.

Il conviendrait **de favoriser les consultations populaires au niveau local et régional, et d'inscrire le principe du référendum d'initiative populaire dans notre Constitution.**

La consultation populaire existe d'ores et déjà au niveau communal et provincial. Par contre, la Constitution ne permet pas encore aux citoyens de donner leur avis sur des sujets qui intéressent le devenir de leur Région. **C'est pourquoi, nous proposons d'introduire un article 39bis dans le texte constitutionnel afin**

de permettre également les consultations populaires au niveau régional. Cette nouvelle disposition constitutionnelle conférerait aux Régions la compétence de définir les modalités d'organisation de ces consultations et ce, dans le respect de certaines balises. Ainsi, par exemple : la consultation populaire n'emporterait aucun effet décisoire ; elle ne pourrait être organisée durant les quarante jours qui précèdent un scrutin électoral (communal, provincial, législatif); la consultation ne porterait que sur des matières relevant exclusivement des compétences du législateur régional, à l'exception de questions telles que les finances ou le budget. La Cour constitutionnelle pourrait à cet égard vérifier qu'une question soumise à l'avis des citoyens rentre effectivement dans le champ des matières susceptibles de faire l'objet d'une consultation.

Le MLD est aussi favorable à la consultation populaire pour les traités internationaux impliquant un transfert de la souveraineté nationale. De nombreux pays nous ont devancés dans ce débat en inscrivant le référendum ou la consultation populaire au sein de leur Constitution. L'idée est évidemment de dynamiser la discussion publique autour du devenir de l'institution internationale influençant le plus fondamentalement le quotidien de tous les Européens.

Le MLD souhaite que les citoyens belges participent pleinement à la construction institutionnelle, économique et sociale de l'Union Européenne qui assure la paix et la croissance en Europe depuis près de 50 ans. Nous nous engageons donc à réclamer la tenue d'une consultation populaire chaque fois que des traités décisifs et notamment européens, sont soumis à l'assentiment de la Belgique.

Le MLD est favorable à l'introduction du référendum de révision constitutionnelle en Belgique car le référendum est la procédure la plus démocratique puisqu'elle donne directement la parole au peuple. Le référendum est un droit démocratique qui doit être reconnu aux Belges. Il appartient aux citoyens de pouvoir s'exprimer directement sur une série de questions majeures pour le futur du pays et le vivre ensemble. Avec le référendum, aucun gouvernement ne pourra plus ignorer les citoyens. Le référendum imposera de respecter leurs opinions.

Dans la Confédération suisse, 100.000 citoyens et citoyennes ayant le droit de vote peuvent, dans un délai de 18 mois à compter de la publication officielle de leur initiative, demander la révision totale ou partielle de la Constitution (articles 138 et 139 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999). C'est ce droit que le MLD entend introduire en Belgique.

L'article 195 de la Constitution *serait complété d'un deuxième paragraphe*. La Constitution pourrait être révisée, sans déclaration préalable du pouvoir législatif fédéral, lorsque le projet de révision est adopté par référendum. Le projet de révision résulterait d'une pétition signée par cinquante membres de la Chambre des Représentants ou par cent mille électeurs pour les chambres fédérales. La pétition serait adressée au Premier Ministre. Le projet de révision serait adopté s'il réunit la majorité des suffrages dans chaque Région du pays.

Belges du Nord et Belges du Sud : une circonscription fédérale unique

Le MLD souhaite renforcer la cohésion de la Belgique par une circonscription fédérale : la création d'une circonscription fédérale encouragera les politiques du Nord et du Sud du pays à défendre un même projet des deux côtés de la frontière linguistique et des idées qui sont favorables à la fois aux Flamands, aux Wallons et aux Bruxellois.

Les avantages d'une circonscription électorale fédérale permettant à tous les Belges (d'Eupen à Blankenberge) de voter pour un candidat de l'autre communauté :

- Les candidats, qui ambitionneraient de jouer un rôle politique important, seraient d'avantage incités à être bilingues, à faire campagne de l'autre côté de la frontière linguistique et à ne pas faire de la surenchère communautaire (car leurs propos anti-Flamands ou anti-Wallons pourraient leur coûter des voix) ;
- Les familles politiques du Nord et du Sud du pays devraient plus travailler ensemble ;
- Le gouvernement fédéral aurait plus de légitimité électorale qu'aujourd'hui ;
- Les médias et la presse s'intéresseraient plus aux candidats de l'autre communauté.

L'article 63 de la Constitution prévoit que la Chambre des représentants compte 150 membres, que la loi détermine les circonscriptions électorales et que le nombre de sièges à répartir par circonscription électorale est déterminé par le Roi sur base du chiffre de la population. Chaque circonscription électorale compte autant de sièges que le chiffre de sa population contient de fois le diviseur fédéral, obtenu en divisant le chiffre de la population du Royaume par cent cinquante. Les sièges restants sont attribués aux circonscriptions électorales ayant le plus grand excédent de population non encore représenté. Le chiffre de la population de chaque circonscription électorale est déterminé tous les dix ans par un recensement de la population ou par tout autre moyen défini par la loi.

Dans sa rédaction actuelle, l'article 63 de la Constitution ne laisse guère de place à la création d'une circonscription électorale fédérale unique. Il faut donc réviser cette disposition constitutionnelle pour prévoir l'élection des membres de la Chambre des Représentants dans une circonscription fédérale unique. Mais il faut laisser à la loi la faculté d'organiser ces élections dans différentes circonscriptions. Ceci nécessitera la révision de l'article 63, § 1^{er}, de la Constitution.

La Chambre des Représentants compterait toujours 150 membres. Ses membres seraient élus dans une circonscription électorale fédérale unique, ou, si la loi en déciderait ainsi, dans plusieurs circonscriptions électorales. Dans les paragraphes 2 et 3, il serait précisé que ces dispositions ne seraient applicables que lorsque la loi aurait décidé d'organiser les élections pour la Chambre des Représentants dans plusieurs circonscriptions électorales. C'est donc l'article 63, § 1^{er}, qui serait modifié en substance. Les autres paragraphes seraient adaptés.

En outre, le MLD plaide pour l'alternance linguistique du poste de Premier ministre. Ce qui est devenu au fil du temps une coutume constitutionnelle, qui a voulu que le Premier Ministre soit issu de la plus grande Communauté linguistique du pays, nécessite, à notre sens, une réforme qui souhaite que trouver sa consécration dans la Constitution, à travers la révision de son article 99. Le MLD est favorable que le poste de Premier Ministre soit alternativement octroyé à un néerlandophone et à un francophone et/ou un germanophone.

Le MLD est également **favorable au regroupement des élections fédérales et régionales.** Ainsi, si le gouvernement fédéral tombe, il entraîne directement dans sa chute les différents gouvernements régionaux. Cela permettra d'avoir des campagnes électorales plus claires et de demander aux citoyens de retourner moins souvent aux urnes car il n'est plus possible de voter tous les ans dans notre pays. Nous proposons donc le regroupement des élections fédérales et régionales, ce qui sera le cas en 2014 en principe. Après 2014, il faudra adapter la législature fédérale à celle des Régions en la portant à 5 ans.

Le MLD est également partisan de la **suppression de l'obligation de vote.** Cette vision paternaliste du citoyen doit être oubliée pour faire place à une plus grande confiance envers l'électeur : celui qui veut voter doit se sentir investi de lui-même d'un droit de vote, plutôt que de se sentir forcé à faire un choix politique.

Dépolitiser la société

Assurer l'avenir de la Belgique, c'est aussi **assurer une réelle dépolitisation de notre société**. La participation actuelle porte atteinte au bon développement de notre pays. Les partis politiques ont un poids trop important dans notre société, il est urgent d'en limiter leur influence. **Bien trop souvent, dans notre pays, l'action publique est basée sur les intérêts des partis politiques et non sur l'intérêt général**. Ce n'est pas acceptable. Trop de partis, d'hommes ou de femmes politiques interviennent dans des domaines où ils ne devraient pas le faire. **Notre société est de plus en plus dirigée et contrôlée par les partis politiques**, c'est ce que le MLD nomme la participatie et **cette participatie porte indéniablement atteinte à notre démocratie**.

Il convient donc de dépolitiser en profondeur notre société. Le Président d'un CPAS, d'une agence de logement social ou d'un hôpital doit être un professionnel du secteur et non un politique qui n'a aucune expérience dans le domaine en question.

Il convient également de mettre un terme au copinage et donc à l'arbitraire. Que ce soit pour l'octroi d'un permis de bâtir, d'une place dans une maison de repos publique, une naturalisation, un logement social ou une place dans une crèche, il faut que les décisions se basent sur des critères objectifs et non sur les affinités politiques. Ce copinage entraîne un véritable clientélisme qui ronge notre pays depuis de trop nombreuses années. Il convient de sanctionner le clientélisme politique en prononçant la destitution du mandat de celui qui y recourt.

Il en est de même au niveau du **recrutement dans la fonction publique : il convient de refuser le copinage et d'opter pour la méritocratie**. En privilégiant les recrutements sur base des appartenances politiques, nos dirigeants nuisent à l'efficacité de l'action publique. Il est primordial d'opter pour la méritocratie. A cette fin, les recrutements dans la fonction publique doivent se faire via un organisme indépendant et non politisé qui évaluera les compétences des candidats.

Nous souhaitons également que les décisions d'octroi des marchés publics soient plus transparentes afin de mettre un terme à l'arbitraire et au copinage en la matière.

Enfin, le MLD souhaite **imposer à notre administration une rationalisation des services qui passera par une suppression des structures administratives inutiles**. Sans porter atteinte à la qualité des services publics offerts aux citoyens, le MLD entend ramener le nombre de fonctionnaires de notre pays dans la moyenne européenne, il faudra pour ce faire ne remplacer qu'un fonctionnaire sur 3 qui part à la retraite et maximiser le fonctionnement de nos administrations.

Bonne gouvernance

Parce que nous pensons que le monde politique se doit de toujours montrer l'exemple, nous estimons qu'il convient de **réduire le train de vie de nos ministres** et de nos hauts responsables politiques. Evaluons la nécessité réelle de la dépense à effectuer avant de délier les cordons de la bourse. Encourageons nos ministres à opter pour des **voitures plus écologiques** et plus adaptées aux trajets en ville. Pourquoi ne pas diminuer le nombre de voitures de fonction en optant pour un **système de véhicules ministériels partagés** ?

Imposons aux ministres d'utiliser les transports en commun quand c'est possible pour leurs déplacements. Durant les voyages à l'étranger, nous devons aussi limiter les frais et inviter nos différents responsables à choisir la **classe économique** et des hôtels confortables sans verser dans le luxe car ce séjour doit avant tout rester un séjour de travail et non d'agrément.



Il convient aussi de **revoir le fonctionnement des assemblées parlementaires** afin d'y éviter les gaspillages et autres dépenses inutiles.

Enfin, nous pensons qu'il est urgent de **réduire à un mois la durée des vacances parlementaires** fixée aujourd'hui à près de 3 mois.

Nos propositions

Fusionner les Communautés et les Régions pour ne plus former qu'une seule institution tout en supprimant les institutions provinciales et la fonction de Gouverneur de Province. La communauté germanophone serait supprimée et intégrée à la Région wallonne et un poste de ministre du gouvernement wallon serait toujours garanti à un germanophone.

Scinder BHV et supprimer les communes à facilités.

Créer à terme la Région de Bruxelles Métropole qui comprendrait l'ancienne province du Brabant, c'est-à-dire l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale et les provinces du Brabant wallon et du Brabant flamand.

Maintenir les pouvoirs du Roi tout en procédant à une révision des dotations royales.

Supprimer le Sénat.

Moderniser nos institutions pour les rendre plus proches du citoyen et **réduire la durée des vacances parlementaires à un mois.**

Imposer à nos ministres une diminution des dépenses et supprimer les privilèges (système de véhicules ministériels partagés).

Favoriser les consultations populaires au niveau local et régional, et inscrire le principe du **référendum d'initiative populaire** dans notre Constitution.

Mettre en place une circonscription fédérale pour encourager les politiciens du Nord et du Sud à partager leurs idées dans l'autre communauté.

Instaurer l'alternance linguistique pour le poste de Premier Ministre.

Regrouper les élections fédérales et régionales.

Supprimer l'obligation de vote.

Assurer une réelle dépolitisation de notre société afin que les intérêts politiques n'entravent plus l'intérêt général.

2. Justice et sécurité

Une sécurité accrue pour tous et une Justice modernisée

Les citoyens ont un droit élémentaire à la sécurité qui permet d'assurer le « bien vivre ensemble ». Ce droit inaliénable est un préalable indispensable à l'exercice des autres droits et à la jouissance de nos libertés fondamentales. Le citoyen attend que les règles indispensables à la vie en commun soient établies mais surtout respectées et que les comportements qui s'en écartent et constituent de la sorte une infraction fassent l'objet d'une réponse rapide, ferme mais proportionnée en application de nos règles de droit.

Le MLD affirme que le droit à la sécurité est un droit élémentaire dont seul le respect peut assurer la protection de nos droits et libertés fondamentales inscrites dans notre Constitution.

Tout citoyen a le droit de pouvoir vivre en sécurité, le droit de voir son intégrité physique ou morale protégée n'importe où et n'importe quand. Chaque citoyen souhaite vivre dans un quartier paisible et sécurisé où chacun respecte son voisin.

Tolérance zéro : aucune infraction sans sanction

Le MLD entend ainsi s'opposer aux zones de non-droit et souhaite y rétablir l'ordre et le respect de l'autorité. Nul ne peut se sentir au-dessus des lois !

Nous souhaitons que les citoyens se sentent libres de pouvoir s'exprimer, se déplacer et vivre sans crainte dans un pays qui assure leur sécurité et qui fait de leur bien-être son objectif prioritaire.

Pour ce faire, la **tolérance zéro** doit être appliquée. Toute infraction ou tout acte d'incivisme doit être puni de manière adéquate afin de mettre un terme au sentiment d'impunité qui s'empare trop souvent de certains délinquants ou de certains quartiers.

Les commerçants doivent pouvoir exercer leurs activités en toute sécurité et les travailleurs doivent pouvoir rentrer chez eux le soir sans avoir la peur au ventre en craignant en permanence une agression ou un cambriolage.

Après avoir été victime d'une infraction, le citoyen doit pouvoir être reçu et traité correctement et avec respect par les services de police, les magistrats du Ministère public, les magistrats instructeurs et les juges. Il convient de l'écouter et de l'informer sur la procédure en tant que telle mais aussi sur les démarches à accomplir et ultérieurement sur l'évolution de son dossier.

Les victimes ne doivent pas être des numéros mais au contraire, elles doivent être au centre des préoccupations du monde judiciaire et leurs intérêts doivent toujours être défendus et protégés.

Le système répressif se doit d'être crédible et moderne. Les enquêtes doivent être menées efficacement, avec rapidité et sérieux. Le délinquant doit être jugé et sanctionné dans tous les cas dans un délai raisonnable. Il convient de ne pas laisser s'écouler trop de temps entre l'acte délictueux et la sanction afin que celle-ci puisse jouer son rôle éducatif.

Le MLD veillera à ce que l'adage « pas d'infraction sans sanction » soit appliqué et que les peines



prononcées soient réellement exécutées. Nous ne pouvons plus accepter que les personnes condamnées à moins de 3 ans d'emprisonnement ne purgent pas leur peine en prison.

Un système carcéral plus ferme et des peines incompressibles

Le MLD se prononce également en faveur des peines incompressibles et souhaite la suppression des remises de peines pour bonne conduite. Une bonne conduite en prison ne peut faire oublier les actes commis et qui ont justifié cet emprisonnement.

Le MLD entend également construire de nouvelles prisons sur notre territoire tout en développant les peines alternatives comme les peines d'intérêt général. Il est également utile, pour assurer la sécurité des gardiens de prison, de **reconnaître le caractère infractionnel des évasions et des tentatives d'évasions**. Nous nous prononçons donc pour la pénalisation de ces pratiques.

Nous voulons en outre offrir un véritable statut aux gardiens de prison en augmentant leurs prérogatives, en reconnaissant le caractère risqué de leur emploi et en améliorant leur équipement (Taser, matraque, arme, etc....).

Aussi, afin d'éviter l'oisiveté des **détenus** qui empêche leur réinsertion, nous sommes favorables à l'idée d'une **mise au travail** au profit de la société lors de leur séjour en prison en échange d'un salaire digne de ce nom (actuellement, ils gagnent 3 euros bruts de l'heure) qui sera réparti en 3 pôles : 1/3 pour leurs dépenses propres, 1/3 pour indemniser les victimes et 1/3 pour assurer leur réinsertion dans la société. Ainsi, les détenus cesseront d'être une charge pour la société et pourraient même travailler à son service.

Nous voulons avant tout durcir les conditions de détention en mettant l'accent sur les devoirs des détenus tout en supprimant une série de petits plaisirs (tv, chaînes étrangères, sports, Playstations).

Remettre les policiers dans les rues : plus d'efficacité et de proximité

L'autorité publique a le devoir de garantir aux citoyens le plein exercice de leurs **droits et libertés**. Pour ce faire, notre politique doit garantir une **intervention efficace et rapide des services de police** lorsque cela s'avère nécessaire. Il convient de réaffirmer l'autorité de notre police et de revaloriser le statut des policiers, d'améliorer leurs équipements et d'améliorer encore leur formation. **Il faut que nos policiers soient dans les rues** et non derrière leur bureau pour accomplir des tâches administratives ce qu'ils font pourtant pendant plus de 40% de leur temps de travail !

Il convient ainsi d'instaurer un service **minimum pour le personnel carcéral** afin que nos policiers soient déchargés de cette mission en cas de grève.

Il faut également recréer et généraliser une véritable **police de proximité** reposant sur des policiers connaissant les habitants et les commerçants de leurs quartiers. Cela requiert des policiers disponibles et accessibles aux moments de la journée où ils sont le plus utiles. Il convient que les policiers connaissent la ville dans laquelle ils travaillent, qu'ils retissent des liens avec les habitants et apportent, par leur présence, un sentiment de sécurité à la population.

Le MLD entend garantir le caractère étatique de la sécurité et s'oppose à toute privatisation de cette matière. Force est à la Loi, c'est vrai mais il faut que cette force soit véritablement exercée 10

Une Justice plus réactive, plus rapide et plus ferme

Lorsque les auteurs d'infractions sont identifiés, les citoyens sont en droit d'attendre une **réaction rapide des autorités judiciaires**. Cette réaction rapide doit permettre de sanctionner immédiatement les auteurs d'infractions et d'ainsi éviter, dans leur chef, le développement d'un sentiment d'impunité mais aussi d'apporter une réponse rapide aux victimes pour que ne se développe chez elles un sentiment d'insécurité et d'injustice.

Les affaires pénales simples doivent pouvoir être jugées dans les plus brefs délais. **Le MLD est ainsi favorable à un tribunal des flagrants délits.**

Une fois la peine prononcée par un juge, celle-ci doit **toujours** être exécutée. La non-exécution des peines nuit à la motivation des juges, du Ministère public et des services de police et suscite un sentiment légitime d'injustice chez les victimes.

Délinquance juvénile : la majorité pénale à 16 ans

Il convient de revoir les procédures de sanction des **jeunes délinquants** en leur proposant des **peines plus adaptées** et en améliorant le travail éducatif effectué au sein des IPPJ tout en acceptant d'adapter nos lois aux évolutions de la société. **L'abaissement de la majorité pénale à 16 ans semble devenir incontournable.**

Encourager la prévention

L'Etat doit en outre **développer des politiques de prévention** en relation directe avec la réalité sociale. Il convient d'informer les citoyens sur les mesures préventives à prendre pour éviter, par exemple, les cambriolages, mais aussi d'encourager et d'inciter les particuliers et les indépendants, par le biais de réductions fiscales, à améliorer la sécurisation de leur habitation ou des locaux professionnels contre le cambriolage ou l'incendie. Il convient de développer et de faire connaître les initiatives en matière de vidéo-protection ou de télé-police.

Revoir la législation en matière de possession d'une arme à feu

La loi en matière de possession d'arme à feu est extrêmement rigide et, son application compliquée, notamment quant à la dépossession ou la destruction d'armes de grande valeur (financière, artistique, historique ou sentimentale) ou tout simplement détenues en toute légalité depuis de nombreuses années par des personnes honnêtes n'ayant jamais causé de problème. Cette loi, au lieu de répondre aux objectifs de sortir les armes de la clandestinité, et de lutter contre le grand banditisme n'a eu pour effet que de causer des tracasseries supplémentaires et inutiles à des personnes honnêtes ne constituant aucun danger pour la société. Malgré les différentes adaptations déjà survenues, la situation n'est toujours pas adéquate. Le MLD entend revoir cette loi.

Pompiers : un service plus efficace et un statut valorisé

Rendre les services d'incendie plus efficaces et plus professionnels est essentiel pour la sécurité de l'ensemble de la société. En effet, la sécurité des citoyens et la vie de plus de 17.000 pompiers professionnels et volontaires impose aux autorités politiques de répondre efficacement et immédiatement aux lacunes constatées sur le terrain depuis de nombreuses années. Il y a un manque structurel de personnel, le statut des pompiers volontaires et professionnels doit être revu et harmonisé. Nous constatons au quotidien une insuffisance au niveau des formations pratiques initiales et continuées. Pour cette raison, nous souhaitons la création d'un grand centre de formation fédéral.

Il existe aussi un vrai problème de répartition géographique des services vu l'absence d'une analyse sérieuse des risques. Et que dire du sous-équipement et de la vétusté du matériel et des locaux : bien souvent, l'équipement est inadapté aux réalités modernes et aux risques actuels. **Il convient donc de remédier au manque criant de personnel tout en renouvelant le matériel d'intervention et les équipements** là où cela s'avère nécessaire sans oublier **de rénover certaines casernes ou d'en construire de nouvelles**. Le MLD a également la volonté d'harmoniser et de **revaloriser le statut administratif et pécuniaire des pompiers professionnels** mais aussi **des pompiers volontaires** et de **reconnaître le caractère spécifique, lourd et dangereux de la profession**.

Nos Propositions

Appliquer la tolérance zéro en matière d'incivilités ou d'actes participant à la dégradation du cadre de vie des citoyens (tags, bris de vitres, crachats) en recourant à l'obligation de réparation ou de nettoyage immédiat ;

Assurer l'encadrement des jeunes dans les quartiers en favorisant la prévention à la délinquance en travaillant avec des personnes de référence ;

Interdire et poursuivre la consommation de toutes les drogues douces ou dures sur la voie publique et refuser toutes légalisations des drogues ;

Baisser la majorité pénale à 16 ans afin de sortir les jeunes de leur sentiment d'impunité et d'offrir des vraies réponses face aux actes commis par certains jeunes délinquants multirécidivistes qui savent que jusque 18 ans ils ne risquent pas grand chose si ce n'est un séjour en IPPJ, bien trop souvent considéré par ces jeunes comme un séjour dans un camp de vacances. Les mineurs de 1965 ne sont plus les mêmes que ceux d'aujourd'hui : la société évolue, les enfants grandissent plus vite et la criminalité explose aussi chez les plus jeunes. Il convient de leur faire prendre pleinement conscience de leur **responsabilité** en la matière. **Trop de jeunes ayant commis des faits graves sont remis en liberté sans mesures d'enfermement**. Cela provoque une forme de découragement chez les policiers qui constatent que leurs efforts ne sont pas prolongés par un régime de sanctions effectives. Il faut mettre un terme à cette impunité. En outre, le tribunal de la jeunesse pourra renvoyer les mineurs de 14 à 16 ans devant la juridiction de droit commun, le tribunal correctionnel ou la Cour d'assises, s'il estime qu'une mesure de garde, de préservation ou d'éducation n'est pas suffisante ni adéquate ;

Revoir le fonctionnement des IPPJ et leurs méthodes de travail et y créer des places supplémentaires afin de ne pas priver les juges de solutions acceptables et répondre ainsi aux attentes de sanction des victimes. Il convient de **revoir les méthodes pédagogiques** et d'éviter que des activités ne conduisent à choquer l'opinion publique en soulignant que ces enfants sont avant tout placés dans ces institutions parce qu'ils ont commis des actes délictueux et qu'il convient de leur **rappeler le strict respect de nos lois et de l'autorité** afin de leur priver toute envie de replonger dans la délinquance. Pour ce faire, les IPPJ doivent avoir un caractère plus dur tout en garantissant bien entendu la protection des mineurs qui leur sont

confiés ;

Réactiver la mesure du stage parental lorsque les parents ne s'intéressent pas suffisamment à leur enfant ou ne participent pas avec sérieux à leur éducation ;

Supprimer les allocations familiales lorsque les parents font preuve d'un désintérêt total, prolongé et répété quant à l'éducation de leur enfant. Les parents d'enfants multirécidivistes (plus de 3 délits commis et sanctionnés) se verraient privés d'allocations familiales ;

Généraliser les travaux d'intérêt général lorsqu'un placement en IPPJ ou en prison n'est pas adéquat. Il faut en effet supprimer tout sentiment d'impunité en appliquant l'adage « pas d'infraction sans sanction » ;

Mettre les détenus au travail dans l'intérêt de la société et ne plus lui faire supporter le coût de la détention. Aujourd'hui, ce coût s'élève à 70 euros/jour par détenu sans compter les aides auxquelles le détenu peut bénéficier de la part des CPAS. Afin de sortir les détenus de l'oisiveté et de l'assistanat, il convient de les mettre au travail afin qu'ils produisent une activité au service de la société. Demandons à nos détenus de nettoyer nos autoroutes, de nettoyer les tags dans nos rues ou de travailler au sein de l'établissement pour les plus dangereux. Ce travail entrainera une rémunération digne de ce nom. On ne peut accepter que les détenus ne reçoivent aujourd'hui que 3 malheureux euros de l'heure car cette rémunération crée par exemple une concurrence déloyale envers les institutions permettant le travail des personnes handicapées. Cette rémunération servira 1/3 pour assurer et payer les besoins du détenu en prison, 1/3 pour indemniser les victimes (ou versement dans un fonds d'aide aux victimes pour les personnes emprisonnées qui n'ont pas fait de victimes directes) et 1/3 à verser sur un compte au nom du détenu auquel il ne pourra pas toucher durant son séjour en prison afin de lui assurer une meilleure réinsertion. Cette mesure entrainera bien entendu une **révision totale du statut des gardiens de prison**. Il faudra en engager davantage mais aussi donner une formation particulière à ceux qui encadreront les prisonniers lors de travaux à l'extérieur de l'enceinte de la prison et leur permettre d'être armés et de pouvoir faire usage de leur arme en cas d'attaque ou de tentative d'évasion. Nous affirmons la réelle **nécessité d'armer les gardiens de prison** (Tasers, sprays, matraques ou armes à feu pour les gardiens sans contacts directs avec les détenus) afin qu'ils puissent faire régner l'ordre dans leurs établissements ;

Créer un système carcéral moderne à différents niveaux : un régime strict en début de peine avec une amélioration des conditions de détention en cas de bons comportements du détenu. L'objectif est de changer la philosophie actuelle, de sortir de l'humanisme injuste qui privilégie les droits des prisonniers au lieu de mettre l'accent sur leurs devoirs tout en les responsabilisant ;

Assurer la pénalisation de l'évasion et des tentatives d'évasion. Le législateur, dans sa grande clémence, estime que tout homme aspire à la liberté et que ce droit naturel ne peut être entravé. Il y a là comme une provocation ostensible en ce sens que cette évasion doit être accompagnée de violences, de menaces ou de dégradations pour être condamnée à ce titre. Certains invoquent le désir primaire de liberté ou le droit de s'opposer à la contrainte pour justifier la non-criminalisation de l'évasion. Cependant, **la peine de prison, même si elle a un but punitif a aussi un but pédagogique** : le prisonnier se doit de comprendre pourquoi la société au sein de laquelle il vit, a décidé de le mettre à l'écart. Comment peut-on donc imaginer qu'un tel individu se réinsérera un jour dans une société dont il ne respecte même pas les règles ? **L'évasion n'est pas un droit.** Mais la sécurité juridique et le respect des décisions de justice, eux, sont des principes intangibles et inaliénables de notre Etat de droit. Il apparaît donc nécessaire d'instaurer une répression de l'évasion au plus vite, et ce, notamment pour décourager les velléités de certains détenus. L'armement des gardiens pourrait déjà constituer un rempart contre l'évasion ;

Extraire les détenus souffrants de troubles psychiatriques de nos prisons (ils sont environ 1.000 actuellement) **et les placer dans des lieux de soin plus adaptés en y assurant une sécurité optimale**

(une sorte de prison hôpital) que nous pourrions appeler des centres hospitaliers carcéraux ;

Assurer une réelle prise en charge thérapeutique et multidisciplinaire des délinquants sexuels lors de leur séjour en prison. Cette prise en charge doit se faire par des équipes spécialisées dans tous les établissements pénitentiaires. Il est également essentiel **d'assurer un contrôle social opérationnel et effectif après la libération** d'un délinquant sexuel par le renforcement du suivi par les assistants de justice et la désignation d'un policier de référence dans chaque zone de police locale. Il conviendrait également de **permettre la traçabilité des délinquants sexuels** par la création d'un **registre national des auteurs d'infractions à caractère sexuel** au sein du casier judiciaire central. Il convient aussi d'informer les agents de quartiers concernés lorsqu'un délinquant sexuel s'inscrit aux registres de la population d'une commune du Royaume afin que l'agent de quartier puisse exercer un contrôle particulier de ses faits et gestes vu le caractère particulièrement récidiviste des délinquants sexuels ;

Rénover en profondeur les prisons existantes. Il convient d'offrir aux détenus un environnement de vie décent et respectueux de la dignité humaine sans verser bien entendu dans le moindre luxe superflu. Nos prisons se doivent d'être propres et de tenir debout par respect aussi pour les gardiens de prison qui y passent leurs journées entières. Il convient par contre de rendre les **conditions de détention plus sévères et plus rigoristes en supprimant tout luxe ou matériel superflu**. Les détenus doivent se rendre compte qu'ils ont commis des actes répréhensibles et qu'ils doivent les payer. Il sera également urgent de **construire de nouveaux complexes pénitenciers** afin de combattre la surpopulation carcérale mais aussi de mettre un terme aux locations de cellules à l'étranger comme c'est le cas aujourd'hui avec les Pays-Bas (coût de 130 euros/jour par détenu). Ces locations coûtent des sommes folles à notre Etat et nous ne pouvons tolérer que cette situation perdure. **Les chiffres du SPF Justice démontrent que nos établissements pénitentiaires sont confrontés à un manque structurel de près de 2.000 places ;**

Exécuter les procédures de transfèrement des ressortissants étrangers détenus dans nos prisons prévues en vertu des conventions internationales conclues avec différents pays tels le Maroc et ce, afin de réduire la problématique de la surpopulation carcérale et de faire supporter par le pays du détenus les frais de son emprisonnement qui ne peuvent être pris en compte par la société belge. **Actuellement, plus de 45 % des détenus sont de purs étrangers.** Notre pays devra signer d'autres conventions avec certains pays afin que les condamnés de nationalité étrangère purgent leur peine dans ces pays moyennant un dédommagement financier limité pour la Belgique. Ce dédommagement sera de toute façon plus limité que le coût de détention de ces détenus dans les prisons de notre Royaume. Un détenu coûte environ 70 euros dans nos prisons alors qu'au Maroc, il n'en coûterait que 25-30 euros ;

Revaloriser et redéfinir la fonction d'agent de quartier pour recréer un véritable contact avec la population et ainsi redévelopper une réelle relation de confiance avec les citoyens. Nos policiers doivent réintégrer nos rues et nos transports en commun afin d'assurer la protection des citoyens et des utilisateurs et ainsi **mettre un terme aux zones de non-droit** tout en prévenant leur propagation. Il faut également **installer des antennes de police de quartier**, dissuasives et assurant des délais d'intervention courts et efficaces ;

Assurer la simplification administrative et lutter contre la bureaucratie. Les tâches administratives doivent être remplies par du personnel civil et non par des policiers. Dans ce cadre, un inventaire des tâches administratives judiciaires accomplies au profit du SPF Justice doit être mené afin de les confier dans la mesure du possible à d'autres fonctionnaires que les fonctionnaires de police. Nous pensons ainsi aux fonctionnaires provinciaux ou aux fonctionnaires des Communautés dont les institutions nous semblent devoir être supprimées et pourquoi pas par des militaires ou des policiers à la retraite qui souhaitent rester actifs ;

Augmenter le nombre d'agents composant le corps de sécurité chargé du transfert des détenus pour permettre aux zones de police sur le territoire desquelles se situent une prison ou un palais de justice

de réorienter leurs policiers vers les quartiers ;

Répondre efficacement aux agressions physiques et aux menaces dont sont victimes les usagers et les membres du personnel des transports en commun qui sont malheureusement en nombre croissant depuis un certain nombre d'années. Rien que pour la SNCB, les agressions et les menaces dans les trains et les gares ont augmenté de 30% ces dernières années. Il est urgent d'augmenter les effectifs de la police des chemins de fer en charge de la sécurité sur les réseaux de la SNCB et de la STIB. A titre d'exemple, il n'y a que 200 policiers pour assurer la sécurité de plus de 900 millions de voyageurs dans les gares et métros bruxellois. A l'aéroport de Zaventem, il y a par contre près de 450 policiers pour un trafic annuel de plus de 15 millions de voyageurs.

Renforcer les services de police en charge de la sécurité sur les réseaux de la STIB et de la SNCB et augmenter le nombre de contrôles de police dans les gares et les stations de métro ;

Mettre en place une coopération et une coordination effective et efficace entre les services de police et les services de sécurité des sociétés de transport en commun. Il convient de clarifier et de renforcer le statut des agents des services de sécurité des sociétés de transports publics (arrestation, consultation des documents d'identité, équipement adéquat). Il faut également **prévoir la possibilité d'infliger des amendes administratives** à l'encontre des personnes en état d'ébriété, des personnes laissant leurs animaux sans surveillance, des auteurs d'actes de vandalisme, des personnes fumant dans les véhicules ou provoquant des situations dangereuses ;

Donner instruction aux parquets de poursuivre systématiquement les agressions violentes commises dans les transports en commun. Il conviendra notamment d'appliquer effectivement le nouvel article 410bis du Code pénal prévoyant une aggravation des peines pour les infractions commises à l'encontre du personnel des transports en commun ;

Installer de manière systématique des caméras de surveillance sur les lignes à risques des transports en commun ;

Généraliser les systèmes de vidéosurveillance dans les centres-villes et dans les rues commerçantes afin d'assurer la sécurité et la protection des citoyens mais aussi des commerçants ;

Organiser des campagnes d'information afin de faire connaître les incitants financiers destinés à encourager les particuliers, les indépendants et les professions libérales à sécuriser leur habitations et leurs locaux professionnels ;

Encourager les zones de police et les commerçants à utiliser le système Télé-police Vision en accordant à nouveau des subsides pour ce type d'initiative ;

Poursuivre la mise place des corps fédéraux d'intervention et arriver rapidement à un contingent de 1.000 agents afin de soutenir les zones de police ;

Revoir la répartition des missions entre la police fédérale et la police locale et plus particulièrement en ce qui concerne la surveillance des ambassades et des institutions internationales et la surveillance et le transfert des détenus de et vers les établissements pénitentiaires. La surveillance des ambassades doit être transférée à l'armée via la police militaire ou via l'incorporation à la police fédérale de militaires volontaires afin qu'ils réalisent cette surveillance. Il est en outre nécessaire de **dynamiser et d'intensifier la coopération entre les zones de police** et de renforcer l'appui de la police fédérale aux polices locales ;

Instaurer en Belgique un véritable plan Vigipirate comme cela existe déjà en France depuis bien

longtemps pour protéger notre pays, ses citoyens et ses institutions contre la menace terroriste. N'oublions pas que Bruxelles est une cible évidente en tant que Capitale de l'Union européenne ;

Instaurer un service minimum pour les gardiens de prison en cas de grève dans les établissements pénitentiaires. En pareil cas, les polices locales sont réquisitionnées afin de prendre le relais des gardiens et d'assurer la surveillance et la sécurité des détenus. Les policiers sont détournés de leurs missions de base. Ce n'est plus acceptable. Nos policiers doivent être dans les rues et non derrière les murs de nos prisons. Le droit de grève est reconnu mais ce droit ne peut porter atteinte à la sécurité des citoyens. Aujourd'hui, c'est le cas et nous voulons y mettre un terme ;

Favoriser le recrutement et améliorer la formation de policiers. Afin d'assurer la sécurité des citoyens, il convient de recruter de nombreux policiers afin qu'ils réinvestissent nos rues et nos transports en commun. Il revient à l'Etat et non à des organismes privés d'assurer la sécurité de ses concitoyens. Cela passe par une campagne de recrutement de nouveaux policiers. Des initiatives en termes de recrutement devront être prises tant au niveau de la police fédérale que des polices locales. Les budgets consacrés à la formation de nos policiers doivent d'urgence être augmentés afin de pouvoir faire face aux nombreux recrutements qui s'imposent. Il convient également d'assurer la relève des agents qui partent à la retraite et de renouveler les cadres. Nous devons nous doter d'une police moderne et efficace. Pour ce faire, nous devons **revoir et améliorer la formation de nos policiers** et faire correspondre cette formation aux évolutions de notre société mais aussi à la situation sur le terrain ;

Rétablir le respect envers les policiers et réaffirmer leur autorité en donnant instruction aux parquets de poursuivre systématiquement les infractions commises à leur rencontre. Les attaques en groupe des commissariats de police, des véhicules de la force publique ou des services de secours doivent être réprimées plus sévèrement ;

Assurer un jugement rapide des faits délictueux. Il convient de sanctionner immédiatement les auteurs d'infractions et d'ainsi éviter, dans leur chef, le développement d'un sentiment d'impunité mais aussi d'apporter une réponse rapide aux victimes pour éviter que ne se développe chez elles un sentiment d'insécurité et d'injustice. Les affaires pénales simples (qui ne sont pas suffisamment complexes que pour requérir une instruction judiciaire) doivent pouvoir être jugées dans les plus brefs délais. Le MLD est ainsi favorable à un **tribunal des flagrants délits**. Dans les cas de flagrant délit, les auteurs feront l'objet de poursuites et d'une **comparution immédiate** et systématique dès leur appréhension. Ils seront condamnés à une peine de prison ou d'intérêt général qu'ils devront exécuter sans délais. Les crimes ou délits doivent être poursuivis devant le tribunal au maximum **36 mois** après les faits car dans le cas contraire, tout effet dissuasif est anéanti ;

Assurer l'exécution de toutes les condamnations. Nous ne pouvons plus accepter que les personnes condamnées à moins de 3 ans d'emprisonnement ne purgent pas leur peine en prison sous prétexte de l'engorgement de nos prisons. Il s'agit-là d'une négation de droit à la sécurité mais aussi une négation de nos décisions de justice qui est intolérable et non respectueuse du droit des victimes. Tout condamné devra purger sa peine si minime soit-elle !

Limitier autant que possible le recours à la détention préventive qui doit au final n'intervenir que quand le détenu constitue un réel danger pour la société ou ses proches ou qu'il existe un risque réel qu'il se soustraie à la justice. Dans certains cas, il serait intéressant d'utiliser la surveillance électronique dans le cadre de la détention préventive et d'éviter ainsi autant que possible le placement en prison de personnes non encore jugées et présumées innocentes. Cette technologie permettrait notamment d'éviter la fuite du prévenu ou de nouvelles infractions. Il s'agit d'une mesure restrictive de liberté sévère impliquant la présence du prévenu en des lieux et à des périodes précis ;

Garantir un cloisonnement efficace des détenus, adapté aux différents types de criminalité et à la durée

des peines. Ainsi, les personnes en détention préventive doivent être séparées des condamnés et les jeunes adultes délinquants ou les mineurs incarcérés, des criminels lourds ;

Étendre le délai de garde à vue afin de permettre aux services de police et au parquet de mener des enquêtes plus approfondies et aux Juges d'instruction de se prononcer sur la nécessité de délivrer un mandat d'arrêt sur la base d'un dossier plus étoffé en veillant bien entendu à garantir les droits de la défense ;

Garantir le caractère incompressible des peines. Le MLD se prononce en faveur des peines incompressibles et souhaite la suppression des remises de peines pour bonne conduite. Une bonne conduite en prison ne peut faire oublier les actes commis et qui ont justifié cet emprisonnement. De même, la société ne peut plus admettre qu'un détenu puisse bénéficier d'une libération conditionnelle au tiers de sa peine. Il convient d'appliquer dans les faits les condamnations prononcées par les tribunaux sans autoriser la moindre adaptation. Il serait également utile de **rétablir une réelle perpétuité**. Aujourd'hui, être condamné à perpétuité signifie en fait être condamné à 30 ans tout en pouvant bénéficier d'une liberté conditionnelle avant terme, il convient de respecter le vocabulaire utilisé et de considérer qu'à perpétuité signifie à vie. Afin de respecter les recommandations de la Cour européenne des Droits de l'Homme en la matière, nous devons au minimum prévoir qu'un condamné à perpétuité ne puisse en aucun cas bénéficier d'une libération conditionnelle avant d'avoir passé 30 années en prison ;

A défaut d'une réelle incompressibilité des peines, prévoir des peines de sûreté. Un délinquant primaire peut bénéficier de la libération conditionnelle après avoir purgé un tiers de sa peine. En cas de condamnation à une peine privative de liberté à perpétuité, il peut être libéré après dix ans. Un délinquant récidiviste peut bénéficier de la libération conditionnelle après avoir purgé deux tiers de sa peine, sans que la durée des peines déjà subies n'excède quatorze ans. En cas de condamnation à une peine privative de liberté à perpétuité il peut être libéré après seize ans ;

Le MLD entend prévoir la **possibilité de fixer une période de sûreté chaque fois qu'une peine privative de liberté supérieure à cinq ans sans sursis est prononcée**. Cette possibilité n'existera pas seulement en matière criminelle. Elle existera aussi, par exemple, pour les récidivistes en matière correctionnelle ;

Pendant la période de sûreté, le condamné ne peut bénéficier des dispositions concernant la permission de sortie, le congé pénitentiaire, l'interruption de l'exécution de la peine, la détention limitée, la surveillance électronique, la libération conditionnelle et la mise en liberté provisoire en vue de l'éloignement du territoire ou de la remise. Pendant la période de sûreté, le condamné ne peut bénéficier des dispositions de la loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine ;

Créer une Justice plus moderne et plus proche des attentes des citoyens en améliorant encore l'accueil et la place des victimes au sein des procédures. En ce sens, le MLD est favorable au **maintien et même à l'augmentation des huissiers audienciers** dont le travail d'accueil et d'information est primordial pour un justiciable qui découvre la « maison justice ». Il convient également de procéder à une **renovation en profondeur des Palais de Justice** existants voire de **construire de nouvelles enceintes** quand les enceintes actuelles ne correspondent plus aux normes d'aujourd'hui et qu'elles ne permettent pas à la Justice de travailler sereinement et dans de bonnes conditions ;

Réfléchir à la mise en œuvre d'une réforme du jury populaire des Cours d'Assises qui laisserait aux juges, qui sont des professionnels de la Justice, le soin de juger des cas les plus graves. Trop souvent aujourd'hui, le jury populaire rend des décisions influencées par le sentiment personnel de membres du jury sans vraiment se fonder sur une base légale réelle. La motivation des décisions pose également question. Dans certains cas, la personnalité et le charisme des avocats peut jouer un rôle quant à l'issue des débats.

Le jury est plus vulnérable face à ces effets de manche que ne l'est un juge professionnel. A côté de cela, un autre problème du jury populaire consiste en la mise entre parenthèses des activités professionnelles de ses membres. Il convient d'aménager une Cour d'Assises plus moderne et d'**opter pour la suppression du jury populaire** ;

Insérer dans notre Code pénal une circonstance aggravante liée à l'âge (plus de 65 ans) **de la victime** de certaines infractions particulières et ériger en infraction le fait de ne pas prévenir les autorités compétentes ou un service d'aide lorsqu'on a connaissance, pendant plus de 30 jours, d'un cas d'abandon, de mauvais traitement ou de privations à l'encontre d'une personne âgée de plus de 65 ans ;

Punir sévèrement les auteurs d'infraction qui se filment ou se photographient en train de commettre une infraction pour ensuite diffuser les images via un GSM ou Internet (*happy slapping*) ainsi que la personne qui filme l'agression ou qui en diffuse les images ;

Poursuivre pénalement les atteintes aux drapeaux de notre pays ou de nos Communautés, Régions ou Provinces ainsi que toute expression orale, musicale ou vidéo appelant à la haine, au racisme ou insultant notre pays, ses habitants ou ses valeurs de justice, de liberté et d'égalité entre les hommes et les femmes ;

Moderniser notre appareil judiciaire afin non seulement de rappeler, voire de renforcer sa mission pacificatrice fondamentale mais aussi de lui donner une image moderne, accueillante et efficace. Il faut redonner aux Belges la confiance en leur Justice et mettre cette dernière au diapason des nouvelles attentes des citoyens. Il faut lui donner les moyens de s'organiser et de rendre des comptes transparents à la société sur la manière dont elle fonctionne ;

Créer un tribunal disciplinaire indépendant chargé de sanctionner s'il y a lieu les magistrats fautifs ;

Mener enfin à bien l'informatisation de la justice. On ne peut exiger du monde judiciaire de faire preuve d'efficacité et de faire des économies sans le doter d'un outil informatique digne de ce nom, à la hauteur de ses missions. Il est particulièrement interpellant de constater qu'à notre époque moderne et technologique, plusieurs magistrats sont dans l'impossibilité de travailler en même temps sur un même dossier. Pour répondre à ce problème, le scannage des dossiers constitue une solution. Ainsi, lorsque le dossier se trouve chez le juge d'instruction, le magistrat du Parquet pourrait continuer à travailler sur le dossier, par exemple pour préparer son réquisitoire. Tout ceci implique bien entendu la mise en place de mesures de sécurité afin d'éviter le piratage informatique mais aussi une formation spécifique des fonctionnaires ;

Renforcer le rôle des Juges de paix dans leur rôle de juges de proximité ;

Créer un véritable tribunal de la famille afin de répondre au besoin légitime du justiciable qui s'attend à ce que son dossier soit traité dans ses différents aspects (divorce, autorité parentale, hébergement des enfants, actions relatives à la filiation,...) par un seul juge qui sera ainsi mieux informé du vécu et des attentes du justiciable et qui pourra rendre des décisions qui s'inscrivent plus encore dans la recherche d'un règlement durable et pacifique des situations conflictuelles. Toutes les matières familiales au sens large seraient donc concentrées auprès de ce tribunal ;

Donner un statut juridique aux familles d'accueil : il est plus que temps de reconnaître les familles qui accueillent des mineurs comme interlocutrices à part entière dans les décisions qui sont prises à l'égard du jeune. Un droit aux relations personnelles doit leur être reconnu ;

Agir efficacement contre les rapt parentaux par la création d'une commission d'aide aux parents et en permettant aux juges d'exiger le retour de l'enfant dès le prononcé du jugement. Il est important de veiller à la mise en place d'un organe central national dans chaque Etat membre de l'Union européenne afin d'assurer une collaboration plus étroite et d'échanger des informations sur la situation de l'enfant ;

Réagir rapidement en cas de non-présentation d'enfant. Au niveau de la police locale, il convient d'instaurer une comparution des parents dans les 7 jours du litige en présence d'un psychologue afin d'entendre les griefs de chacun et de régler les problèmes familiaux dans l'intérêt supérieur de l'enfant ;

Revoir le rôle du Conseil d'Etat et l'organisation des recours administratifs afin de renforcer les droits du citoyen face à l'administration et de simplifier les démarches qu'il doit accomplir pour obtenir réparation de son dommage ;

Lutter contre l'arriéré judiciaire pour permettre à la justice de répondre aux attentes de la population en mettant les moyens nécessaires en terme d'hommes et d'outils afin de résorber cet arriéré ;

Instaurer un statut et des formations continuées pour les magistrats ;

Créer une base de données d'experts, de traducteurs et d'interprètes assermentés pour l'ensemble du pays en assurant à l'avenir un contrôle de qualité qui devrait prendre la forme d'un test ou d'un examen afin que la demande soit acceptée. Il faut en effet éviter les abus qui existent aujourd'hui du fait du manque de contrôle de la qualité et du sérieux de ces intervenants pourtant bien utiles au bon fonctionnement de notre justice. Il faudrait également que les experts, traducteurs ou interprètes qui souhaitent accéder à cette base de données disposent d'une formation minimum en matière de procédure judiciaire et qu'ils en fassent la preuve. Cette base de données serait valable pour l'ensemble du pays ce qui éviterait aux experts, traducteurs ou interprètes de postuler dans les différents Parquets. Il serait opportun aussi de revoir les barèmes appliqués pour le défraiement (appelés les frais de justice en matière répressive) car celui-ci est bien souvent trop peu élevé ce qui peut avoir une influence sur la qualité du travail réalisé et la qualité des experts, traducteurs ou interprètes qui postulent à ces fonctions. Tout bon travail mérite un salaire en adéquation avec la charge de travail accomplie ;

Encourager le recours à la troisième voie d'accès à la magistrature ouverte aux avocats afin de compléter le cadre des magistrats par des personnes dont l'expérience professionnelle est précieuse pour rendre une justice de qualité ;

Introduire la procédure collective dite « *class action* » dans notre système juridique afin de permettre aux citoyens de se fédérer pour obtenir plus facilement la reconnaissance de leur dommage ;

Assurer une rémunération décente des avocats intervenant pour l'aide juridique ;

Donner aux parents la possibilité de transmettre leurs deux noms à leurs enfants ;

Favoriser la prévention et offrir aux Belges un cadre de vie sécurisé en donnant par exemple aux communes des moyens complémentaires qui leur permettraient de réaliser des investissements destinés à sécuriser le cadre de vie des citoyens : renforcement de l'éclairage public, amélioration de la sécurité des usagers de la route, acquisition de matériel spécifique permettant d'améliorer la propreté publique, etc. C'est ce que nous appellerons la **réactivation du plan «Zen»** ;

Procéder à une évaluation approfondie de la loi sur la possession d'arme à feu et de son application par les services de police et les Parquets et la modifier compte tenu des incohérences et des difficultés d'interprétation soulevées par les acteurs de terrain ou relevées lors de l'élaboration de la circulaire ;



Donner instruction aux Parquets de poursuivre prioritairement les auteurs de trafics illégaux d'armes à feu et charger les services de police de lutter efficacement contre le trafic d'armes lourdes ou de guerre ;

Eviter, en cas d'omission de déclaration de bonne foi, **que les armes ne soient confisquées et détruites** en prévoyant, à l'instar du mécanisme valable dans le cadre de la sécurité routière, que l'action publique s'éteigne moyennant le paiement d'une somme forfaitaire ;

Clarifier le cadre légal relatif aux tireurs sportifs en association avec les représentants du secteur ;

Rendre le registre central des armes opérationnel et efficace ;

Revoir la formation et organiser de véritables formations pratiques pour les pompiers stagiaires ainsi qu'une formation pratique continue pour l'ensemble des pompiers ;

Transférer le coût et la gestion des services d'incendie aux Régions et soulager ainsi les finances communales tout en augmentant le budget consacré à la sécurité de la population ;

Imposer une obligation de résultat au 112 : notre Etat doit assurer une intervention rapide des services de secours où qu'on se trouve sur le territoire du Royaume tout en respectant la langue de l'appelant. Il est primordial que ces services de secours puissent répondre en français, néerlandais, allemand ou anglais sur l'ensemble du territoire.

3. Emploi et esprit d'entreprendre

Garantir un emploi à chacun et sortir de l'assistanat

Notre pays a depuis de trop nombreuses années décidé de soutenir **l'assistanat et de garantir le chômage** au lieu de garantir l'emploi. Sous des habits respectables de solidarité et d'humanisme, les politiques dirigées par la gauche ont creusé le trou de la sécurité sociale et entraîné les finances de notre pays dans un déficit abyssal.

Notre chômage atteint des sommets depuis de trop nombreuses années. Toutes les politiques menées en la matière ont échoué alors que nos pays voisins connaissent un taux de chômage bien moins élevé. Nos travailleurs ne sont pourtant pas plus mauvais que les autres. La seule différence, c'est que **nous sommes le seul pays dans le monde à maintenir nos forces vives dans l'assistanat en permettant le chômage à vie** qui est alors vu comme un métier qu'on peut même se transmettre de père en fils. Il est temps de considérer le chômage comme une aide provisoire et non comme une aide à vie.

Il convient également de tout mettre en œuvre **pour éviter les pertes d'emploi**. Cela implique notamment d'encourager les mesures comme le chômage économique pour les travailleurs ouvriers et pour les employés ainsi que les mesures prises pour les travailleurs indépendants qui rencontrent des difficultés financières temporaires. Nous pensons également qu'une mesure bénéfique serait de baisser la TVA dans différents secteurs comme l'Horeca et la construction qui sont tous les deux des secteurs à forte densité de main d'œuvre.

En considérant trop souvent les employeurs comme des esclavagistes et des profiteurs, en ne soutenant pas le goût d'entreprendre et en appliquant des charges patronales excessives, **de nombreuses entreprises ont décidé de quitter notre pays afin de s'implanter dans des régions disposées à les soutenir réellement**.

Notre pays se doit donc de **diminuer les charges qui pèsent sur les entreprises, les PME et les petits indépendants afin de stimuler et d'encourager l'entrepreneuriat** et de redynamiser notre économie.

Il est urgent **d'encourager le travail et de le récompenser, de limiter le chômage dans le temps, d'abolir les allocations d'attente et de soutenir nos PME et nos petits indépendants**.

Le MLD entend redonner aux Belges le goût de l'effort et le goût d'entreprendre. L'esprit d'entreprise a toujours été présent dans notre pays et c'est lui qui a permis à la Belgique de se faire connaître dans le monde entier et de construire la richesse de notre pays. Notre pays se doit de reprendre la place qui était jadis la sienne et de redevenir un moteur économique.

Aujourd'hui, la Belgique se caractérise par l'un des plus faibles taux d'entrepreneuriat au sein des Etats membres de l'UE, seulement 3%. Les différentes politiques menées ces dernières années n'ont eu de cesse de décourager les Belges à se lancer dans des activités indépendantes ou de créer leurs propres entreprises. L'avenir de notre pays et de notre économie passera pourtant par les PME et les indépendants.

Si les Belges sont aujourd'hui frileux à l'idée de se lancer dans une telle entreprise, cela est dû surtout à l'insécurité liée au manque de protection des entrepreneurs en termes notamment de patrimoine. La peur du risque et le manque d'esprit d'entreprendre sont également des facteurs importants.

Les PME représentent pourtant plus de 98% des entreprises belges et plus de 50% des emplois. Elles sont donc le moteur de la croissance et de la création d'emploi.

Le goût du travail

Il est plus que temps de **diminuer drastiquement les charges administratives et sociales, d'aider les indépendants et les PME à créer de l'activité** et, par-là même, de nouveaux emplois.

Cela ne pourra se faire qu'en révolutionnant la recherche d'emploi et la formation des travailleurs pour améliorer la compétitivité de nos entreprises, encourager leur savoir-faire mondialement reconnu et ainsi éviter les délocalisations vers les pays émergents mais aussi vers nos pays voisins pourtant membres de l'Union européenne. Un secteur d'avenir est bien entendu le secteur des services à la personne, un secteur en pleine croissance qui n'est pas touché par la crise, loin de là, et dans lequel les besoins sont immenses vu l'allongement de l'espérance de vie et le vieillissement de notre population. Les attentes de la population sont importantes en matière de soins de santé, d'aide ménagère, de garde d'enfants, de soins aux personnes âgées et autres services à la personne.

Récompenser le travail

Quand on exerce une activité professionnelle, on expose un certain nombre de frais (garde d'enfant, déplacement, habillement, nourriture), et parfois, vu le peu d'écart entre certains salaires et les allocations de chômage, certaines personnes préfèrent rester dans l'assistanat au lieu de rejoindre le monde du travail car la différence entre les 2 situations ne leur permet pas au final d'avoir plus d'argent en poche. C'est anormal, les personnes qui veulent travailler ne doivent pas être découragées de le faire et il faut que le travail rapporte plus que l'assistanat. Il est indispensable de remettre en avant la valeur du travail.

Des femmes et des hommes égaux face au travail

Le MLD souhaite une stricte égalité entre les salaires. Il y a aujourd'hui une trop grande discrimination de la gente féminine qui trop souvent encore touche un salaire inférieur à celui d'un homme pour le même emploi exercé. Et pourtant, les femmes sont bien courageuses. On sait bien que celles-ci font souvent 2 journées : une au travail et une autre chez elle, à leur retour du travail en s'occupant du ménage, des enfants, de la cuisine et de nombreuses autres tâches ménagères. La moindre des choses est d'offrir aux femmes un salaire égal à celui des hommes. De plus, il convient de rétablir l'équilibre entre les périodes de travail et les périodes assimilées avec une attention particulière pour les carrières des femmes qui, par exemple, ont recouru au temps partiel pour s'occuper des enfants.

Limiter le chômage dans le temps et supprimer les allocations d'attente

En Belgique, il n'existe aucune limite dans le temps en ce qui concerne les allocations de chômage. De nombreuses voix se sont élevées contre ce système unique en Europe. La limitation des allocations de chômage dans le temps constitue selon la Confédération flamande de la construction (CFC) un instrument puissant d'activation des demandeurs d'emploi.

La preuve la plus concrète en est que les français viennent travailler en grand nombre en Flandre, alors que les wallons répondent à peine aux offres d'emploi flamandes. En France, l'allocation de chômage est limitée dans le temps. La CFC plaide depuis longtemps pour une activation rigoureuse des demandeurs d'emploi vu le nombre élevé d'offres d'emplois vacants dans le secteur de la construction. Il n'existe dans aucune autre province que la Flandre-Occidentale un tel manque aigu d'ouvriers de la construction. Il est frappant que les français semblent répondre plus favorablement à ces offres d'emploi que les wallons. C'est ce qui est ainsi apparu d'une enquête récente de la CFC. Des 120 entreprises de construction de

Flandre-Occidentale interrogées par la CFC, il appert qu'elles ont en service 15% de travailleurs français. La CFC estime que, dans le secteur flamand de la construction, environ 1.000 français sont mis à l'emploi. Les ouvriers de la construction wallons sont de moins en moins nombreux, malgré les chiffres de chômage extrêmement élevés du Hainaut voisin.

La barrière de la langue est pourtant tout aussi grande pour les wallons que pour les français. L'apport limité de la région wallonne ne peut donc pas y être imputé. La distinction est, selon la CFC, à imputer à la manière différente dont les allocations de chômage sont octroyées. En France, l'allocation de chômage est, comme nous venons de le voir, limitée dans le temps. La durée de paiement dépend du nombre de mois travaillés par le demandeur d'emploi et peut donc varier entre 7 et 36 mois. Après cette période, les allocations de chômage cessent, ce qui n'est pas le cas en Belgique.

Par ce fait, de nombreux belges restent au chômage et cherchent à peine du travail. Les chiffres suivants parlent d'eux-mêmes : 42,9% des ouvriers de la construction sans emploi le sont pendant 1 an, et plus et 27,6% pendant deux ans et plus.

De plus en plus d'ouvriers frontaliers français arrivent chaque année en Belgique. Il s'agit souvent de jeunes travailleurs (scolarisés et non-scolarisés) qui viennent travailler en Flandre dans les secteurs de l'industrie et de la construction. La très grande majorité des entreprises de construction qui engage des travailleurs français agit de la sorte parce qu'elle ne trouve pas de travailleurs flamands, et ce, alors que les statistiques du VDAB indiquent que la Région flamande compterait encore et toujours environ 15.000 ouvriers de la construction sans emploi.

Selon la CFC, **de nombreuses personnes sans emploi chercheront seulement du travail dès que les allocations de chômage seront limitées dans le temps.**

14.000 offres d'emploi n'exigeant aucune expérience professionnelle ou diplôme restent vacantes. Il appert cependant, selon des chiffres du service flamand pour la médiation du travail et la formation professionnelle (VDAB), que 52.000 demandeurs d'emploi entrent en ligne de compte pour ces emplois en Flandre. En ces temps de crise avec un nombre élevé de demandeurs d'emploi, il est stupéfiant de constater qu'autant d'emplois restent vacants, réagit le Syndicat neutre des Indépendants (NSZ). L'organisation des entrepreneurs met en avant deux propositions pour y remédier : limiter l'allocation de chômage dans le temps et faire en sorte que les employés reçoivent un salaire net plus élevé en diminuant les charges.

L'Union des employeurs et cadres catholiques du Limbourg (VKW-Limburg) a fait réaliser parmi ses cadres une consultation en ligne qui a été complétée par 400 employeurs. Les entreprises demandent surtout une forte chute des contributions de la sécurité sociale, une limitation des allocations de chômage dans le temps et un règlement plus souple sur le licenciement. **Une limitation des allocations de chômage dans le temps est, selon les entreprises limbourgeoises, le deuxième stimulant le plus important pour la création d'emploi.**

Le chômage à vie est anormal et injuste. Celui-ci n'encourage pas certains chômeurs à chercher du travail et pénalise les travailleurs temporairement au chômage. En effet, l'ampleur des prestations sont, en Belgique, parmi les plus basses d'Europe occidentale.

Aussi, limiter ces allocations **s'accompagnera d'une réelle politique d'activation des chômeurs. La fusion des structures multiples existantes en une seule procurera un service public plus performant pour l'activation efficace des chômeurs.**

En outre, quelqu'un qui n'a jamais travaillé n'a pas droit aux allocations de chômage. La durée des allocations ne peut être supérieure à deux fois la période de travail effectuée.

Notre régime d'assurance-chômage a deux caractéristiques particulières, propres à la Belgique : un droit aux allocations pour les jeunes qui sortent de l'école après une période d'attente et l'octroi des allocations pour une durée non limitée dans le temps.

En Europe, la Belgique joue cavalier seul en accordant aux chômeurs des allocations de chômage pour une durée indéterminée. **Notre système fait donc figure d'exception.** Les pays qui nous entourent ont tous organisé une limite dans le temps des allocations de chômage. En France, les allocations de chômage sont accordées pour une durée maximale de trente-six mois. En Allemagne, pour une durée de dix-huit mois. Au Pays-Bas, le droit aux allocations de chômage est limité à trois ans et deux mois. Au Danemark, il l'est pour une durée maximale de quatre ans, qui seront portés bientôt à deux ans. Au Luxembourg, les allocations sont accordées pour un an, durée qui peut être prorogée de 182 jours si le chômeur ne parvient pas à retrouver du travail. Les autres grandes nations d'Europe se sont également accordées sur la limitation de l'octroi des allocations de chômage dans le temps : entre 4 mois et 2 ans en Espagne, 180 jours en Italie (270 jours pour les plus de 50 ans), 182 jours maximum au Royaume-Uni et 300 jours au plus en Suède.

La Belgique est donc le seul pays de l'Europe où les allocations de chômage sont versées pour une durée illimitée. La concordance européenne sur le sujet semble dès lors placer notre pays à la marge.

Dans l'ouvrage *The Labor Divide*, le professeur Sam Vaknin parle de la limitation des allocations de chômage comme du système le plus légitime dans nos sociétés modernes : « *Unemployment benefits should always be limited in time, should decrease gradually and should be withheld from certain segments of the population, such as school dropouts, those who never held a job, (in some countries) women after childrearing.* »

Dans ces pays où l'octroi des allocations de chômage est limité à une période définie, il apparaît notamment que cette politique agit tel un stimulant sur la recherche d'emploi. Bruce Meyer, membre de l'Université de Chicago démontre ainsi qu'aux Etats-Unis, où l'indemnisation de chômage est limitée à 6 mois, la probabilité qu'un chômeur retrouve du travail double ou triple dans les 2 dernières semaines de l'allocation.

Le 13 décembre 2010, le Fonds Monétaire International (FMI) enjoignait la Belgique de réformer sans délai son système d'allocations illimitées de chômage, et ce, notamment pour renforcer son économie.

A la lecture de la presse, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) plaide pour l'abolition de ce système. L'OSCE se serait d'ailleurs également exprimée en faveur de la limitation dans le temps des allocations de chômage. Il s'agit en fait d'un rapport de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE), intitulé "Des emplois pour les jeunes – Belgique", de février 2007.

Dans ce rapport, on peut lire : « *L'octroi d'allocations d'assurance-chômage uniquement sur la base des études est exceptionnel dans les pays de l'OCDE. C'est encore le cas au Danemark, en Grèce, au Luxembourg et en République tchèque. Mais dans aucun de ces pays, l'allocation n'est octroyée pour une durée illimitée comme en Belgique. Les durées vont de six mois en République tchèque à quatre ans au Danemark. L'évolution récente a été soit de supprimer cette allocation comme à la fin des années 90 en République slovaque, soit d'activer rigoureusement les bénéficiaires comme au Danemark en faisant en sorte que très peu de jeunes la reçoivent longtemps.* »

Et dans le même rapport, on trouve encore : « *La Belgique devrait à terme supprimer l'allocation d'attente et en même temps changer en profondeur les règles qui s'appliquent aux nouveaux venus dans le système de l'assurance-chômage. L'allocation d'assurance-chômage ne devrait pas varier suivant la situation du ménage et devrait être limitée dans le temps, être conditionnelle à la recherche active d'un emploi et être fonction d'une période antérieure d'emploi. On pourrait également introduire une dégressivité de l'allocation et son éligibilité pourrait être élargie.* ».

Et l'OCDE continue : « Certains considèrent que l'allocation d'attente peut dissuader les jeunes à la fin de l'obligation scolaire d'entreprendre des études supérieures et d'accepter un emploi. Il est vrai que cette allocation est trop souvent obtenue automatiquement, au maximum un an après la sortie de l'école, et qu'elle est attractive surtout pour les jeunes peu qualifiés qui ont le statut de chef de famille ».

Enfin, six Wallons sur dix se disent d'accord pour limiter les allocations de chômage dans le temps. **Il faut donc rappeler que le chômage implique l'existence de droits (allocations, accompagnement), mais également des devoirs comme l'obligation de rechercher activement du travail.** Ceux qui ne le font pas ou qui refusent après la période de 36 mois de travailler pour la société ne toucheront plus d'allocations et ne pourront pas non plus bénéficier de l'aide des CPAS.

Il ne s'agit pas d'un mécanisme inhumain imposant des sanctions aveugles ou d'une chasse aux chômeurs car ce système ne sanctionne pas les demandeurs d'emploi qui cherchent du travail sans en trouver, mais uniquement ceux qui n'ont pas la volonté de chercher un emploi et qui refusent de mettre leurs compétences au profit de la société.

La Belgique est également un des rares pays à accorder des allocations de chômage aux jeunes qui sortent de l'école. Cette mesure d'octroi des allocations d'attente, introduite en 1945-1951, a pour conséquence qu'il est désormais possible, dans notre pays, que des gens soient pensionnés sans avoir travaillé un seul jour pendant leur vie.

Des allocations de chômage pour les indépendants

Le MLD souhaite également que les indépendants puissent bénéficier des allocations de chômage dans les mêmes conditions que les autres travailleurs. Cette mesure a pour vocation d'encourager les gens à se lancer en tant qu'indépendant en leur garantissant une certaine sécurité en cas d'échec. Aujourd'hui, un indépendant qui se retrouve au chômage éprouve d'énormes difficultés et ce n'est pas normal, il doit pouvoir bénéficier de la même protection que les autres travailleurs.

Accompagner les demandeurs d'emploi vers le travail

Une réelle politique d'activation des chômeurs s'impose. La fusion des structures multiples existantes en une seule procurera un service public plus performant pour l'activation efficace des chômeurs. L'accompagnement, dès l'entrée au chômage, doit être efficace, soutenu et personnalisé. Il faut donner aux demandeurs d'emploi, quel que soit leur âge, une aide qui lui permette de retrouver du travail très rapidement. Cela passera par une bonne orientation ou par une formation complémentaire.

Les mesures d'accompagnement actuellement développées en Wallonie se limitent, la plupart du temps, à un simple rendez-vous de quelques minutes avec un conseiller du FOREM. Attendre des mois avant de contacter un demandeur d'emploi, c'est un non-sens !

Des pensions décentes pour les personnes ayant travaillé toute leur vie

Les personnes qui ont travaillé toute leur vie doivent avoir une pension décente qui leur permet de vivre convenablement. L'état de précarité dans lequel se trouvent nombre de nos aînés n'est pas acceptable pour un pays comme la Belgique. Autant, il convient de mettre un terme à la pauvreté des jeunes, autant il est important de sortir nos anciens de la même pauvreté.

Pour le MLD, la seule manière de garantir nos pensions, c'est d'opter pour la valorisation du travail, la limitation du chômage dans le temps, la suppression des prépensions et la valorisation du travail des plus âgés. Vu l'augmentation considérable de l'espérance de vie, il sera important d'accepter l'idée de devoir

travailler plus longtemps.

La pension légale est trop basse dans notre pays, même lorsque le pensionné peut faire valoir une carrière professionnelle complète. De trop nombreuses pensions légales n'atteignent pas les 1.000 € par mois. Il convient donc d'augmenter les pensions les plus faibles.

En outre, le MLD soutient la proposition du MR de supprimer les limites de travail autorisé. Notre pays ne peut plus sanctionner la poursuite d'une activité professionnelle pour les bénéficiaires d'une pension de retraite ou de survie car cette sanction décourage le travail des personnes qui peuvent utilement apporter leur contribution et leur expérience à l'économie et à la société.

A côté de ces mesures, le MLD soutient le système de capitalisation des retraites. Le système actuel des pensions repose sur le principe de répartition. Nous défendons un système individuel de pensions sur la base de l'épargne pension ou système de capitalisation, accompagné par un régime de pensions sectorielles ou de pensions d'entreprises. Nous souhaitons un mouvement vers ce qu'on appelle aujourd'hui en Belgique, le troisième pilier avec une participation du deuxième pilier et la suppression graduelle du premier pilier. Les jeunes doivent commencer à cotiser pour un système plus juste au lieu d'écouter les fausses promesses des politiciens qui tentent de garder un système qui n'est pas viable à moyen terme et dont les jeunes générations ne profiteront jamais.

Le système de capitalisation est certes difficile à mettre en place mais il est pourtant indispensable. Le monde politique doit faire preuve de courage en la matière. En effet, l'Etat devra, dans les années qui viennent, faire des économies et pourquoi pas, mener une politique d'austérité afin d'être en mesure de payer les pensions de ceux qui n'auront pu bénéficier du système de capitalisation. Même si le passage d'un système à l'autre n'est pas évident, l'Etat doit faire cet effort et les jeunes qui se lancent dans le travail doivent être soumis à ce système immédiatement.

Supprimer le système des prépensions

La prépension est selon nous une atteinte à la règle selon laquelle l'âge de la retraite est légalement fixé à 65 ans. Notre pays ne pourra pas échapper au débat sur l'allongement du temps de travail devenu obligatoire vu l'espérance de vie actuelle, si l'on souhaite conserver une pension décente. Dans ces conditions et au lieu de retarder l'âge légal du départ à la retraite, il paraît plus opportun de supprimer la prépension et d'appliquer nos lois.

Mise en place par la convention interprofessionnelle n°17 conclue le 19 décembre 1974 au sein du Conseil national du travail, la prépension conventionnelle est un régime qui permet à un travailleur ayant atteint un certain âge et victime d'un licenciement de bénéficier, en plus des allocations de chômage et jusqu'à l'âge de la retraite, d'une indemnité complémentaire dite de prépension, cette indemnité étant, en principe, à charge de l'employeur.

La prépension est un régime permettant aux travailleurs plus âgés qui se font licencier de percevoir chaque mois une indemnité complémentaire à leur allocation de chômage. Cette indemnité complémentaire est payée par leur dernier employeur. Un prépensionné ne reçoit donc pas une pension traditionnelle.

Un prépensionné est en réalité considéré comme chômeur, bien qu'il s'agisse d'un statut particulier. Depuis le 1er janvier 2008, les prépensionnés doivent rester disponibles pour le marché de l'emploi.

Le régime de la prépension est organisé par les textes réglementaires suivants :

- la Convention Collective de Travail n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnités

complémentaires pour certains travailleurs âgés, en cas de licenciement ;

- la Convention Collective de Travail n° 91 du 20 décembre 2007 fixant les conditions d'octroi d'une indemnité complémentaire dans le cadre de la prépension pour certains travailleurs âgés moins valides ou ayant des problèmes physiques graves, en cas de licenciement ;
- la Convention Collective de Travail n° 96 du le 20 février 2009 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés, en cas de licenciement, en exécution de l'accord interprofessionnel du 22 décembre 2008 ;
- l'arrêté royal du 3 Mai 2007, fixant la prépension conventionnelle dans le cadre du Pacte de solidarité entre les générations ;
- l'arrêté royal du 7 décembre 1992 relatif à l'octroi d'allocations de chômage en cas de prépensions conventionnelles.

Les dispositions de l'arrêté royal du 3 mai 2007 s'appliquent aux prépensionnés dont le licenciement a été notifié après le 31 mars 2007 et dont la prépension a commencé après le 31 décembre 2007. Quelques cas exceptionnels de prépensions commencées antérieurement, sont encore soumis aux dispositions de l'arrêté royal du 7 décembre 1992.

La prépension peut être accordée à partir de l'âge de 60 ans, en règle générale. Le travailleur licencié à 60 ans doit prouver un passé professionnel de 30 ans (pour un homme) et de 26 ans (pour une femme).

La prépension peut être accordée à partir de 56 ans si un passé professionnel de 33 ans peut être prouvé. Il s'agit des travailleurs qui ont travaillé pendant 20 ans au minimum dans un système de travail de nuit (tel que défini dans la CCT n° 46), ou des travailleurs qui ressortent du secteur de la construction et qui disposent d'une attestation du médecin confirmant leur incapacité à poursuivre leur activité professionnelle. Ce système n'est possible que si une convention collective a été conclue au niveau du Conseil National du Travail ou s'il y est fait mention dans l'Accord interprofessionnel. L'accord exceptionnel pour la période 2009-2010 conclu entre les partenaires sociaux prolonge ce système jusqu'au 31 décembre 2010.

Un deuxième système autorise la prépension à partir de 58 ans pour les travailleurs avec un métier lourd. Les métiers lourds comprennent le travail en équipes successives, le travail en services interrompus (le travailleur est en permanence occupé en prestations de jour où au moins 11 heures séparent le début et la fin des prestations avec une interruption d'au moins 3 heures et un nombre minimum de prestations de 7 heures) et le travail avec prestations de nuit (tel que défini dans la CCT n° 46). Le travailleur entre donc en compte à partir de l'âge de 58 ans. Le travailleur licencié doit prouver un passé professionnel de 35 ans dont 5 ans se rapportent à l'exercice d'un métier lourd durant les 10 dernières années ou 7 ans de métier lourd durant les 15 dernières années. Cette disposition entre en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

Le MLD estime qu'il faut supprimer les prépensions et donner des formations aux plus de 50 ans dans les métiers en pénurie.

Dernièrement, le ministre flamand de l'emploi Philippe Muyters a donné son accord pour qu'Opel puisse octroyer la prépension à 50 ans. Les milieux patronaux et universitaires se sont insurgés contre ce plan alors qu'une solution pour les pensions devient urgente. Peut-on vraiment se permettre le luxe de mettre des gens à la prépension à 50 ans en Belgique? C'est inconcevable de prendre une décision pareille car elle nous engage financièrement sur une période de 30 ans. Les prépensions doivent être supprimées mais personne jusqu'à aujourd'hui ne veut en assumer la responsabilité. C'est de la procrastination, une gratification immédiate qui hypothèque l'avenir.

Le ratio de remplacement des cotisants est en train de s'inverser. Ce qui signifie que dorénavant, les 15-24 ans, sont moins nombreux que les futurs pensionnés, 55-64 ans. Ce phénomène a commencé en Flandre en 2008. La Wallonie passe juste le cap cette année. Bruxelles a plus de marge. Cette baisse de remplacement va s'aggraver avec le départ massif à la pension de la génération du papy-boom.

Eurostat a estimé que la population active va baisser de 15% pour un doublement du nombre de pensionnés d'ici 2050. Mais si l'on ne prend en compte que les vrais actifs, les 20-60 ans qui cotisent pour les pensions, la perspective est pire. D'ici à 2050 en Belgique, la proportion 2/3 d'actifs cotisants pour 1/3 de pensionnés (+60 ans) va passer à 55% actifs pour 45% de pensionnés. Et l'on ne tient pas compte des prépensions, des chômeurs et des crédits temps qui ne cotisent pas pour les pensions.

Financièrement, ce n'est donc pas tenable. En 2050, la Belgique ne pourra déjà pas payer une pension sur trois. À moins de doubler les cotisations de moitié.

En outre, il y a une pénurie de main-d'œuvre. Le baromètre de Manpower a remis le sujet sur le tapis récemment. Un employeur sur quatre a des difficultés à remplacer les départs. La Belgique est même au-dessus de la moyenne européenne (23%). Le taux de remplacement commence à diminuer. La "guerre des talents" va s'amplifier en Europe. Tous les responsables ressources humaines le sentent déjà. C'est la chasse à la main-d'œuvre qualifiée. La Belgique doit faire attention à la mobilité de ses jeunes diplômés qui seront fort sollicités par d'autres pays européens.

Il convient donc de supprimer les prépensions et de former les plus de 50 ans. Il manque tellement de travailleurs qualifiés qu'Arcelor va même rechercher ses prépensionnés. Normalement, les prépensionnés sont susceptibles de travailler 10 ans. Ils pourraient reprendre des études dans ces métiers en pénurie tout en bénéficiant des allocations de chômage. Mais aujourd'hui, ce n'est pas intéressant financièrement. Il faut que cela change ! En Belgique, 35% des seniors sont en formation continue (contre 55% en Europe). C'est pourtant une solution évidente vu le raccourcissement du cycle des compétences. Pourtant il y a du potentiel dans cette tranche d'âge (55-64 ans) dont la moitié travaille. Sur le million qui ne travaille pas, seules 50.000 personnes sont au chômage, donc vraiment disponibles.

Le MLD propose que les travailleurs licenciés après le 1er janvier 2016 ne puissent plus être admis au bénéfice de la prépension conventionnelle. C'est le principe fondamental de la proposition, qui ne touchera pas aux « droits acquis » des travailleurs mis à la prépension avant cette date.

Bien entendu, cette proposition ne sera pas applicable aux travailleurs qui exercent un métier lourd. Il conviendra en outre d'établir une liste claire et détaillée de ces métiers lourds.

Suppression des droits de succession : la liberté de transmettre les fruits d'une vie de travail

Pour tout parent, il apparaît comme **normal et légitime de vouloir transmettre à ses enfants tout ce que ce l'on a acquis ou construit durant sa vie sans que l'Etat ne se serve au passage.** Qui a en effet envie que la maison de famille soit revendue à des inconnus tout simplement parce que les enfants ne sont pas en mesure de payer les droits de succession qui, bien souvent, sont trop élevés? Qui ne voudrait pas que ses enfants bénéficient d'un coup de pouce dans la vie et puissent profiter du travail que nous avons accompli notre vie entière ?

Comme l'a dit le Président français, Nicolas Sarkozy, nous avons tous envie de donner le fruit d'une vie de labeur à nos enfants. De plus, **les Belges ne sont plus égaux devant les droits de succession depuis que cette matière a été régionalisée.** Nous estimons donc que cette situation est intolérable.

Les droits de succession apparaissent en fait comme une double imposition injustifiée au regard du droit à la propriété privée. Il est normal de payer des impôts et acceptable de payer des droits d'enregistrement lors de l'achat d'une seconde maison, mais il est inadmissible de devoir payer des droits de succession lors du décès d'un être proche sur ces mêmes biens. Nous souhaitons donc défendre l'abolition des droits de succession.

Une taxation plus équitable pour récompenser le travail

Actuellement, les travailleurs qui ont des revenus moyens sont ceux qui sont le plus taxés. Seuls les très hauts revenus sont avantagés puisqu'ils ont les moyens d'une manière ou d'une autre d'échapper à l'impôt. Le Belge moyen paye lui trop d'impôts car il est taxé à partir du moment où il a gagné 6.500 euros. Ceci n'a comme conséquence que d'inciter le travail au noir. Il convient de rendre notre système fiscal plus juste. Couplé à une politique de maîtrise et de réduction des finances publiques, la volonté du MLD est de rendre du pouvoir d'achat aux citoyens et de valoriser le travail de manière à créer les bases d'une croissance durable et équitable. Notre pression fiscale reste trop élevée, en particulier en ce qui concerne les revenus du travail. Nous payons trop vite, trop d'impôts !

Nous proposons les taux suivants :

- 0% jusqu'à 15.000 euros de revenus ;
- 25% entre 15.000 euros et 50.000 euros ;
- 35% pour la tranche qui dépasse les 50.000 euros.

Le MLD refuse en outre tout impôt sur la fortune et souhaite supprimer les droits de succession.

Impôt des sociétés (Isoc)

Les sociétés payent sur le montant des bénéfices un impôt de la même nature que l'impôt des personnes physiques. Le régime de l'Isoc part du principe que tous les revenus de l'entreprise entrent en considération. Cependant, cette base fiscale diffère du bénéfice comptable par diverses exonérations, déductions et revenus. Le taux de l'impôt des sociétés s'élève actuellement à 33,99% et dans certains cas, il existe un taux réduit progressif.

Le MLD reconnaît le rôle central des entreprises dans le développement économique du pays. Pour cette raison le MLD soutient :

- le système des intérêts notionnels. Ceux-ci ont été introduits afin de rectifier la discrimination entre le traitement fiscal du financement par l'emprunt et celui par des capitaux propres. Le système des intérêts notionnels (ou allowance for corporate equity) a été proposé pour la première fois par le Capital Taxes Committee de l'Institute for Fiscal Studies (Devereux et Freeman, 1991), sur base des idées de Boadway et Bruce (1984). Le système a principalement l'avantage d'être neutre pour les décisions d'investissement et réduit l'intérêt à réaliser des dépréciations accélérées du capital pour des raisons de taxation. Pour les entreprises, le calcul des intérêts notionnels permet une réduction de la base taxable et de la charge fiscale.

Nous reconnaissons qu'il existe des autres alternatives afin d'éviter la discrimination entre l'emprunt et le capital propre, comme par exemple l'impôt sur le revenu global des entreprises (ou comprehensive business income tax) qui consiste à supprimer les déductions sur le paiement d'intérêts. Cependant, ce système augmente considérablement le coût du capital et par conséquent, conduit à une diminution des investissements.

Nous pensons que le choix actuel des intérêts notionnels a été approprié et doit être soutenu.

- le renforcement du système de revenus définitivement taxés. Cette mesure permet d'éviter la double imposition des dividendes distribués vers une autre société. Le système permet simplement de déduire 95% des revenus déjà taxés au titre de l'impôt des sociétés. Le MLD demande particulièrement la suppression de la participation actionnaire minimale requise pour bénéficier du système de revenus définitivement taxé.
- la proposition de la Commission européenne sur l'établissement d'une base commune pour l'impôt des sociétés (ACCIS) : L'Union européenne compte aujourd'hui autant d'assiettes fiscales pour l'impôt des sociétés que d'Etats membres. Ceci constitue une entrave importante aux entreprises transfrontalières et au bon fonctionnement du marché intérieur. Pour cette raison, la Commission européenne a proposé une déclaration fiscale unique pour les entreprises avec une répartition de l'assiette entre les pays où l'activité économique a lieu (sur base d'une formule prédéterminée), avec la possibilité de consolider les pertes. Les Etats membres pourront ensuite appliquer leurs taux déterminés à niveau national, permettant de donner une majeure transparence à la concurrence fiscale.
- la diminution du taux de l'impôt des sociétés à 30%.

Lutter contre la fraude fiscale et sociale

Le MLD entend lutter contre la fraude fiscale car un impôt juste passe par une **pression fiscale mieux équilibrée et équitablement partagée**.

Le MLD entend aussi lutter contre la fraude sociale. A cet effet, nous souhaitons **généraliser les échanges électroniques de données** dans le but de mettre un terme aux cumuls frauduleux d'allocations. Pour ce faire, des croisements de données doivent être réalisés entre les différentes institutions de sécurité sociale. Il faut ainsi mettre en place des échanges de données efficaces entre l'ONEM et l'INAMI. Ces échanges de données devront permettre de détecter les cumuls frauduleux entre les indemnités de mutuelle et les allocations de chômage.

Une priorité sera aussi **de lutter contre le travail au noir en période de chômage**. Pour ce faire, notre système de limitation du chômage dans les temps couplé à un accompagnement sérieux et personnel du demandeur d'emploi aura déjà des effets positifs mais ceux-ci seront maximisés par un croisement des banques de données des organismes de paiement.

Le MLD combattra aussi **le phénomène des adresses fictives** qui est une pratique qui permet de déclarer une fausse situation familiale qui ouvre le droit à des allocations plus élevées. Il est aujourd'hui facile de trouver sur internet des offres d'adresses fictives pour moins de 200€ par mois. C'est bien entendu inadmissible. Cette mesure renforcera le rôle de contrôle des agents de quartier. Des sanctions plus sévères pour ceux qui proposent de tels services s'imposent et il conviendra également de prévoir des sanctions financières voire pénales pour ceux qui les utilisent.

Nos propositions

Réduire les coûts à l'embauche. Il est important et urgent d'augmenter drastiquement notre taux d'emploi tout en allongeant nos carrières professionnelles. Sans cela, il sera impossible d'assurer une protection sociale efficace et solidaire ou une pension décente sans devoir augmenter l'impôt. Soucieux d'éviter autant que possible les taxes, déjà bien trop nombreuses dans notre pays, nous souhaitons encourager le travail, limiter le chômage dans le temps et mettre un terme aux prépensions qui grèvent largement les caisses de l'Etat. L'emploi ne peut se créer sans les entreprises, et particulièrement sans les PME. Les PME représentent plus de 60% de l'emploi créé. Aussi, notre défi premier doit être d'augmenter le taux d'activité. Nous sommes tous étonnés de la différence importante qui existe entre le salaire-poche que nous recevons tous les mois et le montant qui est réellement versé par nos employeurs. Les charges qui pèsent sur ces derniers sont trop importantes et cela n'encourage pas les entreprises à engager de nouveaux collaborateurs et les dissuadent même parfois à augmenter les salaires de leurs travailleurs. Il convient aussi de diminuer les paperasseries et les démarches qui doivent être entreprises par les PME ou les indépendants qui souhaitent engager du personnel ;

Réduire les charges sociales et fiscales qui pèsent sur le travail tout en garantissant un financement de notre système de protection sociale. La petite entreprise (ou l'indépendant) qui souhaite développer son activité, est encore trop souvent découragée face aux charges sociales trop importantes qui pèsent sur le travail. Cela la freine à engager ses premiers travailleurs. Pour résoudre cette situation dramatique qui n'a aucun sens, il convient d'instituer un système de **charges patronales nulles** pour l'engagement des **5 premiers travailleurs** pour les petites entreprises. Cette mesure permettra de créer de l'emploi et de soutenir le lancement ou le développement d'activités nouvelles pour les PME ;

Supprimer les fausses aides à l'emploi. Face à la complexité de l'arsenal actuel des plans d'embauche, il est difficile tant pour les entreprises que pour les demandeurs d'emploi, bénéficiaires de ces aides, de s'y retrouver. Ces aides finissent par décourager tant les chercheurs d'emploi que les entrepreneurs. Pire encore, certaines personnes pourtant compétentes pour exercer un emploi se voient parfois privées de la possibilité de l'exercer parce qu'elles n'appartiennent pas au bon plan. Incroyable mais vrai ;

Le MLD souhaite supprimer les différents plans d'embauche existants et mettre les moyens ainsi économisés dans une réduction générale des cotisations sociales patronales qui bénéficiera à l'ensemble des travailleurs et particulièrement aux bas salaires. En parallèle, il convient d'améliorer l'encadrement des demandeurs d'emploi. Chaque personne qui se retrouve au chômage doit être encadrée, encouragée et orientée par une équipe motivée et dynamique dès le premier jour afin d'augmenter ses chances de trouver rapidement un nouvel emploi ;

Limiter le chômage dans le temps à maximum 36 mois, mais tout au plus 2 fois le nombre de mois travaillés. Il convient d'augmenter en même temps l'allocation des premiers mois ;

Maintenir des allocations après cette durée si en contrepartie le chômeur accepte un travail d'intérêt public non marchand tel que santé, environnement, culture, aide aux personnes et organisé, par exemple, par les communes ;

Fusionner les structures multiples existantes en une seule qui procurera un service public plus performant pour l'activation efficace des chômeurs ;

Supprimer les allocations d'attente ;

Garantir des allocations de chômage pour les indépendants pour encourager l'esprit d'entreprise en remédiant à l'instabilité de la profession ;

Eviter le recours intempestif aux emplois subventionnés limités dans le temps car si l'objectif de soutenir l'embauche de certaines catégories de travailleurs est louable, ces mesures peuvent entraîner des effets pervers car ce sont des emplois virtuels et précaires qui disparaissent en fin de subvention ;

Améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi. La Wallonie et Bruxelles regorgent de talents et de personnes qui veulent entreprendre et travailler. Malheureusement l'encadrement des demandeurs d'emploi laisse à désirer ;

Simplifier les démarches administratives du demandeur d'emploi : les demandeurs d'emploi se perdent entre les différents services offerts par l'Onem, Actiris, le Forem, les maisons de l'Emploi, les Carrefour Emploi-formation, les Missions locales pour l'emploi et les Agences locales pour l'emploi. Afin de simplifier les démarches administratives des demandeurs d'emploi, nous proposons de fusionner des structures multiples existantes en une seule qui procurera un service public plus performant pour l'activation efficace des chômeurs. Cela pourrait passer par la création d'un organe unique qui recevrait la pleine gestion des allocations de chômage ;

Réorganiser les formations : faute de candidats bien formés et en nombre suffisant, de nombreux secteurs et métiers affichent d'importantes pénuries de main-d'œuvre (construction, boulangerie, boucherie, comptabilité, infirmière, etc.). Ces pénuries de main-d'œuvre résultent principalement d'une inadéquation, au niveau de la formation, entre l'offre et la demande de travail. Il convient donc d'adapter les formations proposées aux demandeurs d'emploi aux secteurs en pénurie. Ce travail d'adaptation devra être constant et ne pourra se faire qu'en étant à l'écoute du monde du travail. Il est donc indispensable d'associer les entreprises à cette réflexion constante. Cela passera bien entendu aussi par une revalorisation de l'enseignement technique et professionnel ;

Garantir nos pensions : comme c'est le cas dans la plupart des pays européens, il faut réformer et moderniser notre régime des pensions si l'on veut garantir son financement tout en permettant un relèvement du pouvoir d'achat des pensionnés. **Nous souhaitons pour se faire opter pour un système de capitalisation des retraites ;**

Supprimer les prépensions : la prépension est trop souvent un instrument pour licencier des travailleurs d'une manière socialement acceptable. Elle est devenue au fil du temps un avantage social ;

Supprimer les droits de succession ;

Augmenter le salaire net du travailleur. Il convient d'augmenter le salaire-poche du travailleur en diminuant les charges fiscales et sociales afin de creuser l'écart entre les revenus du travail et les allocations de chômage ;

Imposer une stricte égalité entre le salaire des hommes et des femmes et rééquilibrer le calcul de la pension pour les femmes ;

Valoriser l'apport des jeunes travailleurs. Il faut davantage d'emplois pour les jeunes, mais également de meilleurs emplois et de meilleurs salaires. Les jeunes se retrouvent encore trop souvent dans des situations d'emplois précaires et ce n'est pas acceptable. Nous proposons d'étendre à tous les secteurs la suppression de la discrimination liée à l'âge des « salaires jeunes » ;

Augmenter les allocations pour congé parental, prioritairement pour les parents seuls avec enfant(s) à charge. Il faut permettre à ceux ou à celles qui le souhaitent, de mieux pouvoir concilier vie familiale et vie professionnelle. Il n'est bien entendu pas logique qu'un travailleur qui interrompt sa carrière pour s'occuper de ses enfants et recoure au congé parental, gagne moins qu'un chômeur. Il convient également de privilé-

gier la suspension partielle de travail à l'arrêt de travail, tout en veillant à ne pas perturber l'organisation du travail au sein de l'entreprise ;

Inciter la reconversion des travailleurs dans des métiers en pénurie. L'investissement dans la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi doit être la priorité de nos politiques afin d'offrir aux jeunes et aux travailleurs un maximum de chances de décrocher un emploi. Il faut encourager financièrement, les personnes qui font le choix de se former ou de réorienter leur carrière dans un métier en manque de main d'œuvre ;

Revoir notre système fiscal en développant un système plus juste et plus efficace.

Nous proposons les taux suivants :

- 0% jusqu'à 15.000 euros de revenus ;
- 25% entre 15.000 euros et 50.000 euros ;
- 35% pour la tranche qui dépasse les 50.000 euros.

Garantir l'accès au crédit car garantir l'accès des PME et des indépendants au crédit et au capital, c'est la base de l'économie entrepreneuriale. Le durcissement des conditions d'octroi du crédit à la suite de la dernière crise financière a montré une fois de plus la nécessité pour les pouvoirs publics d'intervenir afin de préserver au maximum le fonctionnement des PME. Les banques se doivent de soutenir nos entrepreneurs et par la même occasion, notre économie ;

Améliorer le fonctionnement du Guichet unique pour les entrepreneurs et la Banque Carrefour des Entreprises. Afin de faciliter la vie des entrepreneurs, les Guichets d'Entreprises Agréés centralisent l'accomplissement d'un maximum de démarches administratives (inscription BCE, vérifications des compétences professionnelles, délivrance des cartes d'ambulant, demande des cartes professionnelles pour étranger, inscription à la TVA,...) Depuis fin 2009, ces guichets exercent également la mission de Guichet unique. Ce guichet unique permet à tout candidat entrepreneur, lorsqu'il souhaite démarrer une activité de services soumise à autorisation d'accomplir l'ensemble de ses formalités administratives au même endroit. Le gain de temps et d'énergie est déjà considérable mais l'idéal serait bien entendu de transformer ce Guichet en un véritable point de contact unique pour les entrepreneurs, afin de mettre en œuvre le principe urgent de simplification administrative. Le MLD propose de transformer ce Guichet en un bureau unique qui impose aux autorités publiques d'aller chercher les informations là où elles se trouvent (BCE, ONSS, BNB, TVA...) sans les demander à maintes reprises aux entreprises et leur éviter ainsi une perte de temps totalement inutile ;

Cesser de stigmatiser l'échec et ne pas le faire subir à l'entrepreneur failli pendant de longues années. Aucune activité, ni aucune entreprise n'est garantie à l'avance. Il y a toujours un risque quand on décide de lancer sa propre activité. La réussite ne dépend pas uniquement du seul entrepreneur. Plein d'autres éléments rentrent en ligne de compte et ces éléments ne peuvent être maîtrisés totalement pour la personne qui décide de se lancer à son compte. Malheureusement dans notre pays, le failli est largement stigmatisé et peiné, tant en raison du cadre réglementaire que des mentalités, à remettre le pied à l'étrier après une faillite. **Le failli doit pouvoir avoir un accès au crédit lorsqu'il souhaite redémarrer une activité.** Tout le monde peut se tromper ou commettre une erreur mais cette erreur ne peut porter préjudice au failli durant toute sa vie. **Ainsi, une réforme de la responsabilité du banquier dispensateur de crédit s'impose afin de retirer aux banques la possibilité de fonder le refus du crédit en invoquant sa responsabilité automatique en cas de deuxième faillite.** Le MLD souhaite également revoir le mécanisme de protection des conjoints, ex-conjoints et cohabitants du failli de manière à mieux les protéger contre les risques et les conséquences de la faillite ;

Encadrer les personnes qui souhaitent entreprendre ou se lancer dans une activité indépendante. Bien souvent, les personnes qui souhaitent se lancer à leur compte sont totalement isolées ou mal renseignées. Ce manque d'information, d'écoute et de conseils entraîne bien souvent des erreurs qui peuvent hypothéquer dès le départ la bonne réussite de l'entreprise. Il convient d'accompagner les personnes qui le souhaitent lors de la mise en place de leur projet. Chaque personne qui se lance en tant qu'indépendant ou qui crée sa propre entreprise doit pouvoir être conseillée et guidée par un conseiller personnel qui l'accompagnera durant la mise en place de son projet. Tout comme il convient d'encadrer et de soutenir les personnes qui recherchent un emploi, le MLD estime qu'il est important de rendre le même service et la même aide à ceux qui souhaitent créer une PME ou développer une activité indépendante. Ce service doit être mis à disposition par l'Etat. Dans ce sens, **le MLD est favorable à la suppression de subventions en tout genre qui ruinent notre économie et les finances de l'Etat en proposant plutôt d'opter pour une stimulation et un coaching des activités entrepreneuriales ;**

Améliorer le statut des indépendants et mettre fin à l'injustice et à la discrimination actuelle. Le statut des indépendants doit être identique à celui des employés. Les montants des pensions mais aussi des allocations familiales doivent être identiques pour tous les Belges, quelle que soit leur activité. Il convient aussi de donner aux indépendants un droit au chômage pendant 36 mois comme pour les autres catégories de Belges ;

Mettre en place un système afin d'aider les indépendants à concilier leur vie professionnelle et leur vie de famille. Les indépendants doivent pouvoir suspendre leurs activités en cas de maladie grave de l'un de leurs enfants, de leur partenaire ou de leurs parents avec suspension du paiement des cotisations sociales durant leurs maladies ou leurs fins de vie si la maladie est incurable. **Cela passe aussi par des congés de maternité qui doivent être identiques à ceux des salariés.** Ainsi, le MLD propose de dispenser l'indépendante qui vient d'accoucher du paiement des cotisations sociales du trimestre qui suit l'accouchement. Le **système d'entrepreneur remplaçant** qui permet aux indépendants qui souhaitent se faire remplacer dans leurs entreprises, notamment pour cause de maternité et d'incapacité de travail, est un système à développer. Il permet de conclure un contrat de remplacement avec un remplaçant enregistré dans une base de données officielle hébergée par le Service public fédéral Economie : le Registre des entrepreneurs remplaçants. Il convient que les frais de ce contrat soient pris en charge par l'Etat ;

Organiser un calcul plus simple des cotisations sociales : actuellement, les cotisations sociales dues pour une année sont calculées sur les revenus de la troisième année qui précède celle pour laquelle elles sont dues (revenus indexés de l'année -3). Ainsi, les cotisations dues pour 2010 sont calculées sur les revenus 2007 de l'activité indépendante. Ce système est loin d'être optimal car il est générateur de doutes et d'incertitudes pour l'indépendant. L'inadéquation du système actuel et principalement ce décalage de trois ans a pour conséquence d'aggraver encore la situation d'un très grand nombre d'indépendants en difficultés de trésorerie. De façon générale, les indépendants qui tombent malades ou sont hospitalisés, les indépendantes en congé de maternité ou les indépendants qui diminuent l'ampleur de leurs activités à l'approche de la pension sont particulièrement affectés par ce décalage. Ils risquent tous de devoir payer des cotisations qui ne sont plus adaptées au niveau de leurs revenus actuels. **Pour le MLD, il est donc important que le montant des cotisations soit déterminé en fonction des revenus de l'année concernée.** Ainsi, l'indépendant paiera chaque année des cotisations sociales en fonction de ses revenus actuels ;

Imposer une obligation de paiement rapide par l'Etat des factures émises par un indépendant ou un expert. Dans de trop nombreux cas, l'Etat met un temps énorme pour payer ses factures et cela met très souvent l'indépendant dans une situation financière délicate. Le MLD estime qu'il est du devoir de l'Etat de montrer l'exemple et souhaite donc imposer à l'Etat belge le paiement dans les 30 jours de toutes les factures en questions.

4. Solidarité

Assurer la solidarité en garantissant une sécurité sociale fédérale

Le MLD entend maintenir, **au niveau fédéral**, une sécurité sociale performante, pouvant offrir la protection sociale la plus complète possible. Afin que cette sécurité sociale soit optimale, il convient de sortir de l'assistanat ambiant et de mettre en œuvre un véritable soutien à l'emploi. Enfin, il convient de lutter contre les fraudes qui portent atteinte à l'ensemble du système. Garantir une sécurité sociale fédérale, c'est primordial car **l'Etat se doit de ne laisser personne au bord de la route**. Toute personne doit pouvoir bénéficier de ressources suffisantes pour mener une vie conforme à la dignité humaine.

Pendant, force est de constater que notre système est souvent utilisé par certaines personnes afin d'uniquement en profiter. De trop nombreuses personnes ne voient que les avantages et les droits que notre protection sociale garantit sans vouloir accepter les devoirs qui leur incombent. **Le MLD est bien entendu un défenseur de la solidarité mais combattra de toutes ses forces toute forme d'assistanat prolongé.**

Nous voulons au contraire permettre aux pensionnés de conserver leurs droits à la pension lorsqu'ils décident de continuer à exercer une activité professionnelle mais aussi permettre aux personnes handicapées d'avoir une activité professionnelle ou de se marier sans pour autant perdre leurs allocations.

Solidarité : l'effort de chacun

Si nous poursuivons dans la voie actuelle, la sécurité sociale ne pourra plus être garantie. Le financement de la sécurité sociale repose encore en grande partie sur les cotisations versées par les travailleurs et les employeurs. Il est donc primordial de relever le taux d'emploi dans notre pays et pour ce faire, il est important :

- d'instaurer un climat économique favorable aux entreprises et donc à la création d'emplois ;
- d'encourager et faciliter l'installation de travailleurs indépendants qui créent leurs propres emplois ;
- d'offrir des formations en adéquation avec les emplois en pénurie de main d'œuvre ;
- de supprimer les prépensions sauf pour les métiers lourds et respecter l'âge légal de départ à la retraite (65 ans).

Bien entendu, ces différentes mesures devront être accompagnées d'une réduction drastique de l'endettement public mais aussi des gaspillages publics couplés à une lutte sévère contre la fraude sociale.

Des allocations familiales justes et unifiées

Il convient également de **revoir le système des allocations familiales**. Le MLD propose de faire correspondre ces allocations à la réalité. Aujourd'hui, le montant mensuel de base de l'allocation ordinaire en faveur du premier enfant s'élève dans le régime indépendant, à 78€ et à 83,40€ pour les salariés.

Ainsi, nous souhaitons augmenter le montant de l'allocation octroyée pour le premier enfant car le coût de celui-ci est le plus important. A côté de cela, nous souhaitons supprimer les autres aides complémentaires comme les aides lors de la rentrée des classes. **Le MLD entend faire passer l'allocation en faveur du premier enfant à 200 euros mensuels. Pour 2 enfants, l'allocation serait de 300 euros et de 400 euros pour les familles se composant de 3 enfants ou plus.**

Pour le MLD, les allocations familiales relèvent de la politique fédérale et il ne peut ni ne doit y avoir de transfert des compétences aux Communautés. **Un enfant = un enfant**, qu'il soit wallon, bruxellois ou flamand.

Des soins de santé pour tous

Au niveau des soins de santé, l'allongement de la durée de vie, le développement des maladies chroniques, les progrès des nouvelles technologies et des nouveaux traitements, l'évolution des modes de vie et de consommation sont les défis du futur. Ils impliquent une gestion optimale des ressources disponibles. Or, notre système de santé est miné par des politiques partisans : il faut dépolitiser les structures de santé afin d'affecter les budgets en fonction des besoins réels des patients plutôt qu'en fonction des influences politiques.

Le MLD souhaite que les soins de santé soient accessibles quels que soient les revenus des patients. Nous défendons le **libre choix** qui présuppose et inclut 3 critères : le respect des principes de la liberté de choix pour le patient (choix de son prestataire, choix de son établissement de soins, choix de sa mutuelle et, le cas échéant, choix d'opter pour une assurance complémentaire proposée par une mutuelle ou un assureur privé), la liberté diagnostique et la liberté thérapeutique pour les prestataires de soins.

Il est important de **renforcer l'accessibilité des soins pour tous**. Chaque patient a droit aux progrès de la médecine, aux techniques de diagnostic les plus efficaces et aux traitements les plus performants.

Le MLD souhaite dans tous les cas où cela est possible et efficace **privilégier le recours aux médecines douces ou à la médecine traditionnelle. Pourquoi prendre un médicament quand une plante naturelle est en mesure de vous soigner ?**

Nos propositions

Permettre aux pensionnés de conserver leurs droits à la pension lorsqu'ils décident de continuer à exercer une activité professionnelle ;

Permettre aux personnes handicapées d'avoir une activité professionnelle ou de se marier sans pour autant perdre leurs allocations ;

Réduire drastiquement l'endettement public ainsi que les gaspillages publics ;

Augmenter le montant de l'allocation octroyée pour le premier enfant à 200 euros mensuels. Pour 2 enfants, l'allocation serait de 300 euros et de 400 euros pour les familles se composant de 3 enfants ou plus ;

Garantir la disponibilité des prestataires de soins, notamment en remédiant à l'insuffisance de l'offre médicale dans les zones rurales et dans certains services hospitaliers ;

Améliorer l'accès aux médicaments innovants et mieux prendre en charge les traitements des maladies rares et orphelines ;



Renforcer l'accès aux équipements médicaux les plus performants (résonance magnétique, pet-scan, etc.) par la création de collaborations entre les différents hôpitaux ;

Supprimer les quotas de médecins généralistes et spécialistes et instaurer un examen d'entrée pour les études de médecine ;

Rendre les professions de santé plus attractives.



5. Commerce et consommation

Pour un commerce et une consommation optimisés

De plus en plus de ménages ont de grosses difficultés pour boucler les fins de mois.

Pourtant ces mêmes ménages possèdent une voiture, un écran plat, un ordinateur, un GSM, etc. Parallèlement, les prix des produits de première nécessité (nourriture) ne cessent d'augmenter, alors que les articles de consommation secondaire (GSM, ordinateur, etc.) n'ont jamais été aussi bas.

Il convient donc d'opter pour la mise en place d'un organe consultatif « vraiment efficace » de contrôle des prix. Partant du principe que les consommateurs ont droit à avoir le juste prix pour un produit et que les différents intervenants (producteur, intermédiaires, revendeurs) ont droit à une marge raisonnable, il est évident que la mise en place d'un vrai organe de contrôle des prix et des marges de chaque intervenant est indispensable. Cet organisme existe aujourd'hui mais ne donne que des avis et n'a aucune possibilité réelle d'action. Il faut donc renforcer les pouvoirs de l'organe de contrôle des prix qui devra être composé de différents intervenants (producteur, intermédiaire, revendeur, client et politique).

Toutefois il ne faut pas que cet organe puisse fixer des prix mais bien poser un regard sur les marges effectuées par les différents intervenants. Par exemple, le litre de lait vendu à 0,80€ et pour lequel le producteur de lait ne perçoit que 0,20€ n'est pas une situation acceptable.

La fixation des prix ne peut se faire que pour les produits de première nécessité, comme par exemple le pain (qui en 10 ans a connu une hausse de prix de plus de 30%, sans que la matière première n'augmente dans les mêmes proportions). La liste des produits sera fixée tous les 5 ans.

Afin d'éviter que les multinationales ne puissent récupérer des marges sur des produits de second ordre, il est nécessaire que l'organe consultatif des prix puisse émettre des avis sur ces produits de seconde nécessité. Il faut donc une marge raisonnable pour l'ensemble des intervenants et fixer une marge maximum pour l'ensemble des produits dits de seconde nécessité.

Le MLD entend également opter pour la mise en place d'une vraie politique de promotion des produits locaux et de saison. Chaque saison apporte une grande variété de denrées alimentaires de base, aussi pourquoï, par exemple, vouloir absolument manger des fraises en janvier ?

Les plus gros commerçants sont aujourd'hui les groupes de distribution, qui pour la plupart ne sont plus des commerçants mais des sociétés financières. Chaque année les groupes de distribution négocient de plus en plus de marges sans aucune raison apparente, parallèlement les délais de paiement des fournisseurs s'allongent. De plus, certaines remises, appelées remises arrières consenties par les fournisseurs ne sont pas de mise dans les prix de vente publics. Ces éléments ont pour conséquence une hausse des prix de vente et une augmentation des marges des groupes de distribution.

Afin de permettre aux consommateurs de profiter des conditions négociées, il est important que toutes les remises puissent être reprises dans le prix, comme en France (loi Dutreil ou loi Chatel).

Nous souhaitons une augmentation de la concurrence dans ce secteur afin de résoudre les problèmes générés par cette situation.

Actuellement, les grands distributeurs paient les fournisseurs à un délai moyen de 60 jours, alors que les produits achetés sont vendus et recommandés dans ce délai. **Nous proposons l'application d'une directive obligeant, pour les grands groupes de distribution, de payer les fournisseurs dans un délai de 30 jours suivant la date de livraison, ce qui, éviterait bien des soucis financiers aux fournisseurs et donnerait une plus juste répartition des flux financiers.**

Ces mesures participent à la concurrence et au bon fonctionnement du marché.

Crédit à la consommation : création d'une base de données fédérale

Au niveau du crédit à la consommation, même s'il existe déjà pas mal de restrictions proposées par le législateur sur l'octroi de crédit à la consommation, nous constatons que de plus en plus de personnes sont surendettées. Cette situation est principalement due à l'augmentation des cartes de paiement offertes par les différentes enseignes et ceci sans véritable contrôle. **Le MLD est favorable à la création d'une base de données commune et fédérale reprenant l'ensemble des crédits octroyés à une personne. L'accès à cette base de données serait obligatoire pour tous les commerçants octroyant du crédit ou une carte de paiement.**

Actuellement, le développement du commerce est principalement l'œuvre des grandes enseignes. Pourtant les petits commerces ou PME permettent de créer de l'emploi stable et moins précaire en offrant un service que les grandes enseignes sont souvent incapables d'offrir. Il faut donc donner les outils nécessaires aux commerçants et PME de pouvoir s'agrandir et de vivre. **Ainsi nous proposons une aide à la création d'emplois ou de commerces, plutôt que l'octroi de primes de licenciement ou de mise à la retraite anticipée aux grands groupes (par exemple, le plan Carrefour en 2010). Tous les commerçants (petits ou groupes) seraient ainsi mis sur le même pied d'égalité.**

Des périodes de remise mieux adaptées aux petits commerces

Il convient aussi de mieux régler les soldes. Actuellement, il est constaté que tout au long de l'année sont proposées des « démarques », « action d'été », « offres de mi-saison », etc. Cela signifie que tout au long de l'année, les consommateurs peuvent profiter de conditions intéressantes sans attendre la période des soldes. Ces actions sont généralement proposées par les grandes enseignes ; les petits commerçants n'ont qu'à suivre ! Même si le chiffre d'affaires peut paraître intéressant durant la période des soldes, les marges des commerçants, elles, fondent. Là encore, c'est le « petit commerce » qui en fait les frais.

Nous proposons de modifier la période des soldes d'hiver du 20 janvier au 15 février, soit réduction à 3 semaines (actuellement 4 semaines début janvier, soit en pleine hiver).

Nous proposons aussi de modifier la période des soldes d'été du 20 juillet au 15 août, soit réduction à 3 semaines (actuellement 4 semaines début juillet, soit en plein été).

Nous sommes aussi favorables à la mise en place de 2 périodes de 2 semaines chacune permettant des remises temporaires afin de dynamiser le commerce en dehors des « grandes » périodes de soldes.

En dehors de ces 4 périodes, aucune remise ne peut avoir lieu (sauf en cas d'autorisation).

Des commerces ouverts le dimanche

Une meilleure gestion des heures d'ouverture et d'ouverture des dimanches et jours fériés s'impose. La plupart des personnes actives travaillent de plus en plus tard et souvent le week-end. Dès lors pourquoi ne pas répondre à la demande des consommateurs en élargissant les heures et jours d'ouverture des com-

Nos propositions

Mettre en place un organe consultatif pour le contrôle des prix ;

Promouvoir les produits locaux et de saison ;

Obliger pour les grands groupes de distribution de payer les fournisseurs dans un délai de 30 jours suivant la date de livraison, ce qui éviterait bien des soucis financiers aux fournisseurs et donnerait une plus juste répartition des flux financiers ;

Créer une base de données commune et fédérale reprenant l'ensemble des crédits octroyés à une personne. L'accès à cette base de données serait obligatoire pour tous les commerçants octroyant du crédit ou une carte de paiement ;

Revoir les périodes de soldes : modifier la période de soldes d'hiver du 20 janvier au 15 février, soit réduction à 3 semaines (actuellement 4 semaines début janvier, soit en pleine hiver). Nous proposons aussi de modifier la période de soldes d'été du 20 juillet au 15 août, soit réduction à 3 semaines (actuellement 4 semaines début juillet, soit en plein été). Nous sommes également favorables à la mise en place de 2 périodes de 2 semaines chacune permettant des remises temporaires afin de dynamiser le commerce en dehors des « grandes » périodes de soldes ;

Elargir les heures d'ouverture ainsi que les ouvertures du dimanche selon l'appréciation du commerçant ;

Appliquer des indices spéciaux sur les produits « food » et « non food » afin que le consommateur soit parfaitement informé de ce qu'il achète.

merces. Partant du principe que chaque individu est libre ou non de travailler un jour férié, l'élargissement des heures d'ouverture ainsi que les ouvertures du dimanche sont laissées à l'appréciation du commerçant. Il ne peut exister aucune contrainte pour le personnel car la présence le dimanche ou plus tard en soirée est un choix personnel. Cette proposition permet également la création d'emplois.

Le droit d'être informé de ce qu'on consomme

Chaque personne devrait avoir le droit d'être parfaitement informée sur ce qu'elle consomme. Etre parfaitement informé implique que les informations soient lisibles, claires et compréhensibles pour tous. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas même quand de telles indications existent. Si par exemple on se demande si un paquet de céréales est réellement bon pour la ligne, on est amené à consulter le petit encart sur les propriétés alimentaires du produit. Là on trouve une multitude d'informations : Kkg, Kj, lipides, glucides, sucres, graisses saturées, polyinsaturées, etc. Difficile de juger clairement. Nous proposons que tous les produits vendus sur le marché belge soient obligatoirement étiquetés de manière simple et sur au moins 50% de la surface de l'emballage. Pour que cet étiquetage soit clair, nous proposons qu'il se fasse comme pour les voitures sur base d'indices allant de A, très bon à G, très mauvais.

Nous proposons que les indices suivants apparaissent sur les produits « food » :

- Produit calorique (sans référence aux calories mais bien à la capacité du produit à faire grossir) ;
- Produit nocif (suivant les substances contenues ou les traitements appliqués) ;
- Produit polluant (suivant la pollution dégagée par la production, l'acheminement et la capacité à être recyclé) ;
- Produit bénéfique (suivant que le produit a des vertus bénéfiques pour la santé ou pas).

Nous proposons que les indices suivants apparaissent sur les produits consommables « non food » :

- Produit nocif (suivant son impact sur la santé) ;
- Produit polluant (suivant la pollution dégagée par la production, l'acheminement et la capacité à être recyclé) ;
- Produit bénéfique (suivant que le produit a des vertus bénéfiques pour la santé ou pas).

D'autres indices pourraient apparaître, par exemple sur les jouets ou les programmes TV comme « produit intelligent » (en fonction de ce que le produit apporte du point de vue éducatif).

Nous proposons également que dans cette espace soit indiqué si le produit est fabriqué en Belgique, en Europe, ou dans un autre pays, classé de A à G selon que celui-ci respecte les conditions de travail et les Droits de l'Homme.

6. Condition féminine

Vers une égalité parfaite entre l'homme et la femme

Stendhal l'affirmait déjà il y a bien longtemps de cela : « *l'admission des femmes à l'égalité parfaite serait la marque la plus sûre de la civilisation, et elle doublerait les forces intellectuelles du genre humain* ».

Le MLD entend lutter activement pour une égalité entre l'homme et la femme dans la société. Au cours de ces dernières années, le statut des femmes s'est considérablement amélioré en Europe et l'on ne peut que s'en féliciter. La Convention européenne des droits de l'Homme consacre d'ailleurs le principe de non-discrimination en fonction du sexe au sein de son article 14. En marge de ces avancées, **il subsiste des zones d'ombre où la femme est encore et toujours marginalisée et où elle n'accède toujours pas à un statut comparable à celui d'un homme. Dans notre société moderne, une telle situation est intolérable.**

L'égalité des chances doit aussi être assurée en faveur des femmes, à chaque instant du quotidien et tout au long de son développement personnel. Sans cette égalité, la démocratie perd de son éclat et apparaît comme une mascarade machiste.

Supprimer l'écart salarial injustifié

Le MLD entend également supprimer l'écart salarial injustifié entre les hommes et les femmes. Le rapport de l'année 2010 de l'Institut pour l'égalité des chances démontre que les travailleuses gagnent en moyenne 11% de moins par heure que leurs équivalents masculins. Sur une base annuelle, cette différence grimpe jusqu'à 24% : en cause, le travail plus souvent à temps partiel obtenu par les femmes. Cet écart salarial est encore plus fort dans le secteur privé, où il peut atteindre 26%, soit un quart de salaire en moins que les hommes. Les femmes ont également moins d'opportunités de bénéficier d'avantages extra-légaux : les employeurs paient une pension complémentaire à 16% des travailleurs masculins, contre 13% d'employeurs féminins, tandis que les montants de ces pensions sont plus élevés de 46% pour les hommes. Ajoutons aussi que l'écart salarial tend à augmenter avec l'âge, stigmatisant de fait les femmes de la tranche d'âge la plus élevée. Le MLD entend supprimer cet écart injustifié en menant une politique de stricte égalité en matière salariale.

Favoriser l'accès à l'emploi et l'entrepreneuriat des femmes

Le MLD souhaite également encourager l'égalité homme-femme sur le marché de l'emploi. De façon générale, on constate trop souvent que les femmes sont sous-représentées dans bien des secteurs. En 1997, 60% des femmes belges travaillent exclusivement dans 6 secteurs : la santé et les services sociaux, l'éducation, le commerce de détail, l'administration publique, le service aux entreprises, ainsi que l'hôtellerie et la restauration. Cette donnée est appelée ségrégation horizontale ou ségrégation professionnelle. On aurait pu croire que ces disparités se résorberaient grâce au temps et que les femmes allaient ainsi investir des fonctions traditionnellement réservées aux hommes, mais il n'en fut rien.

Par exemple, l'Ecole Universitaire de Journalisme de Bruxelles faisait, en 2009, le constat alarmant de la sous-représentation des femmes dans les médias : 72% des journalistes sont des hommes, et les 28% de femmes restantes sont bien souvent écartées des grandes thématiques comme la politique et l'économie.

Le souhait du MLD est de favoriser l'entrepreneuriat des femmes et leur accès à des fonctions diri-

geantes. En 2010, 78% des dirigeants d'entreprise étaient des hommes. Pire, les femmes ne représentent en fait que 8% des membres des conseils d'administration des grandes entreprises. Parmi les 19 entreprises belges cotées en Bourse, aucune ne compte de présidente à sa tête.

Pourtant, à lire de nombreuses études, il apparaît que la mixité renforce la performance des sociétés : l'étude « *Women Matter* » réalisée par McKinsey en octobre 2010 démontre que les entreprises dont les comités exécutifs sont composés de femmes sont plus rentables de 56% que celles où il n'y a que des hommes. Une autre étude belge de 2008 apprenait également que 100% des grandes entreprises belges reconnaissaient que la présence de femmes au niveau du top management constituait un vrai avantage concurrentiel.

La politique n'est pas en reste, puisqu'au niveau mondial, l'ONU rapportait les chiffres suivants : il n'y a que 17% de femmes dans les assemblées législatives de la planète, le pourcentage est le même pour les postes ministériels, 7 chefs d'États élus sur 150 sont des femmes et seulement 11 chefs de gouvernement sur 192 ne sont pas des hommes. Triste constat de la représentation de la femme... En la matière, la Belgique a démontré qu'elle avait fait de gros efforts : le Parlement belge compte aujourd'hui près de 40% de femmes et notre pays a été classé à la 14^{ème} place en matière d'égalité des sexes lors du Forum Economique de 2010. Le système de quotas au sein de la politique belge a ainsi démontré toute son utilité, mais il est important de continuer à aller de l'avant et de ne pas considérer ces acquis comme suffisants. Il suffit d'ailleurs de regarder les listes électorales présentées pour constater que les places les plus importantes sont réservées quasi exclusivement aux hommes. Tout le monde est donc d'accord pour partager le pouvoir entre les hommes et les femmes, mais tout en conservant l'avantage aux hommes. Il convient donc de changer les mentalités.

Des femmes aux fonctions les plus importantes

Au cours d'une conférence sur l'égalité des chances, cette difficulté d'accéder aux fonctions les plus importantes pour les femmes fut conceptualisée sur l'expression du « *plafond de verre* » : il s'agit en fait d'une barrière invisible qui empêche les femmes de concurrencer les hommes sur le marché des fonctions dirigeantes. Les responsabilités semblent trop souvent être l'apanage des hommes. Cette situation discriminatoire doit être combattue afin d'assurer une parfaite égalité entre les hommes et les femmes.

Refuser les replis communautaires qui compromettent l'égalité entre l'homme et la femme

Le MLD s'engage à refuser les replis communautaires qui compromettent cette égalité. De trop nombreuses communautés au travers du Monde ne respectent pas cette égalité naturelle entre l'homme et la femme, et, à cause de replis communautaires et identitaires, on constate déjà que la place de la femme est parfois remise en question au sein de la société Belge. **Nous devons lutter contre les préjugés de ceux qui ont une vision rétrograde de la condition féminine et qui veulent nous les imposer sous des prétextes sociologiques, religieux ou communautaristes.**

Dans le même ordre d'idées, les mutilations génitales, les mariages forcés ainsi que les crimes d'honneur apparaissent comme autant de pratiques sauvages et cruelles, reléguant la femme à une place inférieure où elle n'est plus libre de ses choix.

Les femmes disposent de droits et sont libres de prendre les décisions qui leur semblent bonnes. Personne ne peut se permettre de brider d'une telle façon leur liberté. La Belgique, terre des droits de l'Homme, doit se positionner fermement vis-à-vis de tels agissements et proposer des campagnes d'information aux jeunes femmes qui en sont les victimes.

Le MLD refusera systématiquement de reconsidérer le statut de la femme en fonction de critères commu-



nautaires : les immigrants doivent respecter et mettre en œuvre le respect de la femme ainsi que l'égalité effective entre les hommes et les femmes. Si certains pays remettent en cause les droits des femmes, la Belgique a l'honneur de consacrer cette égalité au rang de ses principes fondamentaux de sa société. Il ne peut en être autrement.

Réprimer les violences faites aux femmes

Le MLD entend aussi combattre les violences faites aux femmes. En 2009, Amnesty International dénonçait qu'une femme sur trois a, au moins déjà reçu des coups, subi des relations sexuelles imposées ou d'autres formes de mauvais traitements au cours de son existence. En Belgique, un ménage sur trois connaît, dans son entourage, des cas graves de violences conjugales.

Face à ces chiffres tragiques, le MLD entend soutenir les femmes victimes de violences ainsi que réprimer les auteurs de celles-ci. Il nous apparaît essentiel de refuser la banalisation de ces violences conjugales et de toutes les dénoncer, de la vulgaire insulte jusqu'au coup intolérable. Aucun prétexte ne peut justifier ces dérives brutales.

Le MLD défend la liberté de la femme de disposer comme elle l'entend de son corps. Nous sommes donc favorables au principe de l'avortement.

Nos propositions

Exiger, dans tous les domaines de la vie quotidienne, une égalité de traitement entre les hommes et les femmes et refuser toute discrimination à leur égard ;

Soutenir la CCT n°25 qui garantit un salaire égal pour un travail égal ou un travail de valeur égale et exiger sa stricte application ;

Assurer une égalité salariale et une pension décente pour les femmes ;

Mettre un terme à la perte de revenus conséquente à un congé maternité ou à une interruption de carrière ;

Informers les entreprises de la discrimination faite en matière salariale entre les hommes et les femmes, plutôt que de leur imposer de dresser un rapport long et inadapté sur l'égalité des chances, qui serait un document administratif et vain ;

Sensibiliser les inspecteurs du travail aux problèmes d'inégalité salariale ;

Combattre les temps partiels non choisis qui entraînent des conséquences inégales en termes de salaire et de droits sociaux ;

Mener des campagnes d'information auprès des jeunes femmes afin de les sensibiliser aux différentes orientations scolaires, bien au-delà des clichés répandus en matière d'études ;

Répartir équitablement les avantages extra-légaux au sein des entreprises ;

Encourager une plus grande présence des femmes au sein des organes d'administration et de direction des entreprises publiques autonomes sans établir le moindre quota ;

Initier la remise d'un prix annuel à la femme entrepreneur belge de l'année ;

Instaurer un système transparent de critères objectifs pour les désignations aux postes de direction au sein des entreprises privées et publiques ;

Favoriser l'entreprenariat féminin, en leur permettant de concilier leur vie de famille avec leur vie active (notamment par le biais d'accueil d'enfants, d'horaire de travail, etc.) ;

Assurer le respect de l'égalité fondamentale entre les hommes et les femmes, en refusant les discriminations communautaires fondées sur des critères religieux, sociologiques ou identitaires ;

Combattre les violences faites aux femmes en développant la prévention et en renforçant l'aide aux victimes (notamment par le renforcement des structures d'accueil sur le terrain, les rendre opérationnelles 24h/24 et assurer un suivi rigoureux de chaque situation) ;

Former des policiers spécialisés pour répondre au problème délicat de la violence conjugale afin d'assurer un suivi semi-psychologique de la victime, ainsi que des victimes indirectes que sont les enfants ;

Raffermir les lois contre les violences faites aux femmes afin de dissuader les agresseurs et pratiquer la tolérance zéro en la matière ;

Permettre le recours à l'action collective aux associations de défense des droits des femmes contre les violences conjugales ;

Lutter contre les mutilations génitales en mettant en place des campagnes d'information au sein des communautés concernées et solliciter un remboursement par l'INAMI des réparations de celles-ci ;

Refuser les mariages forcés qui sont autant de pratiques honteuses à l'égard des femmes et mener des campagnes de sensibilisation auprès des jeunes femmes pour les informer de leurs droits ;

Réprimer sévèrement les crimes d'honneur barbares et illégitimes aux yeux de notre société moderne ;

Multiplier les animations de proximité sur le sujet de la violence conjugale afin d'éradiquer ce tabou ;

Lutter contre le proxénétisme et la traite des êtres humains ;

Encourager l'entreprenariat des femmes afin qu'elles ne soient plus limitées dans leur volonté d'entreprendre par des obstacles familiaux ou sociologiques ;

Exempter les entrepreneurs féminins de cotisations sociales pour le trimestre au cours duquel elles ont accouché ;

Prévoir la possibilité de prolonger le congé maternité sans le rendre obligatoire puisque certaines indépendantes n'en ont pas la volonté ;

Interdire toute référence à la grossesse dans les procédures de recrutement ;

Imposer les dépistages des cancers du sein et du col de l'utérus notamment, par le biais de campagne de proximité et par la réduction des coûts de ceux-ci ;

Lutter contre les messages publicitaires faisant l'apologie de la maigreur qui font ainsi le lit de certaines maladies touchant de nombreuses jeunes filles, comme l'anorexie ou la boulimie ;



Mener des campagnes de sensibilisation aux dangers et aux méfaits de la chirurgie esthétique ;

Créer un organisme d'informations pour les prostituées indépendantes, afin de leur faire prendre conscience de leurs droits et de leurs obligations, notamment fiscales, tout en assurant un contrôle régulier de l'hygiène de leurs lieux et conditions de travail, et de les informer en matière de prévention sexuelle ;

Proposer un statut de travailleur indépendant pour les prostituées afin d'assurer leur contrôle, de rendre leurs revenus imposables et de lutter contre la prostitution illégale et la traite des êtres humains ;

Permettre la double filiation afin d'assurer la transmission du nom de famille de la mère.

7. Famille

La famille : lieu d'échanges et de partages

La famille est le socle de notre société, un lieu d'éducation, de partages, d'épanouissements, de développement et d'interactions des individus. Aujourd'hui, nous observons que le modèle traditionnel évolue et que des formes nouvelles et variées d'union et de parentalité se sont ajoutées (familles recomposées, familles monoparentales, familles homoparentales, etc.). Dans cette optique, **le MLD défend le principe de la neutralité de l'Etat face aux choix de vie des individus et au modèle de vie familiale souhaité par chacun.**

Il est urgent **de cesser de pénaliser le conjoint qui interrompt sa carrière** ou réduit son temps de travail pour s'occuper de ses enfants et instaurer un partage des prestations de retraite. En effet, actuellement, il est fréquent que l'un des conjoints (souvent la mère) réduise son temps de travail pour prendre soin des enfants. Les conséquences sont lourdes pour ce conjoint qui quitte partiellement ou complètement le marché de l'emploi.

Accueil de la petite-enfance : une place pour chacun

En matière d'accueil de la petite enfance, il convient de créer plus de places et de mettre un terme aux différences de statuts et d'obligations entre les accueillantes subventionnées ou non-subventionnées. Il convient d'encourager la création de crèches privées car l'ensemble de l'accueil ne peut reposer sur des structures publiques.

Il est ainsi important de mettre en place des crèches d'entreprise. Les véritables crèches d'entreprise, mises en place à l'attention exclusive de leur personnel, ne sont pas autorisées en Communauté française. La réglementation actuelle ne permet aux employeurs que de réserver des places à l'attention des membres de leur personnel. Il faut également **supprimer les lourdeurs actuelles** qui découragent les initiatives en entreprises comme l'obligation d'un minimum de deux employeurs pour ouvrir une crèche, ou encore celle d'établir la crèche dans des bâtiments distincts de celui de l'entreprise.

Il convient également d'octroyer une prime pour la création de maisons d'enfants, comme c'est le cas en Flandre et où elles reçoivent 543,51 euros par place par an.

Une jeunesse en marche

Le MLD entend **encourager les jeunes aux différents stades de leur vie.** A l'école, par une révision en profondeur des méthodes d'apprentissage et la mise en valeur du respect, du goût de l'effort et de la recherche de l'excellence. Un bon développement des jeunes passe aussi par un encouragement au sport afin d'éviter qu'ils ne tombent dans l'oisiveté et l'obésité. Nous souhaitons ainsi rendre l'accès au sport gratuit en augmentant le nombre d'heures de sport à l'école. Le soutien aux jeunes passe aussi par l'abolition des discriminations à l'égard des jeunes sur le marché du travail.

Le MLD entend également jouer la carte de la solidarité intra-familiale. Ainsi, nous estimons qu'il est important **de reconnaître un statut aux aidants proches.** Le statut de l'aidant proche doit garantir, aux travailleurs qui décident d'interrompre leur carrière professionnelle pour s'occuper d'un proche dépendant, le maintien, durant toute la période de soins, de leurs droits à la sécurité sociale ainsi que la valorisation de leurs prestations, notamment pour leurs droits à la pension. Comme c'est le cas en Flandre, il convient

également de définir les conditions d'une aide financière spécifique aux aidants proches.

Choyer le troisième âge

Notre société doit également améliorer le sort qu'elle réserve aux seniors. Il convient ainsi d'augmenter le nombre de places disponibles dans les maisons de repos publiques. Toute personne âgée qui souhaite avoir accès à une maison de repos publique doit être en mesure d'y trouver une place dans les 30 jours et de préférence dans la commune de son choix afin de ne pas la couper de ses habitudes et de ses connaissances.

Il est également important de créer des structures indépendantes qui puissent rendre des services aux personnes âgées qui sont encore capables d'occuper leur logement privé (visites, courses, nettoyage, aide quotidienne ou administrative, transport...). Ceci va bien entendu de paire avec les aides délivrées par les services d'aides ménagères et familiales.

Il convient également de combattre la maltraitance des seniors car les situations de violence envers les personnes âgées sont fréquentes. Elles existent en institution, mais aussi en milieu familial : violence physique, verbale ou psychologique, abus financiers, placement forcé en institution, etc.

Il n'y a pas de législation ou de protection spécifique comme c'est le cas pour les mineurs d'âge, tant en droit pénal qu'en droit civil, relative à la personne âgée. Celle-ci ne constitue pas une catégorie particulière de justiciables. **Il faut donc insérer dans le code pénal belge une disposition qui détermine l'âge de plus de 65 ans comme circonstance aggravante de certaines infractions particulières.**

Par respect pour les seniors, il convient de penser à eux quand on aménage l'espace public afin d'éviter que leurs déplacements en ville ne deviennent une course d'obstacles les amenant à diminuer leurs sorties et les coupant ainsi insidieusement de la vie sociale.

Nous souhaitons ainsi rendre les trottoirs plus praticables pour les personnes à mobilité réduite, garantir un espace public plus sûr et plus convivial en éclairant les rues et plus particulièrement les passages pour piétons et de poursuivre l'équipement des bâtiments publics permettant de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Il convient aussi d'assurer **l'accessibilité des transports en commun aux seniors et de mettre en œuvre d'autres solutions de transport alternatif** (tarifs préférentiels à destination des personnes âgées dans les transports publics, rendre les transports en commun accessibles au niveau de la voirie, assurer une meilleure couverture des localités rurales, notamment en soirée et les jours fériés.

De plus, il faut encourager toutes les initiatives locales (associative, CPAS, commune) ou privées qui visent à remédier au manque d'offres en matière de transport (déplacements à la carte, bus à la demande, taxis seniors, etc.).

Le MLD souhaite **garantir la sécurité routière et c'est pour cette raison que nous pensons qu'il est important de soumettre les conducteurs âgés de plus de 78 ans à passer tous les 2 ans un examen médical** afin de déterminer s'ils sont toujours en possession des moyens qui leur permettent de maîtriser leur véhicule sans mettre en danger la vie des autres usagers.

Le MLD est partisan du droit de disposer de sa vie et donc de pouvoir décider de sa mort. Notre parti **soutient donc les pratiques d'euthanasie dans le respect bien entendu de la législation actuelle.**

Refuser les discriminations

Il convient également d'**améliorer la place mais aussi la condition des personnes handicapées dans notre société.**

Résolument moderne, le MLD est en outre persuadé que notre société doit accepter **les couples homosexuels qui doivent pouvoir avoir accès au mariage et à l'adoption.** Une évolution des mentalités est primordiale en la matière mais il faut aussi lutter contre l'homophobie en pratiquant une politique de tolérance zéro en cas d'insulte homophobe ou de discrimination.

Nos propositions

Créer plus de places pour l'accueil de la petite enfance et mettre un terme aux différences de statuts et d'obligations entre les accueillantes subventionnées ou non-subventionnées ;

Encourager la création de crèches privées car l'ensemble de l'accueil ne peut reposer sur des structures publiques ;

Octroyer une prime pour la création de maisons d'enfant ;

Améliorer le sort réservé aux seniors en augmentant le nombre de places disponibles dans les maisons de repos publiques ;

Créer des structures indépendantes qui puissent rendre des services aux personnes âgées qui sont encore capables d'occuper leur logement privé ;

Réprimer la maltraitance envers les seniors ;

Garantir la sécurité routière en soumettant les conducteurs âgés de plus de 78 ans à passer tous les 2 ans un examen médical afin de déterminer s'ils sont toujours en possession des moyens qui leur permettent de maîtriser leur véhicule sans mettre en danger la vie des autres usagers ;

Autoriser l'euthanasie dans le respect de la législation actuelle ;

Autoriser l'adoption en faveur des couples homosexuels.

8. Enseignement

Un enseignement de qualité pour les adultes de demain

L'école d'aujourd'hui forme les adultes de demain. Son rôle est donc essentiel dans notre société.

Pourtant, on constate que le niveau de l'enseignement en Communauté française est devenu catastrophique : alors que la Communauté flamande obtient les meilleurs résultats au sein de l'étude PISA, celle-ci démontre que la Communauté française est trop souvent à la traîne et que ses résultats sont médiocres. La Communauté française se classe ainsi à la 30^{ème} place au test de compréhension à l'écrit parmi 41 pays sondés, alors que nos homologues flamands occupent la 4^{ème} position du classement. En sciences, la Communauté française trône encore dans le bas du tableau en occupant la 28^{ème} place, tandis que les Communautés flamandes et germanophones occupent respectivement les 5^{ème} et 9^{ème} places.

Malgré cela, la Communauté française débloque chaque année des budgets conséquents pour pallier à ces manquements, comme en 2008, par exemple, où elle y consacra plus de 6 milliards d'euros. Mais pour quels résultats ?

Il est certain que la compétence de nos enseignants n'est en rien mise en cause par cet état de fait. Il est, dès lors, devenu important de repenser le système éducatif francophone afin de mettre un terme aux changements incessants de politiques, qui fluctuent en fonction des lubies des différents ministres et qui ne bénéficient pas aux élèves. Il faut établir une ligne politique claire et pensée sur du long terme pour mener les écoliers belges vers l'excellence et la compétitivité.

Le MLD met aussi un point d'honneur à garantir aux parents la liberté du choix de l'établissement de leurs enfants. Plutôt que d'encourager la mixité, l'Etat devrait encourager l'excellence de tous.

Il convient donc d'apporter des solutions à deux problèmes : d'une part, le malaise profond que traversent les enseignants et, d'autre part, l'échec persistant d'un trop grand nombre d'élèves.

Enseignement inférieur : des enseignants respectés et écoutés

Si les parents sont là pour éduquer leurs enfants, l'école doit, elle, leur enseigner le savoir. Aux côtés des parents, les enseignants sont les acteurs principaux de l'éducation. Leur mission est indispensable au sein de la société, car c'est au travers de leur enseignement que les enfants d'aujourd'hui deviendront les adultes de demain.

Aujourd'hui, on peut dresser le constat alarmant que les professeurs ne sont plus respectés à leur juste valeur et qu'ils sont bien souvent démotivés face aux incessantes réformes qui grèvent l'enseignement. Il est crucial de redonner confiance aux enseignants, de leur rendre leur pouvoir et leur autorité afin qu'ils mènent à bien leur mission d'apprentissage. Les enfants doivent comprendre que les enseignants ne sont ni des copains, ni des esclaves de leur bon vouloir.

Les enseignants doivent aussi avoir leur mot à dire quant à la politique menée dans le domaine de l'enseignement. Ils se retrouvent trop souvent au pied du mur, face aux volontés d'hommes et de femmes politiques qui ne connaissent pas les réalités du terrain. Les enseignants doivent être la source même du changement et du renouveau de l'enseignement.

De même, il est impensable d'abandonner les jeunes enseignants dans la jungle de l'information moderne : **il convient donc d'organiser un réseau de manuels scolaires uniformes sur l'ensemble de la Communauté française pour tendre vers un niveau similaire de connaissances.** La communication par le biais d'outils électroniques apparaît également nécessaire, en lieu et place des traditionnelles photocopies dévoreuses de papier et d'argent, pour mettre les enseignants en relation rapidement, écologiquement et économiquement.

Il est aussi essentiel de valoriser les idées innovantes des enseignants sur le plan pédagogique. Ils doivent rester maîtres de leurs méthodes, tandis que des objectifs en matière de compétences doivent être établis et fixés de manière uniforme sur l'ensemble du territoire de la Communauté française.

L'école de l'excellence et du mérite

Le MLD souhaite **instaurer l'excellence et le mérite pour les élèves et leur redonner le goût d'apprendre.** Un enseignement de qualité doit mener les élèves vers l'excellence, plutôt que de niveler l'apprentissage par le bas. Le système éducatif actuel s'adapte au niveau de chaque élève, plutôt que de tous les hisser vers le haut. **Il est temps de réintroduire le goût de l'effort et du mérite dans la conception des étudiants, du plus jeune au plus grand.** Il en va de la qualité et de la crédibilité de la société belge. Chaque élève doit être amené à son plus haut niveau de performance et d'épanouissement. Il est, en effet, incompréhensible que des enfants arrivent en première année secondaire en ne sachant ni lire ni parler correctement le français.

L'accent doit donc être mis sur des matières fondamentales comme la lecture, l'écriture et les mathématiques. Une étude démontre qu'un tiers des élèves de 15 ans ne comprennent pas suffisamment le français, ce qui les empêche d'approfondir toutes les autres matières. Les devoirs sont aussi essentiels en ce qu'ils permettent à l'élève d'avancer à son rythme de son côté, après avoir reçu une leçon, et d'acquérir une plus grande autonomie dans l'apprentissage. La correction apporte à l'enfant une mesure de la qualité de son travail et de sa compréhension. La charge de travail doit être raisonnable, bien entendu, et ne pas consister en un transfert de compétences aux parents.

Un niveau de compétence unifié à travers tout le pays

Dans le même ordre d'idée, il convient d'éradiquer les différences de niveaux entre les écoles secondaires en tablant sur un baccalauréat à la fin des études secondaires, comme c'est le cas en France. Ce système permettrait ainsi, outre le fait de poser objectivement des critères clairs en matière de compétences au travers de l'ensemble de la Communauté française, d'orienter les étudiants sur un choix d'étude qui leur correspondrait mieux pour le futur.

La suppression des discriminations

L'effacement des discriminations passera également par un retour à l'uniforme scolaire qui garantira ainsi la neutralité des appartenances sociales. L'uniforme scolaire avait été supprimé en laissant place à l'individualisme vestimentaire qui a créé, comme on le sait, bien des problèmes : racket, signes convictionnels, effets désastreux de la « course aux marques », marginalisation des élèves pas à la mode, apparition des tenues indécentes, etc. Ce système permet aussi de confronter le jeune à la réalité du monde du travail et à ses contraintes. Un psychopédagogue avance d'ailleurs que l'uniforme obéit à une quête de discipline et qu'il oblige à la correction. Il s'agit également d'un facteur d'intégration supplémentaire.

Une école tolérante et ouverte sur le monde

La curiosité culturelle doit également être éveillée de l'école maternelle à l'école secondaire. Les cours de dessin et de musique ne doivent pas être sacrifiés par rapport aux cours plus techniques. Le sport doit également conserver une place importante dans la formation des jeunes : l'école doit aussi leur faire comprendre tous les bienfaits d'une activité sportive régulière.

Les élèves doivent aussi comprendre la réalité du monde du travail et l'école doit les aider à faire un choix positif pour leur carrière future. **Le MLD soutient activement la mise sur pied de rencontres entre professionnels et élèves**, notamment par des journées dédiées aux professions de parents en classes primaires ou par un stage professionnel à la fin du cursus secondaire.

Un enseignement multilingue

Le MLD souhaite opter pour un enseignement multilingue et ouvert sur le monde.

Les élèves francophones doivent prendre conscience de l'importance de l'apprentissage du néerlandais à l'école, par respect pour l'autre communauté du pays ainsi que pour rester compétitifs sur le marché du travail. Le MLD plaide pour l'ajout d'un cours généraliste en néerlandais dans toutes les écoles de la Communauté française, en plus d'un cours de néerlandais.

Il importe également de ne pas créer une concurrence déloyale entre l'anglais et le néerlandais dans le choix des étudiants, en leur permettant d'étudier ces deux langues de manière conjointe.

Inculquer l'éducation civique

Dès l'école primaire et jusqu'à la fin du secondaire, un **cours d'éducation civique** devrait être donné aux élèves afin de développer leur sens du civisme et de leur apprendre les valeurs fondamentales de la vie en société. Beaucoup d'incivilités du quotidien pourraient ainsi être éradiquées grâce à l'apprentissage d'un esprit civique pour nos enfants. **Il conviendrait donc de supprimer les cours de religion, qui, au-delà d'être parfois source de discriminations, relèvent exclusivement de la sphère privée.** Notre société est laïque et doit le rester. L'enfant doit également être sensibilisé à la préservation de l'environnement, et ce cours d'éducation civique pourrait inclure ce point dans son programme.

Le rôle crucial des parents

Le MLD est convaincu qu'il est nécessaire de revoir le rôle des parents.

Les parents ont un rôle capital à jouer, aux côtés des enseignants, car l'éducation de leurs enfants leur revient. L'école étant là uniquement pour se concentrer sur l'enseignement et non sur l'éducation. Les parents doivent se sentir investis dans la mission d'enseignement de leurs enfants.

Le MLD entend lutter contre la démission parentale en les confrontant à leurs responsabilités d'éducation : les parents dont l'enfant serait en situation perpétuelle de décrochage scolaire et qui ne se présente plus de façon régulière à l'école doivent être entendus par un comité scolaire propre à l'établissement pour juger de la situation. En cas de persistance ou sans réponse de la part des parents, les allocations familiales devraient être suspendues jusqu'à ce qu'un retour à la normale soit constaté.

Il importe aussi d'intégrer activement les parents dans la vie des établissements scolaires par le biais notamment des associations de parents. Celles-ci devraient avoir un rôle actif, et ne pas se limiter à une présence formelle.

Le respect doit aussi être réappris dans le chef des parents : un dialogue constructif doit s'installer entre les parents et les enseignants, mais en aucun cas l'autorité de ces derniers ne peut être contestée de manière agressive ou péremptoire. Chacun doit accepter de se remettre en question pour le bien de l'enfant. En cas de litige, une médiation interne sera organisée par le chef d'établissement.

Nos propositions

Supprimer le décret mixité et rendre aux parents la liberté de choisir l'école de leur choix ;

Refinancer de manière plus efficace l'enseignement et aller vers des objectifs concrets pour atteindre l'excellence dans cette matière ;

Créer un partenariat entre le secteur privé et le secteur public pour le financement de l'enseignement ;

Mettre un terme aux expérimentations en matière de pédagogie ou d'enseignement : il faut définir une politique claire et basée sur du long terme pour que les enseignants ne doivent plus s'adapter d'années en années à la volonté particulière d'un ministre ;

Exiger que les ministres en charge de l'enseignement aient un minimum d'expérience dans le domaine afin de comprendre objectivement les problèmes liés à cette matière ;

Créer une conférence annuelle de l'enseignement en Communauté française mettant autour de la même table le ministre de l'enseignement, les représentants des associations scolaires et des enseignants volontaires ayant faits parvenir leur état des lieux et leurs propositions au ministre ;

Définir des normes nationales avec des objectifs scolaires à atteindre par le biais de tests généraux ponctuels ;

Proposer aux enseignants un système de manuels scolaires qui contiendraient les bases fondamentales de leur enseignement dans toutes les matières qu'ils doivent dispenser ;

Généraliser les supports électroniques à destination des enseignants pour des raisons écologiques et économiques ;

Continuer la mise en place d'ordinateurs au sein des écoles et l'accompagner d'un apprentissage en informatique pour les élèves ;

Redonner une place de choix à l'enseignant et sanctionner disciplinairement les étudiants qui lui manquent de respect ;

Remotiver les jeunes enseignants en ne les laissant plus à la merci des jeux incompréhensibles de nominations : un jeune enseignant doit pouvoir s'intégrer pleinement au sein d'une école pour s'y sentir bien ;

Allonger la formation des enseignants afin de tendre, *in fine*, à un apprentissage en 5 ans, au cours duquel on en profiterait pour renforcer leur bagage académique et pédagogique et pour leur permettre de confronter la théorie à la pratique par le biais de stages renforcés ;

Reconnaitre l'innovation pédagogique de certains enseignants et leur permettre de les mettre en place au quotidien ;

Renforcer les apprentissages de base comme la lecture, l'écriture et les mathématiques ;

Permettre aux enseignants de consolider leur enseignement par des devoirs imposés et une correction en classe ;

Instaurer un « bac » à la fin des études secondaires, à l'instar de ce qui se fait en France, pour uniformiser les connaissances et atteindre un niveau comparable à la fin des études secondaires ;

Réinstaurer le redoublement de classe afin d'arrêter de faire croire aux enfants que l'on peut rater une année tout en continuant tranquillement son parcours scolaire ;

Organiser des concours nationaux dans différentes matières (comme les mathématiques, les sciences, l'histoire, la déclamation de textes, la rhétorique, les langues, etc.) auxquels toutes les écoles de toutes les communautés participeraient par le biais de sélections, afin d'augmenter l'esprit de compétitivité des élèves et leur donner le goût de l'effort ;

Retourner à un système d'uniforme scolaire qui supprimerait une partie des discriminations sociales ;

Créer une journée annuelle pour la présentation des professions des parents à l'école primaire pour donner une première idée du monde du travail aux enfants ;

Encourager les rencontres entre les professionnels et les étudiants en secondaire, par le biais d'après-midis de rencontres ou d'un stage professionnel à la fin du cursus secondaire ;

Généraliser l'immersion néerlandophone dans toutes les écoles de la Communauté française de Belgique en mettant en place un cours généraliste qui serait donné en néerlandais ;

Enseigner l'anglais à partir de la 5e primaire et ne plus en faire un choix concurrent avec le néerlandais ;

Supprimer les cours de religion (sauf au sein du réseau catholique) **et instaurer en lieu et place un cours d'éducation civique basé sur l'apprentissage des valeurs fondamentales de la vie en société tout en développant un cours d'éducation à la parentalité ;**

Rendre les infrastructures scolaires plus respectueuses de l'environnement et plus moderne, en y investissant de façon plus conséquente ;

Sensibiliser les enfants à l'importance de la santé en leur proposant des repas variés et diététiques et en remplaçant les distributeurs de bonbons par des distributeurs de produits laitiers, de céréales et de fruits ;

Accentuer les partenariats avec les entreprises pour ouvrir les écoles professionnelles à la réalité de la pratique tout en assurant une formation solide en français, en mathématique et en langues ;

Revaloriser et encourager les études techniques et professionnelles en opérant un changement des mentalités car il est aujourd'hui évident que ces études doivent avoir la même valeur que les études universitaires. De plus, dans de nombreux cas, ces études offrent de meilleurs débouchés professionnels ;

Lutter contre le décrochage scolaire en supprimant la possibilité de s'absenter sans motif de l'école secondaire ;

Supprimer les allocations familiales aux parents démissionnaires qui ne se préoccupent par de la situation scolaire alarmante de leurs enfants ;

Consacrer le rôle des associations de parents au sein des établissements scolaires pour stimuler leur participation à la vie de l'école de leurs enfants ;

Privilégier le dialogue entre enseignants et parents afin de réinstaurer une confiance et du respect.

Enseignement supérieur : démocratiser l'accès aux études

Chaque enfant qui manifeste l'envie d'entreprendre des études supérieures ne devrait pas être empêché de le faire pour des raisons socio-économiques. Selon une étude, une année universitaire coûterait entre 5.000€ et 7.000€. **La société doit permettre à tous les talents de s'exprimer et d'apprendre ; c'est pourquoi il est nécessaire de démocratiser l'accès aux études supérieures.**

Le financement provenant du privé permettra de lever certains obstacles financiers et assurera un encadrement de pointe pour les étudiants. Les plafonds pour l'obtention d'une bourse scolaire doivent être revus à la hausse afin de permettre aux enfants de famille de classe moyenne d'accéder à l'enseignement supérieur.

Une mobilité accrue des étudiants

La réforme de Bologne voulait faire de la mobilité étudiante un principe essentiel de l'enseignement supérieur. Force est de constater que ce n'est pas le cas, puisqu'en 2007, seul 1,6% de la population étudiante de la Communauté française bénéficiait des programmes de mobilité. La Fédération des étudiants francophones pointe du doigt les montants ridicules des bourses octroyées, ce qui creuse indubitablement un fossé entre les étudiants fortunés et les autres, qui ne peuvent se permettre de partir à l'étranger.

La Belgique doit donc prendre ses responsabilités, aux côtés de l'Union européenne, pour promouvoir la mobilité de ses étudiants afin de garantir leur compétitivité future. Un fonds belge pour la mobilité étudiante devra donc être créé afin de dégager un budget substantiel pour permettre à tous d'étudier ou de se former à l'étranger.

Nos propositions

Limitier les coûts d'inscription dans les écoles supérieurs et les universités pour étendre l'accès au savoir ;

Autoriser la déduction fiscale des frais d'étude qui permettrait de déduire du revenu global imposable tout ou partie des frais occasionnés par les études supérieures ;

Permettre un financement privé des écoles supérieures ;

Assouplir les conditions d'obtention des bourses scolaires afin de permettre à un plus grand nombre d'étudiants d'accéder aux études supérieures ;

Résoudre le problème de pénurie des logements étudiants et leurs prix honteusement élevés en créant des logements publics à destination des étudiants dans les grandes villes du pays ; le secteur privé devra également être sollicité ;

Proposer un abonnement global de transports en commun pour les étudiants (bus, tram, métro et train) à un prix démocratique ;

Instaurer un système de chèques-sports pour les étudiants de l'enseignement supérieur ;



Favoriser la libre circulation des étudiants de l'enseignement supérieur en leur permettant d'étudier ou de se former au sein de l'Union européenne de manière uniforme ;

Augmenter le budget pour les échanges étudiants, comme les programmes Erasmus par exemple, par la création d'un fonds belge pour la mobilité étudiante ;

Adapter les bourses de mobilité à la réalité de la vie à l'étranger afin de ne pas réserver les programmes d'échanges aux étudiants les plus fortunés ;

Organiser des concours privés pour l'obtention de bourses donnant accès à un enseignement étranger financé par des entreprises privées qui souhaitent valoriser la méritocratie au sein de l'enseignement supérieur ;

Encourager la mobilité vers les pays émergents et en développement, pour désengorger les destinations les plus prisées.



9. Logement

Un toit, c'est un droit

Le droit au logement est, tout comme le droit à l'éducation ou au travail, d'importance vitale pour les personnes et les familles.

Il constitue un facteur essentiel du développement d'une vie autonome. **Cependant, malgré qu'il soit reconnu comme un droit fondamental consacré par la Constitution au sein de son article 23, cela n'empêche pas que de nombreuses personnes se voient refuser un logement sur base d'un critère protégé par la législation anti-discrimination.**

Beaucoup de personnes font en effet l'objet de discriminations sur le marché du logement. Il appert que certains propriétaires ne sont pas enclins à louer ou à vendre leurs biens, par exemple à des immigrés ou à des couples homosexuels. D'autres demandent des loyers ou des garanties très élevées, ou exigent des documents ou des références inutiles, ou encore refusent d'accepter certaines personnes en garantie.

Le propriétaire est bien entendu libre de fixer les conditions de location ou de vente mais cette liberté, limitée par la loi doit être mieux contrôlée. Le propriétaire ne peut pas utiliser des critères de sélection discriminants ou qui ne se justifient pas objectivement et raisonnablement. Les critères liés à la prétendue race, la couleur de la peau, l'ascendance, l'origine nationale ou ethnique et le sexe ne peuvent eux jamais faire l'objet d'aucune justification. **Ceux qui agissent de telle manière doivent être poursuivis par la justice avec plus de sévérité.** De même, un propriétaire ne peut pas refuser de louer son bien à des personnes du seul fait qu'elles émargent au CPAS sans tenir compte de leur réelle capacité financière à payer les loyers du bien en location.

La fin du copinage dans les logements sociaux, au bénéfice de tous

Dans le secteur du logement social, l'accès à un logement est sélectif par nature puisqu'il s'agit de permettre à des personnes à faibles revenus d'avoir accès à un logement financièrement abordable. Souvent, il y a là également des mécanismes d'attribution entraînant des risques de discrimination.

Il convient d'opter pour une réelle dépolitisation du logement social qui doit mener à donner un toit à ceux plus nécessiteux mais pas à faire plaisir à tel ou tel ami.

Bien entendu, les plus pauvres de notre société subissent beaucoup d'injustices. Leur situation les entraîne souvent dans des problèmes de logement, d'insalubrité ou d'endettement...

Les personnes en situation de pauvreté attendent que la société les protège. Ils font confiance à la justice et demandent qu'elle leur soit rendue. Ils attendent que la justice protège leurs droits. Qu'elle reconnaisse leurs souffrances et qu'elle soit juste.

Beaucoup de citoyens pauvres hésitent à s'adresser à la Justice. Souvent parce qu'ils ont vécu des expériences injustes et ont perdu confiance. Parfois parce que la situation qu'ils vivent demande une décision urgente mais hélas, la justice est parfois trop lente. Mais aussi parce qu'elles ont peur des coûts de procédure.



Par exemple, un locataire qui vit dans une maison insalubre espère que la Justice interviendra vite pour obliger le propriétaire à améliorer les lieux. Mais c'est rarement le cas. Alors, de bonne foi, il arrête de payer son loyer. Et c'est lui qui se retrouve au final en tort. Et à cause de cela, il pourra être expulsé.

Dans ce genre de situation, il convient **d'améliorer le rôle du Juge de Paix et de permettre un règlement rapide du litige.**

Réinsérer les SDF au sein de la société

Le MLD entend également apporter des solutions concrètes aux problèmes des Belges qui vivent dans la rue et qui n'ont pas de domicile fixe. Le MLD est favorable à la mise à disposition gratuite pour ces personnes de studios meublés. En contrepartie, les SDF s'engagent à suivre, le cas échéant, une cure de désintoxication et une formation afin de pouvoir se réinsérer dans la société. Tout cela à charge de l'Etat, bien entendu.

Le MLD est également favorable à l'interdiction totale de la mendicité afin d'encourager les sans-abris à sortir de cette précarité.

Chez soi en toute sécurité

Le MLD entend également garantir la salubrité et la sécurité des biens mis en location. La création d'un organe spécifique d'accréditation semble devenir urgente et incontournable. Ainsi, toute personne désirant mettre son bien en location devrait faire appel à cet organisme de contrôle qui pourra vérifier l'état du bien et voir si les conditions de sécurité sont bien remplies. Dans l'affirmative, l'organisme remettrait un certificat de conformité qui serait indispensable afin de pouvoir louer le bien en question.

Répondre aux besoins des étudiants

Le MLD souhaite également que les étudiants soient logés dans des endroits sécurisés et salubres. Ainsi, le MLD est favorable à la construction de complexes publics de logements étudiants dans les grandes villes du pays. A côté de cela, le MLD entend limiter les prix des studios ou kots proposés à la location pour les étudiants en fixant des montants maximum (250 euros pour un kot et 375 euros pour un studio de 40m² maximum). Le MLD entend également encourager la rénovation en profondeur des logements étudiants existants.

Une taxation plus rationnelle des biens locatifs

Le MLD souhaite revoir totalement la taxation actuelle en matière de biens locatifs pour parvenir au système suivant :

- **0%** pour les biens loués moins de 300€ ;
- **10%** pour les biens loués entre 301€ et 600€ ;
- **15%** pour les biens loués entre 601€ et 1.000€ ;
- **20%** pour les biens loués entre 1.001€ et 1.500€ ;
- **25%** pour les biens loués entre 1.501€ et 2.000€ ;

- **30%** pour les biens loués plus de 2.000€.

Par cette méthode, le MLD entend **alléger la fiscalité sur les acquisitions, encourager les investisseurs immobiliers à proposer des logements avec des loyers raisonnables moins taxés tout en encourageant les petits investisseurs.**

Ce système doit selon nous également être d'application pour les baux commerciaux.

Ces mesures doivent être combinées à différentes modifications sur l'obtention des permis de bâtir et de lotir qui ne sont aujourd'hui accessibles qu'à des gros investisseurs. Il faut rendre la possibilité aux particuliers d'acheter des terrains à bâtir et cesser de permettre aux gros investisseurs de s'enrichir en vendant à prix d'or des terrains de plus en plus petits et ce, avec le soutien et l'accord des communes.

Les règles urbanistiques devraient aussi être assouplies afin qu'on puisse construire des habitats plus modernes, plus écologiques et plus innovateurs.

Nos propositions

Dépolitiser le logement social pour mettre un toit à disposition des plus nécessiteux, tout en excluant le copinage malsain ;

Améliorer le rôle du Juge de Paix en cas d'insalubrité d'un logement locatif afin d'apporter une réponse rapide au litige ;

Mettre à disposition des SDF gratuitement des studios meublés, en contrepartie de quoi, ceux-ci **s'engagent à suivre, le cas échéant, une cure de désintoxication ainsi qu'une formation** afin de pouvoir se réinsérer professionnellement et socialement dans la société ;

Interdire de façon généralisée **la mendicité.**

Créer un organe spécifique d'accréditation en matière de salubrité et de sécurité des biens mis en location qui octroierait un certificat de conformité indispensable afin de pouvoir louer le bien en question.

Construire des complexes publics de logements étudiants dans les grandes villes du pays tout en limitant les prix des studios ou kots proposés à la location (250 euros pour un kot et 375 euros pour un studio de 40m² maximum).

Encourager la rénovation en profondeur des logements étudiants existants.

Supprimer les droits d'enregistrement sur le premier bien.

Supprimer les charges (précompte, etc.) sur le premier bien.

Taxer plus équitablement les revenus locatifs en mettant en œuvre une taxation annuelle de ces revenus :

- **0%** pour les biens loués moins de 300€ ;
- **10%** pour les biens loués entre 301€ et 600€ ;
- **15%** pour les biens loués entre 601€ et 1.000€ ;



- **20%** pour les biens loués entre 1.001€ et 1.500€ ;
 - **25%** pour les biens loués entre 1.501€ et 2.000€ ;
 - **30%** pour les biens loués plus de 2.000€.
-

10. Transports

En route pour les transports publics de demain

En 2009, plus de 220 millions de voyageurs ont transité par les gares ferroviaires belges. La même année, les sociétés de tram, bus et métro du pays (De Lijn, STIB et TEC) véhiculaient 1,083 milliards de personnes. Ces chiffres nous le prouvent : **les transports publics sont devenus essentiels à la vie quotidienne des travailleurs, des étudiants et de chacun d'entre nous.**

Les besoins en déplacement de notre société moderne ont connu une croissance exponentielle ces dernières années, générant ainsi une atteinte conséquente à l'environnement et la saturation des routes. De ce fait, **en plus de servir de moyen de transport à une grande partie de la population belge, l'utilisation des transports en commun apparaît comme une pratique écologique et responsable à encourager.** 85% du trafic ferroviaire, par exemple, est assuré par traction électrique, ce qui diminue fortement l'impact négatif sur l'environnement.

Le MLD entend encourager cette voie vers une mobilité durable et permettre à chaque citoyen de bénéficier de ce service dans les meilleures conditions possibles.

Renforcer la sécurité dans les transports en commun

Le récent rapport Buizingen nous a démontré qu'il était important que de nombreux changements interviennent en la matière, notamment en ce qui concerne l'amélioration de l'équipement du réseau afin de garantir la sécurité des voyageurs. La Commission spéciale mise en place au lendemain de la catastrophe de Buizingen enjoignait la SNCB de procéder le plus rapidement possible à la mise en place du système européen ERTMS (qui empêche tout franchissement de feux grâce à un freinage automatique). Elle réclamait encore du ministre de tutelle, des CEO d'Infrabel et de l'opérateur SNCB la présentation d'un rapport annuel sur l'état d'avancement de ce projet.

Il y a peu, la STIB et la ministre compétente rendaient public des chiffres alarmants concernant les agressions et la violence dans les bus, trams et métros : pour le premier trimestre de l'année 2010, on dénombrait 325 agressions dans les bus, 139 à bord des trams et 218 dans les métros, soit, au total, près de 3 par jour. On constate donc une augmentation de près de 50% de la violence dans les transports en commun. Une telle insécurité ne peut être tolérée. Une politique ferme de tolérance zéro s'impose en la matière.

Rendre l'utilisation des transports en commun accessible à tous

Les transports en commun doivent présenter une offre suffisamment large et s'adaptant aux différentes conditions des citoyens. Il est, par exemple, important de proposer aux étudiants et aux travailleurs une formule tarifaire adaptée à leurs nombreux déplacements. De plus, il faut rapidement réagir face au problème récalcitrant des retards des trains et du manque de considération envers les navetteurs. Certains hommes politiques prônent sans vergogne, lors des campagnes électorales, que l'utilisation des transports en commun doit être favorisée ; on est toutefois en droit de se demander s'ils ont eux-mêmes déjà employé ces transports au regard du véritable parcours du combattant que peut devenir un trajet en train ou en bus. La mobilité des travailleurs doit être assurée dans de bonnes conditions. L'attention portée aux utilisateurs doit être renforcée, du point de vue du confort et de celui de la ponctualité.

Péage et privatisation des autoroutes

Il apparaît important d'attirer l'attention sur l'état général des autoroutes belges, sur leur sécurité mais aussi sur leur encombrement.

Alors que le nombre de tués sur nos routes est toujours trop élevé, le MLD pointe du doigt la responsabilité de l'Etat ou du moins, vu notre système institutionnel, la responsabilité des Régions.

Ce n'est plus un secret pour personne : les autoroutes flamandes, généralement en bon état sont surchargées. Les autoroutes wallonnes et bruxelloises sont, elles, devenues très dangereuses ces dernières années. Les nids de poules ou les défauts en tout genre s'accumulent. Dès qu'il fait un peu froid ou que les températures augmentent, nos routes se transforment en gruyère. Bien entendu des travaux s'ensuivent : interminables, répétitifs et extrêmement coûteux. Malheureusement, il arrive qu'on ne parvienne même pas à colmater tous les problèmes d'un hiver à l'autre au détriment de la sécurité des usagers de la route. Un financement nouveau semble nécessaire dans une telle situation et un système de péages pourrait, selon moi, venir apporter une réponse concrète à ce problème.

En matière de mobilité, le MLD souhaite ainsi mettre en place des péages, gérés par des entreprises privées, sur l'ensemble de nos autoroutes à l'instar de ce qui existe en France et supprimer TOUTES les taxes pour les automobilistes. Une telle idée possède en effet plusieurs avantages non négligeables. Le premier est que les étrangers qui utilisent largement nos routes contribueraient eux aussi au financement de nos autoroutes comme les Belges le font à l'étranger, en France par exemple.

Le second avantage revêt un intérêt plus écologique : les péages encourageraient les automobilistes à adopter un comportement écologiquement plus responsable en les poussant à se demander si le voyage en voiture est indispensable ou s'il peut être évité ou remplacé par un autre mode de transport plus respectueux de l'environnement et moins coûteux. A ce titre, il est intéressant de constater que de nombreux touristes, vu le prix de l'essence et des péages en France ont décidé, cette année, de rejoindre les plages du sud par le train. Tout bénéfique pour notre planète !

Le dernier avantage est bien entendu financier car les moyens perçus par les péages permettront aux entreprises privées de rénover les infrastructures existantes.

Les Régions ne devraient donc plus dépenser des sommes folles à perte pour l'entretien de nos autoroutes. Pourquoi n'investiraient-elles pas dès lors cet argent dans l'amélioration des transports en commun (confort, fréquence, rapidité) ?

Le MLD est persuadé qu'un système de privatisation de nos autoroutes doit être envisagé dans les plus brefs délais afin de garantir en permanence le bon état de la chaussée et pour éviter les problèmes rencontrés dans l'octroi des marchés publics comme ce fut le cas en Wallonie par exemple. Ne nous voilons pas la face : pour que nos routes doivent être refaites tous les 2 ans, il est évident que des irrégularités ont dû être commises sur le dos des contribuables wallons avec des conséquences importantes sur l'économie de l'ensemble du pays. Avec un système de privatisation des routes, un tel scandale ne serait plus possible. En outre, la privatisation mettrait, en la matière, un terme au système des marchés publics qui a montré toutes ses limites. En obligeant les autorités publiques à opter pour la société la moins chère, nous priviliégions le prix au détriment de la qualité. Il faut inverser cette tendance et rechercher la qualité, peu importe le prix pour garantir la durabilité. C'est à ce prix que nous aurons une gestion efficace des finances publiques.

Nous enjoignons donc instamment les gouvernements régionaux à se diriger vers une mise en place de péages sur nos autoroutes pour des raisons économiques, écologiques mais aussi pour des raisons de sécurité.

Diminuer la TVA sur les carburants

Le MLD entend **abaisser la taxe sur les carburants, afin de passer de 21% à 12%**. La Belgique se classe en effet parmi les pays où le carburant est le plus cher. Cette mesure permettra à nos concitoyens de faire le plein d'essence à un prix plus raisonnable et augmentera de ce fait leur pouvoir d'achat.

Favoriser le tourisme local

Prendre l'avion aujourd'hui est devenu un acte banal pour une très grande partie de la population belge. Environ 23.500 passagers décollent de Brussels Airport un jour d'affluence moyenne. En période de vacances, la fréquentation peut monter à plus de 40.000 personnes par jour.

La banalisation des voyages en avion a donné l'envie à des millions de Belges de découvrir des contrées lointaines ou de trouver le soleil qui manque à notre paysage. Le monde frappe aujourd'hui à notre porte. Malheureusement, l'on constate que de nombreux voyages sont effectués alors même qu'ils sont inutiles ou peu opportuns. Le prix de certains billets ou les prix pratiqués par certaines compagnies low-cost (des billets annoncés sur le net à partir de 10 euros !!!) incitent la population à prendre l'avion comme on prendrait son vélo pour se rendre au coin de la rue pour y faire ses courses. A côté de cela, de nombreux hommes d'affaire font encore des déplacements fréquents en avion alors que les nouvelles technologies permettent aujourd'hui de travailler et de communiquer à distance sans émettre la moindre pollution.

Pour le MLD, le prix des billets d'avion et les promotions toujours plus nombreuses et attirantes font que de plus en plus de citoyens voyagent. Pire, vu la démocratisation des voyages en avion, de nombreuses personnes aux revenus modestes ont maintenant la possibilité de prendre l'avion et de partir passer leurs vacances à l'étranger. Un séjour en Egypte leur coûtant bien moins cher qu'un même séjour à la mer du Nord ou dans les Ardennes. Cette logique n'est pas acceptable. Il est en outre inquiétant de constater que les Belges vont de plus en plus souvent passer leurs vacances à l'étranger et qu'ils ne connaissent même pas les merveilles qui existent dans notre pays. Ils passent à côté tous les jours sans les voir et troquent notre richesse culturelle et architecturale, nos richesses naturelles contre un mois à bronzer sur une plage dans un pays lointain dont il ne connaîtront que la vie pratiquée à l'intérieur de l'hôtel. Tout cela relève du non sens le plus total.

Ainsi, dans une société où la population ne fait que croître dangereusement, il est du devoir des autorités publiques de prendre les mesures qui s'imposent pour sauver notre planète de la catastrophe écologique qui s'annonce.

Car n'en doutons pas, la grande victime de cette banalisation de l'usage de l'avion ou des transports polluants, c'est encore et toujours la nature. Allons nous enfin nous rendre compte que nous sommes en train de détruire la planète qui nous accueille ?

Nous devons mener des politiques cohérentes mais les mentalités se doivent aussi d'évoluer. Il est aujourd'hui curieux de constater que ceux qui placent des panneaux solaires ou qui optent pour des économies d'énergie sont aussi les premiers à partir en vacances en avion 3 à 4 fois par an. C'est totalement incohérent.

Même s'il est conscient que ses idées peuvent paraître trop progressistes ou déstabilisantes, le MLD souhaite mener une politique logique. C'est ainsi parce qu'il défend la sortie de l'assistanat et la responsabilisation des citoyens qu'il prône la responsabilisation des futurs parents via un stage parental ou une éducation à la parentalité durant le secondaire. C'est ainsi par ce qu'il souhaite défendre le bien-être de tous les vivants (humains et non humains) qu'il souhaite encourager une certaine limitation des naissances ou encore comme c'est le cas ici encourager le tourisme national.

Il est bien entendu évident que ce problème doit se régler au niveau mondial mais la Belgique peut, si elle le veut, être un moteur dans cette révolution. Nous pouvons décider d'opter pour la modération et la décroissance. La mode du toujours plus, toujours plus vite ne fera que nous conduire à notre perte.

Pour le MLD, il est assurément temps de revenir à des choses simples car alors que nos grands-parents étaient nombreux à n'avoir jamais pris l'avion, il est rare aujourd'hui de ne pas prendre l'avion plusieurs fois par an pour passer un long séjour à l'étranger, un week-end à l'autre bout de l'Europe ou pire pour faire nos courses de Noël ou profiter des soldes.

Ainsi, même s'il souhaite supprimer de nombreuses taxes inutiles comme les droits de succession, les droits d'enregistrement et le précompte immobilier sur le premier bien, les redevances TV ou encore les taxes de mise en circulation, le MLD est favorable à l'établissement d'une taxe « vacances » qui aurait comme objectif de taxer plus lourdement les billets d'avions. Cette taxe devrait varier entre 100 et 300 euros le billet en fonction de la destination. Une telle taxe mettrait un terme aux voyages intempestifs et serait bénéfique pour notre environnement car même si un avion pollue moins qu'une voiture, il pollue toujours plus qu'un train.

Bien entendu, il n'est nullement question d'interdire aux citoyens de voyager. Ainsi, avec l'argent récolté, le MLD propose d'investir efficacement et massivement dans les transports en communs non polluants comme le train, le tram ou les bus écologiques. Il est, pour nous, important d'inciter la population à adopter le réflexe « train » pour leurs voyages à l'étranger et pour ce faire, il est primordial d'améliorer l'offre, le confort, la sécurité mais aussi les services rendus aux voyageurs tout en diminuant les prix.

L'Europe doit également encourager le développement de nos lignes de chemins de fer afin que de nombreuses nouvelles destinations soient desservies dans de bonnes conditions de voyage.

Il est totalement possible de voyager en train à travers l'Europe mais pour cela, nous devons entreprendre les travaux qui s'imposent. Un exemple tout simple chez nous : trouvez-vous normal de devoir passer par Bruxelles pour faire le trajet Mons-Nivelles, un trajet qui peut durer le week-end ou les jours fériés 1h30 voire 2h ? Non, c'est une ineptie et nous devons la résoudre.

Pour le MLD, il faut miser sur les trains à grande vitesse et encourager le tourisme local. Imaginez les bénéfices pour l'économie de notre pays si tous les Belges décidaient de passer leurs vacances en Belgique. Ne parlons même pas des conséquences au niveau de l'emploi tant il est évident que de nombreux chô-

meurs pourraient ainsi trouver de l'emploi.

Le MLD souhaite aussi que l'Europe prenne vigoureusement en main la question de l'écologie responsable et offre une alternative crédible aux voyages polluants. Une ère de grands travaux pourrait ainsi s'ouvrir en Europe.

Nos propositions

Favoriser l'utilisation des transports en commun de façon décente ;

Augmenter la fréquence des trains aux heures où les passagers sont les plus nombreux ;

Assurer la sécurité sur les rails en répartissant mieux les moyens financiers et en imposant des contrôles de conformité aux sociétés de transports en commun ;

Assurer la sécurité des voyageurs et du personnel en plaçant des caméras et des agents de sécurité dans les gares ainsi que sur certaines lignes « à risque » ;

Soutenir le projet de RER afin de relier plusieurs grandes villes entre elles par ce nouveau moyen de transport et d'ainsi répondre à la demande croissante des voyageurs ;

Renforcer les effectifs de police sur le réseau de la STIB afin d'augmenter les contrôles dans les gares et les stations de métro ;

Organiser une véritable collaboration entre les services de police et les agents de sécurité des sociétés de transports en commun pour garantir la sécurité de façon optimale ;

Interdire, pour une période déterminée, l'utilisation des transports en commun à des personnes ayant commis certains délits à bord des bus, dans les stations de métro, dans les gares ou à bord des trains ;

Généraliser les caméras de surveillance vidéo dans les gares et les stations de métro ;

Instaurer un service minimum en cas de grève : les travailleurs et les étudiants ne doivent pas être pénalisés par une interruption du service ;

Rendre l'offre accessible à tous par la diminution des coûts des transports en commun (notamment des réductions pour les travailleurs et les étudiants) ;

Créer un abonnement unique (train, bus, métro, tram) **pour les étudiants** ;

Accroître l'offre des transports en commun dans les zones et villes plus reculées et rouvrir de plus petites gares, afin de proposer une alternative durable de moyen de transport partout en Belgique ;

Elargir l'offre en soirée et en week-end afin que les transports en commun concurrencent également la voiture en ce qui concerne les divertissements ;

Mettre en place un système de péage sur les autoroutes belges en supprimant les taxes pour les automobilistes et **privatiser nos autoroutes** ;



Abaisser la TVA sur les carburants de 21 % à 12 % ;

Créer une taxe sur les voyages en avion afin de favoriser le tourisme local ;

Encourager le développement des lignes de trains à grande vitesse et améliorer le confort des passagers ;

Encourager le tourisme local.

11. Médias et presse

Des médias libres et dépolitisés

La liberté des médias est une valeur essentielle et une mesure de la démocratie de tout pays. « *Celui qui contrôle les médias contrôle les esprits* », prévenait Jim Morrison. Les médias sont l'une des plus grandes puissances de notre société moderne, assimilables à un quatrième pouvoir aux côtés du pouvoir législatif, du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire. Leur importance est considérable à l'heure actuelle. Il importe donc que ceux-ci soient impartiaux et neutres politiquement, afin de rendre aux citoyens une information objective et non contrôlée. La Cour européenne des Droits de l'Homme insistait récemment sur la suprématie du droit à l'information sur tout intérêt politique ou économique, remettant donc entre les mains de l'Etat le rôle de protéger cette liberté fondamentale.

En avril 2010, l'Union européenne de radiotélévision (UER) dénonçait l'ingérence des gouvernements dans les nominations au sein des services publics de radiotélévision : « *depuis quelques années, nous constatons une politisation du service public ; de l'autre côté, la pression financière augmente aussi* ». Une telle immixtion du monde politique dans la sphère des médias incite le public à être méfiant vis-à-vis des informations traitées. Il est indécent de constater que certains médias se revendiquent neutres politiquement, alors même que leur conseil d'administration est composé exclusivement d'hommes et de femmes politiques. Une telle prétention n'est pas crédible aux yeux des citoyens et il importe d'y remédier.

Le MLD appelle ainsi à la **dépolitisation des médias, dans la direction, dans le recrutement ainsi que dans le traitement des informations.**

Les nominations aux fonctions dirigeantes d'un média devront faire l'objet d'une publicité auprès du grand public.

Le MLD appelle aussi les médias belges à **se décomplexer et à se revendiquer d'un bord politique, à l'instar d'une certaine presse française**, si tel est le cas. Le temps des tabous en matière de médias doit être révolu.

Nos propositions

Réclamer la dépolitisation des médias, dans la direction, dans le recrutement et dans le traitement des informations, notamment par une publicité des nominations aux fonctions dirigeantes ;

Imposer la retransmission des séances parlementaires sur les chaînes publiques.

12. Asile et immigration

Le défi de l'Immigration

La progression de la mondialisation provoque une croissance des migrations internationales qui touche tous les Etats du monde, et notamment l'Europe. Une diminution de cette tendance n'est pas en vue. Ce phénomène risque même de s'accroître encore dans les années à venir avec l'apparition de nouvelles catégories de demandeurs d'asile, comme les réfugiés climatiques.

La gestion de cette migration représente un défi majeur pour notre société.

Il est du devoir des responsables politiques de proposer de nouvelles procédures et techniques tendant à concilier les flux migratoires qui résultent souvent d'un état de pauvreté ou de désorganisation de la structure étatique des pays d'origines avec les besoins économiques des pays d'accueil. En outre, il convient de concilier en permanence la nécessaire gestion des flux migratoires avec le respect des droits fondamentaux de tout être humain.

Le choix de l'intégration et d'une politique responsable

Le MLD entend mener une politique d'asile et d'immigration responsable et humaine.

Une distinction claire devra être faite entre la politique d'asile et la politique migratoire :

- **La politique d'asile** qui découle de conventions internationales. L'asile doit alors être vu comme une opportunité dont disposent les personnes en danger ou menacées dans leur pays d'origine de trouver refuge dans un pays d'accueil. Demander l'asile est un droit et doit le rester pour toutes les personnes qui sont opprimées à travers le monde pour des motifs de race, de religion, de sexe ou de conditions sociales.
- **La politique migratoire**, par contre, relève, elle, de la souveraineté de l'Etat et s'articule autour de deux types de migrations majeures : d'une part, la migration économique et d'autre part, le regroupement familial.

Stop aux régularisations

La régularisation reste l'un des modes d'accès privilégiés au séjour en Belgique alors qu'elle devrait rester exceptionnelle: chaque année, le Ministre régularise ainsi entre 8.000 et 11.000 personnes (14.830 en 2009). Cette politique doit être dénoncée et seules les régularisations au cas par cas et pour **des motifs exceptionnels** peuvent être envisagées.

Pour le MLD, le non respect de la loi ne peut en aucun cas conférer le moindre droit. Nous souhaitons donc que les sans papiers soient immédiatement expulsés du territoire national. La seule exception concernera les demandeurs d'asile que nous devons bien entendu accueillir.

La régularisation massive ne tient pas du tout compte du fait que la grande majorité des migrants arrivant dans notre pays ne fuient pas des persécutions mais la pauvreté. Or, comme notre pays ne reconnaît pas l'immigration économique, les migrants se présentent comme des réfugiés politiques, ce qui le temps de l'examen de leur demande, leur ouvre légalement le territoire. Lorsque celui-ci se solde par un échec, vient

le temps de leur régularisation pour raison humanitaire. De la sorte, ils parviennent finalement à concrétiser leur rêve et la population belge, sensibilisée aux situations dramatiques des illégaux, plébiscite ces régularisations alors que dans le même temps elle se montre hostile à l'idée qu'un migrant puisse venir concurrencer la main d'œuvre autochtone...

Il est temps de mettre un terme à cette vision torturée de l'immigration et de développer une politique migratoire réaliste qui ose ouvrir le débat sur la migration économique dans la mesure où celle-ci pourrait répondre à des besoins de notre marché du travail.

Rester une terre d'accueil pour les vrais demandeurs d'asile

La Belgique a toujours été une terre d'accueil et d'asile pour les opprimés politiques. Cette particularité est une fierté pour notre pays et nous devons bien entendu conserver notre politique d'ouverture et d'accueil des réfugiés politiques.

Cependant nous ne sommes pas en mesure, même avec la meilleure volonté possible, d'accueillir tous les malheurs du monde dans notre pays. Le droit d'asile est un des plus beaux droits qui puisse exister. Nous devons être fiers que notre pays soit une terre d'accueil pour les personnes qui sont persécutées dans leur pays d'origine. Cependant, il faut absolument que ce problème ne soit pas masqué par des demandes purement et simplement opportunistes.

Le MLD soutient le droit d'asile des persécutés politiques ou des personnes en danger de mort mais s'oppose à l'immigration illégale basée sur de simples motivations économiques.

Refuser l'immigration intéressée aux frais des contribuables belges

Selon le classement Eurostat, la Belgique compte 4 fois plus de demandes d'asile que la moyenne européenne. Seules la Suède et Chypre présentent des résultats plus élevés.

Manifestement, notre petit pays attire les demandeurs d'asile parce qu'il apparaît à l'étranger comme un Etat providence offrant de nombreuses opportunités aux immigrés. Il donne, à l'étranger, l'image d'un pays qui ne maîtrise plus du tout ni sa politique migratoire ni l'accueil des demandeurs d'asile.

Chez nous, entre 2008 et 2009, le nombre des demandes d'asile a augmenté de 40% ! Quand on voit le sort qui leur est réservé, peut-on leur donner tort de venir tenter l'aventure en Belgique? Comme vous devez le savoir, les demandeurs d'asile qui n'obtiennent aucune place d'accueil via Fedasil doivent être logés dans une chambre d'hôtel (coût : 20 à 25 euros par jour et par personne). C'est le cas actuellement pour 1.200 demandeurs d'asile... Et si aucun lit n'est disponible à l'hôtel, ils reçoivent, après une procédure en référé, 500 euros par jour et la garantie d'être prioritaires pour un logement. Quelques avocats et réseaux internationaux sont devenus des habitués de ces procédures qui, jours après jours, appauvrissent un peu plus notre Etat.

Pour éviter ces frais d'hôtel, certains avancent comme solution la construction de nouvelles places d'accueil. Nous ne pensons pas que la solution se trouve là. Tout au plus, une telle décision aurait comme conséquence de créer un nouvel appel d'air.

Ces conditions d'accueil ne sont pas acceptables au regard de l'état de pauvreté de certains belges, de l'état de vétusté de certaines infrastructures publiques ou encore du manque de moyens dont souffre notre enseignement. Et dire que notre pays est déjà 4 fois plus généreux avec les demandeurs d'asile que ses pays frontaliers... En attendant, ce sont déjà plus de 300.000 euros que notre Etat a déjà dû verser à titre d'astreinte, 300.000 euros qui auraient pu servir à toute autre chose... Quel gaspillage !

Qui peut encore, aujourd'hui, accepter cette situation où l'Etat se voit, soit dans l'obligation de créer de nouvelles places d'accueil, les structures existantes étant déjà complètement saturées, soit de devoir payer 500 euros d'astreinte par demandeur d'asile et par jour ?

C'est une situation intenable et complètement injuste pour nos travailleurs qui, jours après jours, se lèvent tôt et travaillent dur pour gagner des salaires de 1.100 à 1.500 euros par mois. Il s'agit-là d'une injustice et d'une inégalité inadmissible.

Mais d'où viennent ces demandeurs d'asile? On constate, à la lecture de ces statistiques, que notre pays est surtout populaire auprès des Macédoniens, des Serbes et des populations Roms qui, même s'ils savent qu'ils n'obtiendront aucun droit d'asile pour raison économique ou politique, utilisent ce motif dans le seul but de passer l'hiver « au chaud » dans notre pays, aux frais du contribuable belge, avant de retourner chez eux.

Les vrais réfugiés politiques se font de plus en plus rares et sont les premières victimes de cette situation qui n'est pas acceptable pour un pays comme le nôtre qui a toujours été, et c'est un honneur, une terre d'asile pour les réfugiés politiques.

Indéniablement, la grande campagne de régularisation de 2009, portée par la gauche, sous le couvert d'un MR au pouvoir mais totalement muet en la matière, a poussé de nombreux demandeurs d'asile à se rendre en Belgique tout en donnant de notre pays l'image d'une terre d'accueil paradisiaque disposant d'une capacité d'accueil ne correspondant pas du tout à la réalité.

Asile : des procédures fermes et rapides

Il convient également de raccourcir la procédure de traitement de la demande d'asile et enfin, d'appliquer réellement les ordres de quitter le territoire.

En la matière, nous ne pouvons en effet plus tolérer la situation actuelle. Aujourd'hui, quand un demandeur d'asile se voit refuser l'accès au territoire, on ne fait que lui ouvrir les portes du centre fermé (au mieux quand il ne se trouve pas à l'hôtel...) et il se retrouve dans la nature et devient un illégal.

Le MLD entend faire appliquer les lois de notre pays. Ainsi, les personnes en situation irrégulière ou dont la demande d'asile aura été rejetée feront systématiquement l'objet d'une reconduite aux frontières.

Nous demandons aussi que le secret professionnel des CPAS soit levé en cas de fraude sociale à l'aide de faux documents et que les personnes qui ont fait usage de ces documents soient reconduits aux frontières.

Une immigration par l'intégration

Au niveau de l'immigration, nous ne pouvons que constater l'échec total de notre politique d'intégration. **Le multiculturalisme a échoué car il a conduit chez nous à des replis communautaires, identitaires ou religieux qui au lieu de retisser les liens entre les différentes communautés n'ont fait que les détruire.**

Les immigrés doivent s'adapter à nos traditions, et non l'inverse

Une immigration responsable passe par une intégration réussie. Il convient d'encadrer et d'accompagner les personnes d'origine étrangère qui s'installent dans notre pays. Il convient dès lors de leur demander dès leur arrivée de suivre des cours sur l'histoire et les valeurs de notre pays tout en faisant le

choix d'apprendre une de nos langues nationales.

Les personnes issues de l'immigration doivent s'adapter à nos valeurs et les respecter. Nos valeurs, ce sont bien entendu les valeurs de liberté, d'égalité entre les hommes et les femmes, le caractère privé de nos convictions religieuses ou philosophiques, notre art de vie, notre tolérance philosophique et religieuse.

Une société fondamentalement laïque

Le MLD entend assurer et renforcer le caractère laïc de notre société en reconnaissant clairement que le religieux doit relever uniquement de la sphère privée. Nous sommes donc opposés aux accommodements raisonnables mais aussi aux signes religieux ostentatoires.

Ainsi, nous souhaitons interdire le port de signes religieux ostentatoires dans les écoles, les entreprises et administrations publiques, les institutions parlementaires ainsi que dans tous les organes de l'Etat.

Dans les entreprises privées, l'entrepreneur doit être libre de pouvoir interdire tous les signes religieux ostentatoires de ses employés.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté les pratiques atroces de mutilations génitales dont sont victimes les femmes issues de certaines communautés.

Nous refusons de regarder sans réagir l'oppression de certaines femmes par des pratiques barbares et en opposition avec nos valeurs. Nous nous opposons donc au port de la burqa dans l'espace public.

La Chambre a voté, au cours du mois de mai 2011, une loi interdisant le port de tout vêtement cachant totalement ou de manière principale le visage. Derrière celle-ci se cachait un enjeu plus fort encore que ne veulent bien le faire croire les mots utilisés dans le titre. Il s'agissait en effet d'apporter une solution légale à la problématique du port de la burqa et du niquab au sein de la société belge.

Favorable à une laïcisation de l'Etat ainsi qu'à une égalité parfaite entre les hommes et les femmes, c'est avec une joie non dissimulée que le MLD a accueilli cette proposition de loi et la soutenue lors du vote en séance plénière.

La burqa est une injure aux valeurs de l'Etat belge. Dans notre société, les croyances religieuses ont toujours fait bon ménage avec le respect de son prochain, et une majorité des Belges est d'accord pour dire que la religion doit relever de la sphère privée et intime de chacun d'entre nous. Interdire la burqa ou le niquab, c'est lutter contre un islamisme radical nauséabond, qui déforme complètement le message de l'Islam. La burqa ne fait partie d'aucun code vestimentaire islamique mais a plutôt été détournée par les intégristes pour servir leur cause. Pour notre part, nous sommes partisans d'un Islam progressiste, un Islam intégré qui accepte les règles du jeu de la société belge. Pas d'un radicalisme religieux qui veut imposer envers et contre tout des préceptes d'un autre âge ou des traditions barbares. Comme le dit l'adage, « *A Rome, fais comme les Romains* ». Et la citation, que l'on attribue à Saint Ambroise, se poursuit ainsi : « *où que tu sois, respecte l'usage local, si tu ne veux être à personne sujet de scandale* ».

La burqa est une insulte à la condition féminine. La femme à qui l'on inflige de force la burqa ou le niquab est inaccessible et ainsi exclue de la société. Son existence civile est déniée. Quand on est enfermé à l'intérieur de murs, fussent-ils en tissus, que nos droits sont déniés et qu'on n'a aucune chance d'en sortir un jour, cela s'appelle être en prison. Une prison à perpétuité dont les geôliers sont les maris ou les frères. En interdisant le port de la burqa ou du niquab, c'est un acte de libération que nous posons.

En ce sens, voici une déclaration de Fadela Amara, Présidente du mouvement « Ni putes ni soumises » et ancienne secrétaire d'Etat française : « *Le port de la burqa ou du niquab vise à étouffer les libertés fondamentales ainsi qu'à asseoir l'oppression de la femme, sa réduction à l'esclavage et son humiliation.* »

La burqa ne représente pas simplement un morceau de tissu mais la manipulation politique d'une religion qui réduit les femmes à l'esclavage et va à l'encontre du principe d'égalité entre les hommes et les femmes ».

Il convient donc de faire tomber les masques, non pas sous couvert de la bonne conscience ou d'un discours philosophico-sentimentaliste, mais bien pour faire triompher les valeurs essentielles de notre société, que sont notamment l'égalité entre les hommes et les femmes et la laïcisation de l'espace public.

La burqa est une menace pour l'ordre public. Cacher de la sorte son identité pose des problèmes pratiques, au-delà des considérations éthiques ou morales. Laisseriez-vous une personne en burqa venir chercher des enfants à l'école sans savoir qui elle est et si les enfants repartent effectivement avec leur mère ? Au sein de l'espace public, chacun d'entre nous doit être identifiable, par respect de l'autre mais aussi pour des questions de sécurité et d'ordre public.

La burqa est un frein à l'intégration, un refus du partage avec l'autre et un déni de citoyenneté. La communication, l'intégration et le partage passent forcément par une identification de la personne avec laquelle on est en contact. La burqa dépersonnifie la femme et lui ôte son humanité, en la rendant marginale, comme si on lui disait : « avec ce vêtement, tu n'es plus identifiable, tu n'es plus personne, tu n'as pas ta place dans l'espace civil ».

En somme, donc, cette loi est salvatrice dans le sens où elle fera un jour triompher des valeurs qui nous sont communes à tous. Le MLD entend soutenir cette loi et exiger son application stricte sur le territoire du Royaume.

Il convient également de rendre les lieux publics neutres de toute référence religieuse ou confessionnelle.

Nous demandons que les candidats à l'accueil ou à l'immigration en Belgique respectent la laïcité de la société.

Nous sommes favorables à la suppression des jours de congés légaux associés à une fête religieuse. Ceux-ci devraient être remplacés par d'autres dates plus rassembleuses comme la journée des Droits de l'Homme, la journée de la femme ou des Droits de l'enfant.

À l'heure actuelle, les jours fériés sont déterminés, pour la plupart, en fonction du calendrier de la religion catholique. Nous souhaitons changer ce régime pour octroyer une place centrale aux événements pouvant concerner l'ensemble des citoyens.

Nous voulons supprimer toute connotation religieuse dans la détermination des jours fériés légaux, et ce afin de respecter la société laïque dans laquelle nous voulons vivre.

Il ne s'agit nullement de renier ni de rayer d'un trait de plume les valeurs judéo-chrétiennes sous-jacentes à notre société ; il s'agit au contraire de lui permettre d'être plus largement fédératrice, notamment par le biais de la célébration de la journée des droits de l'Homme, de l'enfant et de la femme. Nous souhaitons aller de l'avant et proposer un système nouveau et unificateur, autour de grandes valeurs communes à toutes les communautés de notre pays, afin de rompre avec une tradition lourde et presque dénuée de sens à l'heure actuelle. Combien de personnes savent encore aujourd'hui ce que représente la Pentecôte ou l'Ascension ?

Une cohérence est nécessaire dans la volonté de rendre l'espace public neutre de toute connotation religieuse ou communautariste. Si l'on s'accorde à combattre les signes religieux ostentatoires, il faut en faire de même pour toutes les pratiques qui imposeraient une vision religieuse à l'ensemble des citoyens.



Nous proposons quatorze jours fériés pendant lesquels les travailleurs ne pourraient être occupés en vertu de la loi du 4 janvier 1974 :

le 1^{er} janvier, Nouvel an ;

le 8 mars, journée des Droits de la Femme ;

le 1^{er} mai, journée du Travail ;

le 8 mai, fin de la seconde guerre mondiale et fête de Bruxelles ou Fête de l'Iris ;

le 9 mai, journée de l'Europe ;

le 11 juillet, fête de la Flandre ;

le 21 juillet, fête nationale ;

le 27 septembre, fête de la Communauté française de Belgique ;

le samedi précédant le troisième dimanche de septembre, samedi avant la fête de Wallonie ;

le 11 novembre, l'Armistice ;

le 15 novembre, fête du Roi et *fête de la Communauté germanophone de Belgique* ;

le 20 novembre, journée des Droits de l'enfant ;

le 10 décembre, journée des Droits de l'homme ;

le 25 décembre, journée de la Solidarité.

Nous sommes également favorables à la suppression du financement public des cultes afin de montrer une séparation claire entre l'Etat et la religion. Depuis le début des années 2000, le financement public des cultes et de la laïcité organisée est redevenu un sujet de débat politique, ainsi qu'en témoignent les nombreuses publications, les colloques et journées d'études et les travaux gouvernementaux et parlementaires en la matière.

En Belgique, on a considéré traditionnellement que le culte catholique était financé au titre de la *compensation* (des biens confisqués et des recettes supprimées à la suite de la Révolution française) et du *service social*, prodigué aux fidèles. Les autres cultes ont été financés sur cette dernière base, de même que la laïcité organisée, pour laquelle un aspect « *rattrapage* » a également été mentionné.⁽¹⁾

Le MLD propose de supprimer le financement public des cultes et ce, avec l'intention de faire une séparation très claire entre les religions et l'Etat.

L'article 181 de la Constitution est ainsi libellé : « Art. 181. § 1^{er}. Les traitements et pensions des ministres des cultes sont à la charge de l'État; les sommes nécessaires pour y faire face sont annuellement portées au budget.

§ 2. Les traitements et pensions des délégués des organisations reconnues par la loi qui offrent une assistance morale selon une conception philosophique non confessionnelle sont à la charge de l'État; les som-

mes nécessaires pour y faire face sont annuellement portées au budget. »

Le R.A.P.P.E.L. ⁽²⁾, a récemment écrit : « *Le principe de séparation des Eglises et de l'Etat implique nécessairement que ce dernier ne finance pas les cultes, sauf éventuellement pour ce qui est de l'entretien du patrimoine architectural de ceux-ci, considéré comme d'utilité publique. L'adhésion à un système de pensée se réclamant d'une religion ou de l'athéisme relève d'un choix éminemment privé, dont l'Etat n'a pas à assurer les frais. Qui plus est, si le financement public des cultes pouvait se justifier à une époque où ceux-ci remplissaient une fonction sociale incontestable, il n'en va plus de même aujourd'hui. Le financement public des cultes ne concerne que les cultes reconnus. Or, de plus en plus de nos concitoyens ne se reconnaissent ni dans une des religions reconnues, ni dans la laïcité organisée. En reconnaissant certains cultes et pas d'autres, l'Etat en privilégie certains, ce qui peut être considéré comme une forme de discrimination et est en contradiction avec le principe de laïcité que nous défendons.* ».

Nous sommes d'avis qu'un débat sur le financement public des cultes est nécessaire et qu'il faut que les Chambres déclarent que l'article 181 de la Constitution puisse être révisé.

Pour ce qui est des **symboles associés à certaines fêtes religieuses** comme le sapin de Noël, nous estimons qu'ils font partie de notre culture et seront donc acceptés dans la sphère publique, ainsi qu'au sein des institutions publiques comme les écoles, les hôpitaux, les tribunaux ou les parlements.

Des critères objectifs et financiers pour le regroupement familial

En matière de regroupement familial, nous exigeons que **seules les personnes pouvant subvenir aux besoins de leur famille puissent y recourir**. Ce regroupement familial ne peut se faire sur le dos de l'Etat et aux frais des contribuables belges. Une personne au chômage ou dépendant du CPAS ne peut voir sa demande de regroupement familial acceptée. Il convient qu'elle gagne plus que le salaire minimum légal et qu'elle dispose d'un logement décent pouvant accueillir un nombre supplémentaire de personnes. Les personnes qu'ils souhaitent faire venir à ses côtés doivent s'engager à s'intégrer, à respecter nos valeurs, à apprendre une de nos langues et à participer à la vie économique et sociale de notre pays. Ces personnes ne pourront bénéficier du CPAS, du chômage ou d'aides sociales durant plus de 8 mois pendant les 5 années qui suivent ce regroupement familial.

Une nationalité belge respectée et méritée

Il convient également d'assurer un **contrôle plus strict au niveau de l'octroi de la nationalité belge**. L'acquisition de la nationalité belge devra se faire au moyen d'un processus d'intégration vérifié, avec des critères objectifs qui devra tenir compte de la légalité ou non de l'entrée sur le territoire, de la connaissance ou de la volonté d'apprentissage d'une des 3 langues nationales. Le demandeur devra aussi exprimer sa volonté de contribuer à la vie économique et sociale de notre pays.

La nationalité est le lien juridique qui rattache un individu à un Etat. De ce lien découlent des obligations à la charge des personnes qui possèdent la qualité de Belge, en contrepartie desquelles sont conférés des droits politiques, civils et professionnels, ainsi que le bénéfice des libertés publiques.

De nos jours, l'octroi de la nationalité par la naturalisation s'apparente trop souvent à une simple formalité.

Notre nationalité est de plus en plus bradée, alors qu'il s'agit pourtant d'une faveur accordée par l'Etat à un étranger. Ainsi, la naturalisation devrait, selon nous, rester exceptionnelle.

En effet, la naturalisation est, à n'en point douter, le plus beau cadeau et la plus belle reconnaissance

qu'un pays puisse offrir à un étranger. Quoi de plus normal donc que d'exiger de ce dernier qu'il s'en montre digne en respectant les lois du pays d'accueil ?

Tout en restant bien entendu ouvert et accueillant, en prônant une politique ferme mais non stigmatisante, il convient de soumettre cette faveur qu' est la naturalisation à des conditions plus sévères, non seulement au niveau de l'octroi mais aussi, a posteriori, au niveau de la déchéance de la nationalité.

Notre pays se doit d'être ouvert et généreux envers les personnes d'origine étrangère mais il se doit aussi d'être ferme quant au respect de nos lois par ces dernières, à qui la nationalité a été octroyée.

Nous ne voulons nullement stigmatiser les Belges d'origine étrangère mais nous entendons souligner que la nationalité belge qui leur a été accordée entraîne, bien entendu, de nombreux droits mais aussi, et surtout, des devoirs.

Du lien juridique qu'est la nationalité découlent certaines obligations. Certaines sont légales et d'autres sont morales. En recevant la qualité de Belge, l'individu concerné a ainsi l'obligation de respecter les lois et les valeurs de notre pays. Il convient également qu'il s'engage à participer activement à la vie sociale, économique et culturelle de notre pays.

Du lien de nationalité découlent aussi des droits. Ainsi, les Belges, seuls, sont admissibles aux emplois civils et militaires, sauf les exceptions qui peuvent être établies par une loi pour des cas particuliers (article 10, alinéa 2, de la Constitution).

Les Belges, seuls, ont aussi le droit de vote pour l'élection des assemblées législatives.

Les Belges ne peuvent être expulsés de la Belgique (article 3 du Protocole n° 4 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950). Nul ne peut être privé du droit d'entrer sur le territoire de l'État dont il est le ressortissant (article 3 du même Protocole). Un Belge a donc toujours le droit d'entrer en Belgique.

Ce ne sont que quelques exemples non-exhaustifs, tant la liste des droits conférés par la nationalité belge est longue. Cependant, à côté de ces droits, il doit être clair qu' « On ne prend pas une nationalité comme on prend son parapluie », comme disait Françoise Giroud. La nationalité se mérite. Le citoyen doit, avant tout, respect et obéissance aux lois de son pays.

D'après la législation actuelle, la déchéance de la nationalité belge ne peut être prononcée lorsqu'un Belge naturalisé est condamné pour un crime ou pour un délit grave. Il en va de même lorsque le Belge naturalisé s'avère être un multirécidiviste.

En France, la déchéance de la nationalité pour cause de crimes ou délits graves existait dans l'article 25 du Code civil français. François Fillon, premier ministre UMP, a déclaré: « En 1993 (NDLR, lire: 1998), le gouvernement socialiste a réduit la portée de cette déchéance de nationalité qui vaut pour des gens qui ont acquis la nationalité française de façon récente et qui commettaient des crimes graves. Ceci a été, par voie législative, réduit simplement aux faits de terrorisme. Nous souhaitons revenir au texte initial. Nous souhaitons, pour tous ceux qui commettent des crimes graves, qu'ils puissent être déchus de la nationalité française. C'est l'ancien article 25, 5°, du Code civil français qui fût supprimé en 1998 que nous souhaitons

⁽¹⁾ Jean-François HUSSON, Le financement public des cultes et de la laïcité en Belgique: quelques réflexions, p.1.

⁽²⁾ Le R.A.P.P.E.L. est un réseau de réflexion et d'actions créé en novembre 2007, à l'initiative de Chemsî Chref-Khan, Pierre Efratas et Nadia Geerts, autour d'un manifeste revendiquant l'inscription du principe de laïcité dans la Constitution belge et dans les dispositifs légaux des entités fédérées.

adapter et introduire en Belgique. Récemment, en France, le président de la République, Nicolas Sarkozy (UMP) a demandé que la nationalité française puisse « être retirée à toute personne d'origine étrangère qui aurait volontairement porté atteinte à la vie d'un policier, d'un gendarme, ou de tout autre dépositaire de l'autorité publique ».

Après ces considérations, il reste à trancher la question constitutionnelle. La déchéance, réservée aux Belges naturalisés et aux Belges multipatrides, est-elle compatible avec les articles 10 et 11 de la Constitution ?

N'est-elle pas contraire au principe de l'égalité entre les Belges et au principe de non discrimination ?

La question constitutionnelle a été tranchée, en Belgique, par l'arrêt n° 85/2009 du 14 mai 2009 de la Cour constitutionnelle. La Cour a remarqué: « La déchéance de nationalité permet d'assurer le respect, par les Belges qui ne tiennent leur nationalité ni d'un auteur qui était Belge au moment de leur naissance ni de l'application de l'article 11 du Code (de la nationalité belge), des devoirs qui incombent à tout citoyen belge et d'exclure ces Belges de la communauté nationale lorsqu'ils montrent, par leur comportement, qu'ils n'acceptent pas les règles fondamentales de la vie en commun et portent gravement atteinte aux droits et libertés de leurs concitoyens ».

La Cour en a déduit : « L'article 23 du Code de la nationalité belge, en ce qu'il n'exclut pas de la possibilité de déchéance les Belges qui ont acquis la nationalité en application de l'article 12bis, § 1^{er}, 1^o, du même Code, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution ».

Le MLD estime qu'il est opportun **d'instaurer un permis à points de la nationalité**.

Ce permis se composerait de 10 points, au départ, et des retraits seraient effectués à chaque infraction pénale pour les personnes naturalisées ou les détenteurs de la double nationalité. Arrivés à 0, ils perdraient leur nationalité belge et ne pourraient plus bénéficier des avantages offerts par notre pays à ses ressortissants (indemnités de chômage, soins de santé, sécurité sociale, CPAS).

Tout au plus, s'ils disposent d'une famille bien intégrée en Belgique (épouse et enfant fréquentant l'école), un permis de séjour et de travail leur serait délivré ainsi qu'ils puissent, une fois leur peine purgée en prison, poursuivre leur vie en Belgique auprès de leur famille. La sanction de la déchéance de nationalité n'aurait ainsi comme conséquence que de les priver de toutes les aides de l'État, sans pour autant porter atteinte à leur dignité ou aux droits de leur famille. **La nationalité belge se mérite et elle impose des devoirs à ceux à qui elle a été octroyée !**

En cas d'absence de famille reconnue dans notre pays, rien ne s'opposerait à ce que la personne déchue de notre nationalité soit reconduite dans son pays d'origine afin d'y purger sa peine.

Nous entendons donc opter pour une déchéance de la nationalité, pour les Belges naturalisés et pour certains Belges bipatrides, en cas de condamnation à une ou plusieurs peines criminelles ou correctionnelles qui atteignent une durée de cinq ans.

Pour atteindre ce résultat, le « permis à points » de la nationalité », que nous appelons « crédit de citoyenneté », sera introduit dans le Code de la nationalité belge, via un article 23/1.

Ainsi, un « **crédit de citoyenneté** » est instauré pour les Belges qui ne tiennent pas leur nationalité d'un auteur belge au jour de leur naissance et les Belges qui ne se sont pas vus attribuer leur nationalité en vertu de l'article 11 du Code de la nationalité belge.

Il en serait de même pour les Belges qui sont dans un cas de nationalité multiple, à l'exception des Belges qui tiennent leur nationalité d'un auteur belge au jour de leur naissance. Ces Belges auront un « **crédit de citoyenneté** » de dix points. Toute condamnation à une peine criminelle ou à un emprisonnement principal d'au moins un mois, sans sursis, entraînerait la perte d'un ou de plusieurs points.

Le nombre de points perdus pourrait être doublé si le coupable commet le crime ou le délit envers certaines personnes qui rendent des services publiques (un conducteur, un accompagnateur, un contrôleur ou un guichetier d'un exploitant d'un réseau de transport public, un facteur, un pompier, un membre de la protection civile, un ambulancier, un médecin, un pharmacien, un infirmier, un membre du personnel affecté à l'accueil dans les services d'urgence des institutions de soins, un assistant social, un gardien de prison ou un psychologue d'un service public).

Le nombre de points perdus pourrait être triplé si le coupable commet le crime ou le délit envers un fonctionnaire de police ou envers un autre dépositaire de l'autorité publique. Les multirécidivistes, les personnes qui sont condamnées pour la troisième fois à une peine de prison ferme, perdront huit points au moins.

Le nombre de points perdus se fera sur base du tableau suivant :

Peine privative de liberté (en mois) Nombre de points perdus

de 1 à 11	1
de 12 à 17	2
de 18 à 23	3
de 24 à 29	4
de 30 à 35	5
de 36 à 41	6
de 42 à 47	7
de 48 à 53	8
de 54 à 59	9
de 60 et plus	10

Comme notre projet ne vise aucunement les honnêtes citoyens (les personnes d'origine étrangère, naturalisées ou bipatrides, qui souhaitent se montrer dignes de la reconnaissance offerte par notre pays en leur octroyant la nationalité Belge) et qu'elle vise uniquement ceux qui commettent des infractions graves ou qui sont multirécidivistes, nous sommes persuadés de ne pas franchir les bornes de la constitutionnalité. Nous tenons bien entendu à respecter le droit international, qui garantit à chaque personne le droit à une nationalité. Ainsi, la déchéance, rendue possible ne rendra aucun Belge apatride.

Des relations saines et franches avec la communauté musulmane

Dans son édition du 5 janvier 2011, le journal Le Monde a publié un sondage IFOP réalisé en France mais aussi en Allemagne. Selon ce sondage, 42% des Français et 40 % des Allemands considèrent la présence d'une communauté musulmane comme « *une menace* » pour l'identité de leurs pays. 68 % et 75% des sondés estiment que les musulmans ne sont pas bien intégrés dans la société. Un chercheur de l'IFOP



souligne que « *malgré une histoire coloniale différente et des modes d'intégration différents, il est frappant de relever que le constat, dur et massif, est le même dans les deux pays* ».

De fait, ajoute *Le Monde*, « *l'installation durable de l'islam dans les pays européens et sa visibilité accrue vont clairement de pair avec une crispation des opinions publiques, même si des clivages apparaissent entre jeunes et personnes âgées et entre électeurs de droite et de gauche* ».

Alors, la « menace musulmane », une réalité ou une fiction ? **Le MLD ne peut soutenir une telle généralisation.** Soyons clairs, tous les musulmans ne constituent pas une menace tout comme tous les immigrés ne sont pas des criminels ou tous les Roms des voleurs. Ce genre de généralisation est dangereux au sein de notre société.

La grande majorité des musulmans est bien intégrée et respecte nos valeurs tout en pratiquant leur religion en privé. Cette partie-là de la communauté musulmane ne pose aucun problème ; mieux, ils sont même les bienvenus dans notre pays qui a toujours été une terre d'accueil et qui doit le rester dans des limites responsables de notre capacité d'accueil optimale.

Par contre, constituent une menace les radicaux qui refusent de s'intégrer et qui développent un sentiment de haine envers notre société ou nos valeurs. L'islam radical est véritablement un danger important auquel nous devons nous opposer avec la plus grande fermeté, d'une part pour le bien de notre société, mais d'autre part, par respect pour la communauté musulmane parfaitement intégrée.

Ainsi, nous devons clairement nous opposer aux accommodements raisonnables soutenus par le CDH, le PS et Ecolo tout en condamnant le communautarisme ou les pratiques inhumaines qui existent dans les pays islamistes. C'est pour cette raison que nous devons dire aux musulmans de Belgique et aux immigrés quels qu'ils soient qu'ils sont les bienvenus chez nous s'ils respectent notre pays, nos lois et nos valeurs.

Cependant, ceux qui pensent que la charia doit s'appliquer en Belgique, qui pensent que la lapidation est une sanction normale en cas d'adultère, ceux qui condamnent les homosexuels à mort, qui marient de force des enfants de moins de 12 ans, ceux qui obligent leurs épouses à vivre « grillagées » ou qui imposent le voile, eux, ne sont pas les bienvenus puisqu'ils ne respectent tout simplement pas nos valeurs de liberté ou d'égalité.

Le laisser-aller actuel en la matière mis en œuvre par la gauche bien pensante ouvre la porte à ce type de sentiment dans l'opinion publique et il s'agit-là d'un danger important. Il est temps d'oser ouvrir le débat en la matière en Belgique car cela fait trop longtemps que la bonne conscience de certaines personnes empêche toute discussion à ce sujet.

La défense des Droits de l'Homme: une priorité absolue

La défense des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales est l'une des pierres angulaires de l'action des libéraux à travers le monde.

Les Droits de l'Homme doivent rester le postulat de notre discours. Les libertés fondamentales, les droits civils et démocratiques et la liberté humaine sont inaliénables et leur respect ne souffre aucune exception. Il en va de même pour l'égalité entre les femmes et les hommes qui doit être promue et défendue partout dans le monde. Toute forme de discrimination, telle qu'énoncée dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, doit être combattue avec force.

Nous entendons dès lors dénoncer et lutter contre les régimes qui nient les droits élémentaires et les libertés de leurs citoyens. Nous souhaitons que le monde politique fasse preuve d'éthique en permanence et que jamais cette exigence élémentaire ne soit battue en brèche par des intérêts fi-

nanciers ou économiques.

Nos Propositions

Le MLD plaide pour une approche globale, centralisée et équilibrée de l'immigration ;

Réclamer un seul et unique Ministre pour mener la gestion globale et cohérente de la politique d'asile et de migration, y compris de l'accueil des demandeurs d'asile ;

Opter pour une politique d'accueil qui allie bonne gestion et humanisme. Les règles de droit international et européen imposent à la Belgique non seulement l'organisation d'une procédure d'examen des demandes d'asile mais également la mise à disposition d'un dispositif d'accueil durant la durée de ladite procédure. Saturé, soumis à de multiples pressions, exposé à un découragement de ses travailleurs, le secteur de l'accueil des demandeurs d'asile est aujourd'hui confronté à une crise sans précédent. La saturation résulte d'une multitude de facteurs, certains induits par le contexte géopolitique international, d'autres étant inhérents au « modèle belge ». La saturation du réseau d'accueil est également due au fait que les entrées dans le réseau sont bien plus nombreuses que les sorties parce que des personnes qui devraient ne plus être accueillies cherchent à y prolonger leur accueil, notamment par l'introduction de demandes d'asile ou de séjour successives ;

Pour répondre à cette saturation et rendre plus rapide les procédures de gestion des demandes d'asile le MLD souhaite que notre pays établisse une liste, comme c'est le cas dans de nombreux Etat membres de l'Union, **des pays d'origine sûrs** dont les ressortissants verraient leur demande d'asile déclarée non-fondée et immédiatement rejetée, sauf à démontrer qu'en raison de leur situation personnelle, ils ont de réelles raisons de craindre pour leur vie dans leur pays d'origine ;

Donner au Ministre en charge de l'ensemble de cette problématique, **une compétence de régularisation discrétionnaire, exercée raisonnablement au cas par cas et de façon transparente.** Les régularisations massives donnent un mauvais signal aux candidats à l'exil et donne de notre pays l'image d'un pays qui finit toujours par donner des papiers aux illégaux. C'est la raison pour laquelle nous avons enregistré une nette augmentation des demandes d'asile dès qu'il a été question de lancer une nouvelle opération de régularisation et que notre réseau d'accueil se trouve complètement saturé. **Il ne peut dès lors être question d'inscrire dans la loi un mécanisme de régularisation qui conduirait à une régularisation massive et permanente. Au contraire, nous souhaitons que tous les sans papiers qui ne sont pas de vrais demandeurs d'asile soient expulsés ;**

Demander la mise en place du concept d'immigration choisie et non subie en reconnaissant la migration économique, afin de combler les besoins de notre marché du travail et de lutter contre le travail illégal ;

Amplifier la lutte contre l'immigration illégale, le trafic et la traite des êtres humains. Un renforcement de la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains s'impose. Il convient de durcir les sanctions pénales pour les organisations criminelles, d'affaiblir le travail au noir et de multiplier l'envoi de fonctionnaires à l'immigration dans certains pays sensibles ou à risque afin de mettre en garde les populations locales via les médias ou par des actions concrètes sur le terrain contre les offres trompeuses faites par les trafiquants d'êtres humains ;

Mener une politique d'éloignement respectueuse de la dignité humaine axée sur le respect et l'application effective des ordres de quitter le territoire. L'éloignement est une mesure nécessaire et correspond au choix fait au niveau européen de refuser une politique de frontières ouvertes, mais d'opter au contraire pour une politique responsable de gestion des flux migratoires. La Belgique se doit de s'inscrire dans ce cadre et d'œuvrer à la régulation des flux migratoires. Il en va de la viabilité de notre société et de la crédibilité de nos lois et de nos procédures. Pourquoi émettre des ordres de quitter le territoire si c'est pour ne pas les appliquer réellement ? **L'aide financière au retour ne doit pas être envisagée car elle**

risque également de créer un appel d'air. Il revient par contre à notre pays de participer, par l'aide au développement, à l'amélioration des conditions de vie des personnes éloignées dans leurs pays d'origine et de **contraindre les pays qui laissent volontairement leur population ou une catégorie de celle-ci dans la misère par la voie diplomatique à améliorer les conditions de ces populations et de leur offrir un avenir de qualité ;**

Amplifier la lutte contre les mariages de complaisance. En cas de constat de mariage de complaisance, la nationalité belge acquise par ce biais doit **obligatoirement** être retirée ;

Lever le secret professionnel des agents des CPAS afin qu'ils puissent refuser d'octroyer les revenus d'intégration sociale aux demandeurs d'asile qui présentent de faux documents et leur délivrer un ordre de quitter le territoire ;

Mener une politique de regroupement familial plus stricte, financièrement viable et accompagnée de mesures d'intégration et de respect de certaines conditions. L'immigration en Belgique est principalement familiale. En la matière, nous exigeons que seules les personnes pouvant subvenir aux besoins de leur famille puissent y recourir. Ce regroupement familial ne peut se faire sur le dos de l'Etat et aux frais des contribuables belges ;

Renforcer les conditions d'obtention de la nationalité par la naturalisation. L'octroi de la nationalité par naturalisation s'apparente de nos jours à une simple formalité alors qu'il s'agit pourtant d'une faveur accordée par l'Etat à un étranger. La naturalisation doit donc rester exceptionnelle. Il faut dès lors **soumettre son octroi à des conditions plus sévères** : l'étranger doit être en séjour illimité au moment de sa demande, avoir fixé sa résidence principale en Belgique depuis cinq ans au moins sur la base d'un séjour légal ininterrompu, avoir démontré son respect envers nos valeurs et notre pays, avoir démontré sa volonté d'intégration sur base de la connaissance d'une des langues nationales et de la participation à la vie économique et sociale de notre pays ;

Pour les **autres modes d'acquisition** de la nationalité, le MLD propose :

- **d'exiger de l'étranger qu'il dispose d'un titre de séjour à durée indéterminée** au moment de sa demande pour répondre à l'objectif de neutralité migratoire de l'acquisition de la nationalité ;
- **d'accorder la nationalité par mariage, après cinq années de vie commune** (et non trois actuellement) ;
- **d'exiger la connaissance d'une des trois langues nationales et de pouvoir justifier d'un emploi fixe pour tous les types d'acquisition de la nationalité.**

Prévoir la déchéance de la nationalité belge grâce au système du crédit de citoyenneté ;

Imposer au migrant un parcours d'intégration passant par la participation à des cours sur l'histoire et les valeurs de notre pays et l'apprentissage d'une des langues nationales. Le MLD est favorable à l'idée d'**imposer au migrant un réel parcours d'intégration** visant à mettre en œuvre des mesures en vue de favoriser leur intégration dans notre société. Ce parcours d'accueil devrait être individuel, personnalisé mais obligatoire pour tout étranger autorisé à séjourner durablement dans notre pays. Un contrat d'accueil et d'intégration devra être conclu avec chaque personne concernée. Ce parcours comprendrait l'apprentissage intensif d'une des langues nationales, des cours sur l'histoire du pays, sur ses institutions et sur les règles élémentaires du droit et les valeurs de notre société ;

Intensifier les synergies entre la migration et la coopération au développement. Notre pays se doit d'être généreux et de participer au développement des pays pauvres. C'est la seule solution qui permettra



à terme de stopper l'immigration sauvage et illégale purement économique. Notre pays se doit d'investir, en bon père de famille, dans les pays pauvres afin de sortir ces gens de la misère et de leur donner un avenir digne de ce nom à l'intérieur de leur pays. Il convient que notre pays participe par l'aide au développement à l'amélioration des conditions de vie des personnes vivant à l'étranger dans la pauvreté et de **contraindre les pays qui laissent volontairement leur population ou une catégorie de celle-ci dans la misère par la voie diplomatique à améliorer les conditions de ces populations et de leur offrir un avenir de qualité**. Il convient d'exercer sur place un contrôle strict des aides financières apportées à ces pays afin d'éviter le détournement de ces fonds au profit du pouvoir en place ;

Assurer et renforcer le caractère laïc de notre société en reconnaissant clairement que le religieux doit relever uniquement de la sphère privée. Cela passe par un refus des accommodements raisonnables mais aussi des signes religieux ostentatoires ;

Interdire le port de signes religieux ostentatoires dans les écoles, les entreprises et administrations publiques, les institutions parlementaires ainsi que dans tous les organes de l'Etat. Dans les entreprises privées, l'entrepreneur doit être libre de pouvoir interdire tous les signes religieux ostentatoires de ses employés ;

Supprimer les jours de congés légaux associés à une fête religieuse et les remplacer par d'autres dates plus rassembleuses comme la journée des Droits de l'Homme, la journée de la femme ou des Droits de l'enfant ;

Supprimer le financement public des cultes afin de montrer une séparation claire entre l'Etat et la religion.



13. Environnement, agriculture et bien-être

Créons un monde meilleur !

Il est de notre devoir à tous de préserver notre nature, notre planète et ses ressources naturelles mais sans tomber dans le dogmatisme.

Nous devons être attentifs aux défis qui se présentent à nous mais ne cédon pas au catastrophisme entretenu par certains groupes de pression. Le MLD entend mener une politique responsable en matière énergétique et environnementale.

Vers l'autonomie énergétique de notre pays

La priorité du MLD est d'assurer notre autonomie énergétique, de préserver la qualité environnementale mais aussi de créer de nouveaux secteurs d'activités et d'emplois.

Le potentiel de la Belgique est limité en énergies renouvelables, nous sommes fort dépendants de nos importations énergétiques (le pétrole représente encore 40% de notre source d'énergie primaire), le pétrole va devenir plus rare et plus cher dans les prochaines décennies, et son poids en émissions de CO² est très lourd.

Afin d'assurer notre indépendance énergétique, le MLD est favorable actuellement au nucléaire qui, dans l'état actuel de nos connaissances est la seule source d'énergie qui puisse procurer à la Belgique l'énergie dont elle a besoin. **C'est en outre l'énergie la plus propre et la moins chère.** Si nous voulons poursuivre notre développement économique, nous avons besoin d'énergie et il serait stupide d'acheter cette énergie à l'étranger.

Nous optons donc pour le maintien des centrales nucléaires tout en soulignant la nécessité suprême de développer et de soutenir la recherche en matière de traitement des déchets radioactifs. Cette activité de traitement des déchets constitue une source de technologies nouvelles et sans doute une industrie d'avenir. De plus, les besoins futurs en puissance énergétique nécessitent la mise sans délais à l'étude de la construction d'une, voire de deux centrales nucléaires de nouvelle génération. Il convient également de contrôler et de garantir le bon fonctionnement des centrales existantes et d'y apporter les modifications ou les rénovations qui s'imposent.

Encourager une alternative énergétique

A côté de l'énergie nucléaire, une multitude de nouvelles énergies sont en train de voir le jour, le MLD entend soutenir et défendre la recherche en la matière afin d'apporter de nouvelles solutions énergétiques. Depuis toujours, la Belgique a occupé une place de pionnière au niveau de l'innovation et de la recherche, elle doit redevenir un leader en la matière.

En matière d'éoliennes, il est impossible et même inefficace de construire des parcs éoliens un peu partout

sur le territoire. Il convient donc de dégager des zones d'implantation pour les éoliennes **dans le respect d'une gestion parcimonieuse du sol.**

Il convient également de diversifier l'offre d'énergies et de développer les énergies renouvelables là où leur potentiel est le plus intéressant. Nous devons permettre une décentralisation de la production d'énergie : chaque entreprise, chaque ménage, doit pouvoir déduire de sa facture l'électricité réinjectée dans le réseau par sa propre production : panneaux photovoltaïques, micro-hydroélectricité, micro-cogénération, biomasse. Le montant de ces revenus ainsi que le certificat vert obtenu ne doivent pas être taxés. En fin de compte, chacun pourra donc recevoir un chèque plutôt qu'une facture de son distributeur. Quelle révolution ! A cette fin, il conviendra de prévoir l'adaptation des réseaux de distribution et de transport.

Le MLD est favorable à la mise en œuvre d'énergies alternatives sur base du concept élaboré par la petite commune luxembourgeoise de Beckerich qui travaille sur un programme de développement écologique visant l'autonomie énergétique. Nous souhaitons donc développer le biogaz, l'énergie solaire et la géothermie avec l'objectif à terme d'atteindre l'autonomie énergétique. Ce projet a le grand avantage de faire participer la population et les agriculteurs à la fabrication d'énergie.

Une écologie responsable mais non dogmatique

En matière de transport, le MLD souhaite encourager les modes de transport propres, électriques ou hybrides, tant pour les personnes que pour les biens, par la mise en place dans tout le pays de stations de recharge rapide.

Cela concerne les autobus, les automobiles et les camions. Le moment est venu de réinventer le moyen de transport individuel. Avec l'énergie électrique, dans le domaine de la mobilité, on repart d'une page blanche et le MLD entend encourager et soutenir les entreprises qui souhaitent apporter des avancées importantes en la matière.

Le MLD entend aussi réaliser et encourager les économies d'énergie dans l'habitat et opter pour un développement urbain durable. Cela passe par l'encouragement à construire des habitations "passives" et des immeubles à fonction collective présentant une trace énergétique fortement réduite. Il conviendra d'imposer des normes minimales de basse consommation pour les nouvelles constructions. Nous proposons aussi de diminuer la TVA (6%) sur la construction de bâtiments verts. En la matière, les bâtiments publics et les écoles devront montrer l'exemple.

Il convient aussi de redonner aux Belges l'envie de vivre en ville et de rénover celles-ci en conséquence et d'y créer plus d'espaces verts ou pourquoi pas de privilégier la végétalisation des constructions en milieu urbain.

L'amélioration de notre cadre de vie passe par l'éducation. Ainsi, nous proposons d'éduquer les jeunes à l'environnement, à l'épargne énergétique, à la propreté urbaine et à la santé alimentaire dès le plus jeune âge. **Un cours d'éducation civique s'impose et le respect du cadre de vie devra en faire partie.** Nous souhaitons également sanctionner les dépôts clandestins et autres graffitis en appliquant la tolérance zéro en la matière.

Le MLD entend défendre une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux. Nous devons revenir à une agriculture plus respectueuse de notre planète et de nos animaux. Il convient d'opter pour une agriculture durable ! Notre agriculture extensive et sans limite pollue les sols, les cours d'eau et les nappes phréatiques.

Le MLD entend favoriser une production plus naturelle, une agriculture basée sur la qualité des pro-



duits et ce, même, si la production doit s'en voir réduite. Les agriculteurs ne sont pas des industriels, le champ n'est pas une usine et l'aliment n'est pas un produit chimique artificiel. Notre vie dépend de la qualité des produits que nous consommons. Il est temps de prendre soin de notre corps en privilégiant une agriculture saine, une agriculture bio. Le MLD souhaite donc soutenir les agriculteurs qui optent pour une production bio.

Il en est de même au niveau des élevages d'animaux. Le MLD entend améliorer la qualité de vie de ces animaux. **Nous ne pouvons accepter de voir des animaux privés de la moindre liberté de mouvement. Les animaux ne sont pas des machines et nous entendons garantir leur bien-être.**

Dans le même sens, nous souhaitons **développer en Belgique le principe des villes en transition** afin de permettre aux belges de produire près de chez-eux les aliments utiles à leur consommation.

Nous encourageons aussi la mise à disposition de terrains publics afin de les transformer en **jardins collectifs (potagers)**.

Le MLD entend également mettre en œuvre un vaste **programme de protection des abeilles** afin de garantir la biodiversité.

Nous sommes conscients qu'une révolution écologique est nécessaire mais nous pensons que celle-ci peut se faire autrement que par l'imposition de taxes superflues.

Nous soutenons par contre le principe du pollueur - payeur.

Le MLD est également conscient de la réalité actuelle et du réchauffement climatique qui cause de plus en plus de catastrophes naturelles. Aujourd'hui, rien ne garantit que ce réchauffement ne va pas se poursuivre et entraîner avec lui une augmentation du niveau des mers. Ainsi, puisque gouverner, c'est prévoir, nous voulons que notre pays réfléchisse à la possibilité de réaliser des digues en Mer du Nord en cas d'augmentation importante du niveau des mers.

Opter pour une natalité responsable.

La population mondiale ne cesse d'augmenter. Dans les années 70, nous étions 3 milliards d'êtres humains sur terre. En 40 ans, la population mondiale a doublé (nous en sommes à presque 7 milliards) et atteindra selon les prévisions les plus crédibles, dont celles d'Hubert Reeves, 10 à 12 milliards en 2050. Chaque jour, nous accueillons, malgré les décès, 215 000 humains supplémentaires.

Malheureusement, si la population mondiale augmente, ce n'est pas le cas de nos ressources qui, elles, ne cessent de se réduire. Claude Levi Strauss le disait il y a déjà quelques années : « *La surpopulation humaine crée une grave crise écologique, elle crée des ravages et est source de disparition de nombreuses espèces vivantes animales et végétales* ».

Il est donc urgent d'agir et de ne plus regarder notre planète se détruire sans prendre les mesures qui s'imposent. Un tabou doit être levé et le MLD entend y contribuer en Belgique. Nous ne pouvons plus rester sous l'influence des religions ou de la pensée humaniste. Ayons le courage d'oser enfin soulever les vrais problèmes.

Quand nous voyons à la télévision des gens mourir de faim en Afrique dans des souffrances intolérables, personne n'a malheureusement jamais le courage de dire qu'il y a peut-être trop d'humains à nourrir sur cette terre et qu'il importe donc d'agir. Nous avons, au MLD, le courage de le dire !

Pendant des années, la Chine a été critiquée pour sa politique de l'enfant unique présentée chez nous comme une mesure caractéristique d'un régime autoritaire sans jamais nous poser véritablement la question des raisons de cette politique de contrôle des naissances. Et si cette politique n'était au final non pas l'expression d'un régime totalitaire mais bien celle d'un régime visionnaire ?

Notre planète ne peut plus être l'esclave des religions qu'elles soient catholiques ou musulmanes qui incitent toutes à la natalité mais elle ne peut l'être non plus de la pensée humaniste qui voit le droit à la procréation comme un droit élémentaire et fondamental de l'être humain.

D'un autre côté, il est temps qu'un parti politique défende enfin une politique de limitation des naissances en Europe et plus précisément en Belgique car c'est une question de bon sens.

Comme le disait le Commandant Cousteau : « *La surpopulation est un grand danger pour notre planète. Nos ressources ne sont pas inépuisables. Au-delà de 500 millions d'individus qui décident de mener le style de vie européen ou américain, on tire trop sur la corde des ressources au point de les épuiser lentement mais sûrement. Il y a de plus en plus d'hommes sur notre terre et ces hommes veulent, de par la publicité et la société de consommation dans laquelle nous vivons, de plus en plus et tout de suite. C'est intenable !* ».

Si nous continuons sur cette voie, les conditions de survie de l'espèce humaine deviendront de plus en plus difficiles.

La seule option qui se présente à nous, c'est de développer en Europe et dans le monde entier une politique de limitation des naissances.

Pour certains, cette politique devrait uniquement être menée en Afrique ou en Asie mais c'est une grave erreur car c'est justement dans les pays les plus développés qu'il convient d'agir car c'est dans ces pays que l'empreinte écologique est la plus importante. C'est dans ces pays que la population exige et consomme le plus !

Il est temps de changer les mentalités mais nous en sommes encore loin. Il est ainsi inadmissible que le Congrès américain ait, il y a quelques années de cela, voté, sous la pression des groupes religieux et conservateurs une loi interdisant de financer toute organisation ayant pour but le planning familial c'est-à-dire l'intention d'agir dans le but de limiter la natalité par des moyens dignes et humains (avortement, contraception, éducation, etc...).

En agissant de la sorte, en ne traitant pas ce problème de manière digne et contrôlée, les seuls éléments régulateurs qui existent encore aujourd'hui sont les guerres, les famines et les épidémies, c'est-à-dire des souffrances que nous devrions combattre quand nous nous prévalons des valeurs humanistes.

En Belgique, nous avons connu une augmentation de population considérable ces 10 dernières années. Alors que nous étions 10 millions en 2000, nous avons aujourd'hui largement dépassé la barre des 11 millions de Belges. Cette augmentation implique toujours plus de consommations, toujours plus de voitures sur nos routes, toujours plus de terres sacrifiées pour l'urbanisation effrénée, etc....

Malgré ce constat, nos dirigeants refusent d'ouvrir le débat. Ils préfèrent adopter des mesures qui ne font qu'encourager les naissances (comme les primes de naissance) ou mènent des politiques favorables en matière d'immigration qui aggravent encore plus la situation tant on sait que les personnes immigrées ont tendance à procréer plus que les Belges de souche.

Le MLD refuse de continuer dans cette voie en se voilant la face.

Le MLD refuse de tomber dans le cliché qui veut qu'on continue à encourager les naissances afin d'assurer le paiement des retraites : Si nous étions dans le domaine de la finance, on appellerait cette attitude de la cavalerie, c'est-à-dire rembourser un emprunt en en souscrivant un autre encore plus lourd. De nombreux exemples nous ont montré que cela se finit toujours douloureusement. C'est un engrenage infernal qui ne finira jamais !

S'appuyer ainsi sur une croissance continue de la population relève d'un calcul à court terme car si les jeunes sont bien les cotisants de demain, nous ne pouvons pas oublier qu'ils sont aussi les retraités d'après-demain.

Prenons le cas de l'Inde : dans 60 ans, les très nombreuses personnes nées ces 20 ou 30 dernières années seront âgées ou très âgées. Faudra-t-il que les indiens fassent 3 milliards de bébés pour régler le problème ? On voit bien qu'on entre là dans le domaine de la folie et de l'irréalisme.

Réduire la natalité posera de toute façon, à un moment donné un problème de financement des retraites mais ce problème sera moins douloureux si on s'y attaque maintenant.

N'oublions pas que quoi qu'on fasse, la population se stabilisera naturellement ce qui entraînera une phase de vieillissement de nos sociétés. C'est inévitable alors mieux vaut l'anticiper et le maîtriser un peu.

Pour ce faire, le MLD souhaite proposer un programme ambitieux en Belgique qui doit à terme constituer un exemple pour tous les autres pays d'Europe :

Autoriser la vente libre de pilules contraceptives dans les grandes surfaces ;

Prévoir un stage d'éducation parentale lors des dernières années du secondaire en vue de sensibiliser les jeunes aux responsabilités qui incombent à un parent tout en attirant leur attention sur les dangers de la surpopulation mondiale en encourageant le recours aux méthodes contraceptives ;

Encourager le travail des cellules de planning familial dans toutes les communes du pays avec distribution gratuite de moyens contraceptifs pour toutes les personnes qui le souhaitent ;

Prévoir des mesures fiscales avantageuses pour les couples n'ayant qu'un seul enfant ;

Supprimer les primes de naissance ;

Accorder une prime annuelle de 250 euros à tous les couples mariés sans enfants ;

Revoir le système des allocations familiales : aujourd'hui les allocations familiales de base s'élèvent à 86,77 euros pour le 1^{er} enfant, 160 euros pour le 2^{ème} et 239 euros pour chaque enfant à partir du 3^{ème}. Ainsi, selon un calcul simple, un couple avec 4 enfants touche plus de 700 euros mensuels, ce n'est ni tenable ni acceptable ! Le MLD prévoit l'augmentation de ces allocations à 200 euros pour le 1^{er} enfant. Les familles avec 2 enfants toucheraient 300 euros. Une famille avec 3 enfants ou plus ne toucherait plus que 400 euros par mois.

Accompagner nos campagnes d'aide au développement en Afrique, en Asie ou en Amérique du Sud de plans d'actions visant à sensibiliser la population de ces pays à la contraception en encourageant par exemple l'éducation ;

Défendre une réelle laïcisation de notre société belge mais aussi européenne afin de sortir des carcans religieux qui incitent à la natalité.



Nos propositions

Assurer l'autonomie énergétique de notre pays tout en préservant la qualité de l'environnement ;

Maintenir les centrales nucléaires tout en soulignant la nécessité suprême de développer et de soutenir la recherche en matière de traitement des déchets radioactifs ;

Encourager les alternatives énergétiques et défendre la recherche en la matière ;

Refuser le dogmatisme en matière écologique, mais prôner une écologie responsable ;

Encourager les modes de transport propres, électriques ou hybrides, tant pour les personnes que pour les biens, par la mise en place dans tout le pays de stations de recharge rapide ;

Réaliser et encourager les économies d'énergie dans l'habitat et opter pour un développement urbain durable ;

Défendre une agriculture viable économiquement, mais respectueuse de l'environnement et des animaux ;

Tendre vers une production plus naturelle et des produits de qualité et ce même si la production doit s'en voir réduite ;

Encourager la permaculture et le principe des villes en transition.



14. Garantir le bien-être animal

Adopter un animal : une action pleine de responsabilités

Un animal de compagnie s'apparente, pour la plupart des belges, à un véritable membre de la famille. Son adoption est souvent réfléchie et son entretien fait le bonheur des petits et des grands.

La détention d'animaux de compagnie doit rester une action positive, conviviale mais surtout responsable en ce sens qu'il est important que les maîtres connaissent les devoirs qu'ils ont en faveur de leurs amis à pattes, ainsi que leurs besoins. Il est donc nécessaire d'empêcher la possession d'un nombre incontrôlable d'animaux de compagnie, notamment en ce qui concerne les chats et les chiens. Les problèmes inhérents à ces surpopulations animales sont nombreux : tapages, conflits, blessures, contagion rapide de maladies, impossibilité d'apporter les soins et l'attention nécessaires à tous les animaux, etc.

Prendre conscience de son geste, c'est aussi savoir que son animal de compagnie sera peut-être amené à se reproduire et qu'il est parfois impossible d'assurer le bien être de sa descendance. A titre exemple, au cours de l'année 2008, 35.079 chats furent emmenés dans les refuges et 11.364 d'entre eux, soit un chat sur trois, ont été euthanasiés. Aucun chiffre ne parle des chatons à peine nés mais aussitôt tués ou noyés, parfois dans d'atroces souffrances. Il faut encore ajouter à cela le nombre inconsidéré de chats errants. Il est donc important de **favoriser la stérilisation des chats afin de faire diminuer considérablement ces statistiques.**

Refuser la cruauté envers les animaux

La cruauté envers les animaux ne peut être tolérée au sein de notre société. En 2005 et 2007, les procès-verbaux dressés pour cause de maltraitance animale ont doublé, passant de 124 à 271. Au MLD, il nous semble important de responsabiliser les propriétaires d'animaux domestiques afin qu'ils prennent conscience des devoirs qu'ils ont vis-à-vis de leurs compagnons à pattes.

Il est de notre devoir également de **réduire au maximum les mauvaises conditions d'exploitation des animaux qui peuvent servir au progrès ou à la nécessité de la communauté des Hommes** (expérimentations animales, production de nourriture, etc.).

Il convient également de **lutter activement contre certaines conditions de vente d'animaux de compagnie totalement désastreuses**, où nos compagnons sont assimilés à de véritables produits de consommation. Test Achat révélait il y a peu qu'un chiot acheté dans un magasin animalier a 5 fois plus de risques d'être malade et 7 fois plus de mourir rapidement qu'un chien acheté chez un éleveur responsable.

Le MLD entend aussi lutter contre l'exploitation des animaux à des fins commerciales. En ce sens, nous souhaitons interdire les spectacles de cirque dans lesquels des animaux sauvages sont utilisés. Nous tenons également à interdire les manèges à poneys ou à chevaux sur les fêtes foraines car ceux-ci ne sont pas des animaux de cirque ou de foire.

De plus, **l'abattage sans étourdissement des animaux**, traditionnellement exécuté pour des raisons religieuses, génère des souffrances insoutenables pour les animaux qui en sont les victimes. L'Arrêté Royal du 16 janvier 1998 relatif à la protection des animaux au moment de leur abattage ou de leur mise à mort dispose que les animaux doivent être étourdis avant l'abattage. Il prévoit toutefois une exception pour les rites religieux.

Dans un rapport datant de 2009, GAIA pointait du doigt toutes les atrocités engendrées par ces pratiques : « *égorgements d'animaux en pleine conscience, tranchages de gorge non optimal, cisaillements, double passage du couteau, mauvaise contention, libération des animaux immédiate après égorgement, suspensions d'animaux conscients, manipulations brutales (abus de l'aiguillon électrique)* ». L'association pour le bien être animal explique encore comment se pratiquent ces rites : « *Une fois introduit dans le box, l'animal ne peut ni avancer, ni reculer. Seules dépassent sa tête et sa gorge. Souvent, l'animal est retourné à 180° pour faciliter le travail du sacrificateur. Cette étape constitue une procédure effrayante pour l'animal placé dans une position non naturelle. La gorge de l'animal est ensuite tranchée au couteau, sans aucune forme d'étourdissement. L'animal égorgé est ensuite suspendu par une patte. Jusqu'à plusieurs minutes peuvent être nécessaires pour que l'animal égorgé perde conscience.* ». **Cette pratique est parfaitement inacceptable d'un point de vue moral et scientifique**, la Fédération des vétérinaires européens la condamnant ouvertement. Bien souvent, la traçabilité est inexistante et le consommateur n'a pas connaissance de la méthode d'abattage de ce qu'il a dans son assiette. En Belgique, les chiffres de l'abattage sans étourdissement donnent le vertige : 92% des ovins, 22% des veaux et 11% des bovins adultes, soit plus de 250.000 animaux sont abattus selon ce rituel sur notre territoire. Ces abattages concernent majoritairement le rite musulman. Il est possible d'agir autrement, comme au Royaume-Uni où la plupart des animaux abattus selon le rite halal sont malgré tout étourdis avant la saignée, et ce, avec l'accord de la communauté musulmane.

Nos propositions

Interdire les expérimentations animales dans les domaines qui ne touchent pas la santé publique (comme dans les laboratoires de cosmétologie, par exemple) ;

Refuser les élevages d'animaux pour produire de la fourrure ; la seule fourrure tolérable est celle qui provient du recyclage de peaux d'animaux abattus pour la consommation) ;

Instaurer un contrôle vétérinaire obligatoire sur les animaux importés et destinés à la domestication en Belgique afin de lutter contre les trafics d'animaux malades que l'on revend impunément à des familles belges ;

Mettre en place une obligation de déclaration environnementale pour les particuliers souhaitant détenir plus de 5 chiens et 10 chats, afin de prévenir les problèmes relatifs à la surpopulation animale ;

Interdire l'exploitation animale dans les cirques, sur les fêtes foraines ou lors de spectacles spécifiques (par ex. : corridas, courses, combats, etc.) ;

Encourager l'élevage alternatif (bio, de plein air, en liberté) tout en tenant compte de la réalité économique et en assurant la compétitivité de nos éleveurs ;

Interdire les personnes coupables de maltraitance animale de posséder pour une certaine période des animaux de compagnie ;

Imposer un système de publicité pour les propriétaires des « nouveaux animaux de compagnie » afin que les autorités et les voisins soient informés de la présence de ces compagnons encore peu connus dans leur entourage ;

Imposer la stérilisation des chats afin de lutter contre leur abandon dans des refuges ou la surpopulation des chats errants ;

Interdire le gavage des oies et des canards dont les foies sont destinés à la consommation ;



Interdire l'abattage d'animaux sans étourdissement préalable sur notre territoire ; dans l'attente de la réalisation de cette mesure, le MLD demande que le consommateur soit averti par un sigle précis apposé sur le produit de consommation de cette pratique odieuse qui fait parfois agoniser les animaux pendant de longues minutes ;

Enjoindre l'Europe à apposer un sigle précis sur les produits de consommation créés à l'intérieur de l'Union et dont la viande provient d'un abattage d'animaux non étourdis préalablement.

Considérant que le bien-être animal doit être une priorité pour notre pays et qu'il convient de punir plus sévèrement les personnes qui maltraitent les animaux;

Considérant qu'il ressort des chiffres communiqués par le SPF Justice que seuls 8 % des maltraitements commises dans notre pays donnent lieu à des condamnations judiciaires;

Considérant qu'il est du devoir du politique de soutenir les organisations de défense des animaux et du bien-être animal, nous demandons :

que les animaux soient reconnus comme des êtres vivants à part entière, sensibles, intelligents et dotés de sensations et d'émotions, susceptibles de ressentir de grandes souffrances physiques, psychiques et de souffrir de traumatismes importants ;

que la maltraitance animale soit reprise de manière plus explicite dans le plan national de sécurité, tout en sensibilisant le monde judiciaire à la problématique des maltraitements animales ;

que les auteurs de maltraitance envers les animaux soient jugés et punis par la loi avec une sévérité proportionnelle à la gravité de leurs actes ;

que le statut des animaux soit réévalué dans le droit de l'Union européenne afin qu'une législation uniforme puisse être mise en place au sein de notre pays et au sein de l'ensemble des pays de l'Union européenne ;

que les animaux obtiennent un statut général, concerté au niveau européen, et que l'animal ne soit plus considéré juridiquement comme un simple "bien meuble" ou ne soit plus considéré sous l'angle uniquement d'une "propriété", et ce sans préjudice de la protection pénale existante.

Nous sommes également favorable à la création d'une véritable police des animaux au sein de chaque zone de police.

15. Europe

Créer l'Europe de demain

Le MLD est un **parti résolument pro-européen** qui s'inscrit dans une dynamique positive d'Union consolidée. Celle-ci doit assumer et défendre sa place dans le concert des grands acteurs politiques et économiques de la planète.

Le MLD souhaite défendre le développement européen dans le respect de nos différences en soutenant le projet visant à créer à terme les Etats-Unis d'Europe afin de pouvoir concurrencer les nouvelles super puissances émergentes que sont l'Inde et le Brésil et qui, avec les Etats-Unis, la Chine et la Russie assoient leur influence dans la perspective d'un monde multipolaire.

Les "Etats-Unis d'Europe" seraient constitués d'un noyau dur de pays membres qui souhaitent aller plus loin qu'une simple union économique. Il s'agit-là de la seule manière d'éviter la dilution du beau projet européen dans une union élargie et de peser, demain, dans le débat mondial entre grandes puissances.

Les Etats-Unis d'Europe auraient en commun une diplomatie, une défense moderne, une politique de sécurité et une politique d'immigration commune.

S'agissant de l'immigration illégale, nous souhaitons dès à présent une approche globale, qui tienne notamment compte des causes de ces mouvements de population, mais qui prévoit aussi une politique de retour humaine et cohérente. Il s'agira notamment de négocier des accords avec les pays d'origine des flux d'immigration illégale en vue d'un meilleur contrôle de leurs frontières. De même, la politique d'asile de l'Union doit tendre vers une meilleure équité, fondée sur un esprit de solidarité entre Etats membres, dans une approche humaine qui respecte tant la dignité des personnes que les fondements mêmes du principe de l'asile ;

Le MLD souhaite une politique commune de l'immigration légale qui permette à l'Union de répondre aux demandes du marché du travail, notamment pour rencontrer les nouveaux défis technologiques.

Nous proposons également la création d'une grande circonscription paneuropéenne unique pour la tenue de futures élections européennes afin que la campagne électorale se fasse au niveau supranational et ne soit plus contaminée par les thématiques locales faussant le débat.

Par ailleurs, le Président des Etats-Unis d'Europe devrait être élu au suffrage universel afin de renforcer le caractère démocratique de cette institution et son contrôle ou sanction par le citoyen électeur.

Au sein des Etats-Unis d'Europe, le MLD est convaincu qu'il faudra imposer 3 langues officielles : le français, l'anglais et l'allemand.

Cette intégration complète permettra de rendre l'Europe plus compréhensible des citoyens mais également plus proche. Le système démocratique et l'élection du Président retisseront les liens entre l'institution européenne et les citoyens car l'Europe ne peut plus rester dans sa tour d'ivoire, il est plus que temps qu'elle opte pour une politique ambitieuse qui unisse les peuples tout en respectant leurs particularités nationales.



Nos propositions

Encourager le développement européen dans le respect des particularités nationales et soutenir un projet visant à créer à terme les Etats-Unis d'Europe ;

Donner aux Etats-Unis d'Europe des compétences en matière de diplomatie, de défense commune, de politique de sécurité et d'immigration commune ;

Créer une grande circonscription paneuropéenne unique pour la tenue de futures élections européennes afin que la campagne électorale se fasse au niveau supranational et ne soit plus contaminée par les thématiques locales faussant le débat ;

Elire le Président des Etats-Unis d'Europe au suffrage universel afin de renforcer le caractère démocratique de cette institution et son contrôle ou sanction par le citoyen électeur ;

Imposer l'utilisation de trois langues officielles : le français, l'anglais et l'allemand.



Nos priorités



Promouvoir l'unité du pays et s'opposer au séparatisme ou au confédéralisme en prônant la création d'une grande Région bilingue de Bruxelles Métropole englobant les 19 Communes bruxelloises, le Brabant flamand et le Brabant wallon.



Prôner une simplification de l'Etat et de ses structures en supprimant les assemblées provinciales, en fusionnant les Communautés et les Régions et en supprimant la fonction de Gouverneur de province.



Placer le citoyen au centre du débat en lui donnant la parole par le biais des consultations populaires et en introduisant le référendum d'initiative populaire dans notre Constitution.



Défendre une taxation plus équitable en diminuant les impôts, en revoyant notre système fiscal et en supprimant les taxes superflues comme la télé-redevance, les taxes automobiles et les précomptes immobiliers sur la 1^{ère} habitation.



Supprimer les droits de succession afin de permettre aux citoyens de transmettre leur patrimoine à leurs successeurs sans que l'Etat ne recourt à une double imposition injustifiée portant atteinte au droit à la propriété privée.



Revaloriser le travail en supprimant les « fausses » aides à l'emploi souvent contre-productives, en limitant le chômage dans le temps et en favorisant l'entreprenariat.











Rénover l'enseignement en revenant aux valeurs de base, promouvoir l'excellence, les devoirs et responsabiliser les parents quant à leur rôle d'éducation.



Promouvoir des cours d'éducation civique afin d'apprendre à nos enfants le respect de l'autorité et les règles du "bien vivre ensemble" tout en les sensibilisant aux valeurs défendues par notre pays.



Privilégier l'intégration des personnes d'origine étrangère en leur demandant de suivre un cours sur notre pays et ses valeurs et par l'apprentissage d'une des langues nationales en soulignant qu'il est de leur devoir de respecter nos règles et surtout l'égalité entre les hommes et les femmes.

-  Assurer la laïcisation de notre pays en demandant que les religions relèvent de la sphère privée, en s'opposant aux accommodements raisonnables, aux signes religieux ostentatoires et au financement public des cultes.
-  Assurer un contrôle plus strict au niveau de l'octroi de la nationalité belge.
-  Prévoir des procédures plus rapides et plus efficaces en matière de politique d'asile et appliquer les ordres de quitter le territoire.
-  Offrir une sécurité accrue à la population en réaffirmant l'autorité de notre police et en donnant les moyens à la justice d'être plus rapide, plus moderne et plus efficace.
-  Apporter des solutions aux problèmes des SDF afin de sortir tous les Belges de la misère.
-  Défendre une écologie raisonnable mais nécessaire en assurant l'indépendance énergétique en soutenant l'énergie nucléaire tout en favorisant les énergies renouvelables et une agriculture respectueuse de notre environnement (permaculture, ville en transition).
-  Défendre le développement européen dans le respect de nos différences en soutenant le projet visant à créer à terme les Etats-Unis d'Europe.
-  Promouvoir les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité au sein de la population belge.